

# LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4135 du Jeudi 21 Juillet 2022 - 70<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 945.49.69 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OUVERTURE DE LA XII<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE DE L'ACEARC A MONGOMO

## Prendre à bras-le-corps la cause des jeunes de l'Afrique centrale



Les archevêques et évêques membres de l'ACERAC autour du chef de l'Etat guinéen et son épouse (P.12)

APRES LA PUBLICATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR DES LEGISLATIVES

## Face à l'hégémonie du PCT, qui sera le chef de l'opposition?

(P.3)

**CANAL+**

ON N'A PAS FINI DE VOUS SURPRENDRE !

**MOURIR PEUT ATTENDRE**

L'INTEGRALE JAMES BOND SEULEMENT SUR LES CHAINES CANAL+

POUR TOUT REABONNEMENT **15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+**

**30 ANS**

BEPC SESSION DE JUILLET 2022

**115 065**  
candidats  
en quête de  
leur diplôme



Les candidats composent dans un climat apaisé (P.14)

ELECTIONS

## "Tournons la page" dénonce des fraudes (P.4)

DIPLOMATIE

## L'ambassade de France au Congo a commémoré la fête nationale du 14 juillet (P.5)

ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES DE JUILLET 2022

## Philippe Mvouo invite les journalistes à briser la peur



(P.5)

EDITORIAL

## La génération qui arrive

## NOTAIRE

Sis Bd Lyautey, vers l'hôtel Bikoumou, à côté du complexe scolaire Les amis de Julien, OCH Mougali III, Brazzaville, République du Congo;  
Tél : (242) 06651 13 85 / 0441 1 87 14  
E-mail: etudemakumbu@gmail.com  
Brazzaville, le 18 juillet 2022

## ANNONCE LEGALE

### «SAINT LUC»

Société A Responsabilité Limitée unipersonnelle Capital: 1.000.000 de francs CFA  
Siège social: Route Nationale n° 02, arrêt Soprog / Brazzaville  
REPUBLIQUE DU CONGO

## CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date, à Brazzaville, du 04 Mai 2022, reçu par Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKIJMBU, Notaire soussigné, enregistré le même jour, sous le folio 84/1 n°288 à la recette de l'enregistrement, du domaine et des timbre de talangai, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

**DENOMINATION:** SAINT LUC.

**FORME:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

**CAPITAL:** 1.000.000 de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune, numérotées de un (1) à cent (1 00), libérées par l'Associé unique.

**SIEGE SOCIAL:** Route Nationale n° 02, arrêt Soprog, Brazzaville, en République du Congo.

**OBJET SOCIAL:** exploitation d'une officine de pharmacie; participation à tous es appels d'offres, ainsi que la distribution de tous les produits pharmaceutiques, suppléments alimentaires et divers autres produits et matériels.

**DUREE:** Quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de l'immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier.

**GERANT:** Monsieur MIAME Prosper.

**IMMATRICULATION:** 13 Mai 2022, au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01 -2022-B13-00198.

*Pour avis*  
**Maître Raïssa Ursule MAKAYA MAKUMBU**



Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar  
Siège social: 32-38 Av Jean Jaurès DAKAR SENEGAL - B.P: 3144  
Tél.: (+221) 33 849 66 00  
Représentation au CONGO – B.P.: 218 Tél. (+242) 05 377 95 58 - Brazzaville

Brazzaville, le

AON N°2022/\_\_\_\_\_/ASECNA /DGRP/IGC/CO.

1. La Représentation de l'ASECNA au Congo a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget d'investissement des crédits, afin de financer «l'Acquisition d'une (1) station wagon et d'une (01) Pick up 4x4 double cabine pour Brazzaville». La date limite de dépôt des offres est fixée pour le 22 aout 2022 à 12 heures précises.

2. L'ASECNA invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les personnes physiques ou morales intéressées à présenter leurs offres sous pli fermé pour la réalisation desdites prestations et chaque lot fera l'objet d'un marché à part.

3. Les personnes physiques ou morales intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres dans les bureaux du Chargé de Maintenance IGC de la Représentation de l'ASECNA – BP 218 à l'aéroport Maya-Maya, de Brazzaville, Téléphone: (+242) 05 377 95 60 à compter du 18 juillet 2022.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être acheté par les personnes physiques ou morales intéressées, à la Représentation de l'ASECNA au Congo, BP 218 à l'aéroport de Maya-Maya de Brazzaville et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt-cinq mille (25.000) Francs CFA. Le paiement est effectué en espèce ou par chèque de banque barré. Le Dossier d'Appel d'Offres sera remis en version électronique au soumissionnaire ou à son représentant désigné sur clé USB vierge leur appartenant.

5. Toutes les offres doivent être déposées à la Représentation de l'ASECNA, BP 218 à l'aéroport Maya-Maya de Brazzaville, Téléphone : (+242) 05 377 95 58 au plus tard les dates et heures fixées dans le tableau ci-dessus et être accompagnées d'une garantie d'offre ou de soumission d'un montant au moins égal à 2% du montant de l'offre.

6. Les offres demeureront valides pour une durée de 240 jours à partir de la date d'ouverture des plis fixée le 22 aout 2022 à 13 h 00.

7. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 22 aout 2022 à 13 h 00.

8. Les soumissionnaires doivent prendre toutes les dispositions requises pour que leur offre soit reçue à l'adresse et avant les dates indiquées ci-dessus. Toute offre déposée à tout autre endroit à l'ASECNA, se fera aux risques du soumissionnaire et ne sera pas prise en compte. Toute offre reçue après l'heure de clôture ou la date limite de dépôt indiquée ci-dessus ne sera pas examinée et sera retournée au soumissionnaire sans être ouverte. Les soumissionnaires sont informés qu'aucune offre présentée par télécopie ou de manière électronique ne pourra être acceptée.

Le Représentant de l'ASECNA auprès de la République du Congo

Joachim TCHISSAMBOU M'BOUNDOU

## CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA

B.P.: 4613 – Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: officebatia@gmailcom - 98, Avenue Linguissi PEM-BELLOT, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire — Congo  
Paul Bernard BATIA, Notaire

## INSERTION LEGALE «CENTRAFRIQUE TRANSIT CONGO» SARL CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le huit Mars deux mille vingt-deux, et enregistré à Pointe-Noire, le douze Avril deux mille vingt-deux, folio 072/3 n°0361, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

**Dénomination:** CENTRAFRIQUE TRANSIT CONGO;

**Forme sociale:** Société à Responsabilité Limitée (SARL);

**Associés:** Monsieur Gaston KOWALEGUET; Madame Carole Angèle GONOCK NGOUOBA, épouse KOWALEGUET; Mademoiselle Naomie Claude KOWALEGUET-AGBENDO; Monsieur Ducharme De Jésus GONOCK GBAGO;

**Capital social:** Un million (1.000.000) de Francs CFA;

**Siège social:** Quartier SIAFOUMOU-Arrêt LE MANGUIER, Arrondissement 4-LOANDJILI Pointe-Noire, République du CONGO;

**Objet:** La société a pour objet au CONGO et partout ailleurs, notamment:

1- Transit, (Organisation du transport de fret-H520203);

2- La représentation;

3- L'Import-Export (Commerce de gros non spécialisé-G460600);

**G-Gérance:** Les associés décident de confier la tâche d'assurer la gérance et l'administration de ladite Société à monsieur Gaston KOWALEGUET.

**R.C&M:** numéro CG-PNR-01-2022-B12-00111.

*Pour avis,*  
Le Notaire.

## IN MEMORIAM

**21 juillet 1972 – 21 juillet 2022**

Il y a 50 ans jours pour jours que le Seigneur rappela à Lui son serviteur Mr Jean Martial Luidgi KONGO; 1<sup>er</sup> Maire indigène de Bacongo (1944-1949) Ancien chef du quartier Mpissa (1949-1970).

50 ans de silence, mais le temps n'effacera jamais le souvenir de la mémoire. Vieux nous t'aimerons toujours.

Toute la famille du chef KONGO prie tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse pour lui.

*Que ton âme repose en paix pour l'éternité.*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité de Direction du SMIB en collaboration avec la Fédération Congolaise d'Athlétisme annonce la tenue de la 17ème édition du Semi-marathon International de Brazzaville, le 14 août 2022.

Le recrutement des marathoniens se fait du lundi au vendredi au Stade Massambat-Débat, de 9h à 17h.

«La course est ouverte à tout sportif intéressé».

**La commission Communication  
du Comité de Direction du SMIB**

APRES LA PUBLICATION DES RESULTATS DU PREMIER TOUR DES LEGISLATIVES

# Face à l'hégémonie du PCT, qui sera le chef de l'opposition?

**Le ministre de l'Administration du territoire, Guy Georges Mbacka, a rendu public, vendredi 15 juillet 2022, les résultats des élections législatives couplées aux locales qui se sont déroulées les 4 et 10 juillet. Sans surprise, le Parti congolais du travail (PCT) a tiré son épingle du jeu en raflant, à lui seul au premier tour, plus de 104 sièges sur 151 à pourvoir. Bien d'autres de ses candidats sont en ballottage pour le second tour. Néanmoins, il reste une incertitude : celle de savoir qui sera le chef de l'opposition ?**

Le PCT a gagné le pari d'obtenir une majorité écrasante. C'est tout au moins, l'ambition déclarée de son secrétaire général, Pierre Moussa, avant le déroulement des scrutins. Un véritable raz de marée, dirait-on, avec des pourcentages de 100% à Owando district, Oyo commune et district, Ollombo 1, Makabana, Mpouya, Ongogni, Tchikapika, Bétou, Enyellé, Boundji, etc. Outre le PCT, parti au pouvoir, plusieurs formations politiques membres de la majorité présidentielle ont participé aux deux scrutins en se livrant une bataille rude dans certaines circonscriptions avec le parti dominant qui n'aurait pas voulu tenir compte du jeu des alliances, préférant plutôt positionner ses propres candidats. Ces partis alliés ont réalisé de faibles performances. Ainsi, le Rassemblement pour la dé-

solue qu'il pourra bien conforter au deuxième tour. A l'opposition, trois membres de l'Union des démocrates et humanistes (UDH-Yuki) du défunt Guy-Brice Parfait Kolélas ont été élus et six autres sont en ballottage, notamment à Makélékélé 1, 2 et 4, Mougali 1, Kinkala commune et Mfilou 1. L'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS) a, quant à elle, obtenu quatre députés dont son premier secrétaire, Pascal Tsaty Mabiala, élu à Loudima, dans la Bouenza. Quatre autres candidats sont en ballottage pour le second tour, notamment à Kibangou, Mayoko, Bambama et Boko-Songho. Il faut dire que les partis de la Fédération de l'opposition congolaise (FOC), composée du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel



Pierre Moussa

## le leader de l'opposition?

La question qui se posera est celle de savoir qui sera le leader de l'opposition officielle? Ce poste reviendra au leader de la formation qui aura obtenu le plus grand nombre d'élus à l'Assemblée nationale derrière le parti majoritaire. Ce statut pourrait encore revenir à Pascal Tsaty-Mabiala dont le parti risquera d'avoir moins de sept députés. En conséquence, il pourrait ne pas avoir un groupe parlementaire, parce qu'il en faut sept. L'UPADS doit, cependant, composer avec les députés de l'UDH-Yuki qui n'a pas encore trouvé un leader véritablement élu en remplacement de Guy Brice Parfait Kolélas. Ce qui peut pénaliser ce parti au cas où il obtenait plus de six députés pour envisager ce poste. Quelques indépendants pourraient aussi être dans les starting-blocks. Sauf jurisprudence comme ce fut le cas en 2012 lorsque le règlement intérieur de l'Assemblée nationale avait été modifié pour donner la possibilité à l'UPADS et au MCDDI de former des groupes parlementaires

res sans avoir atteint la barre de 11 députés exigés. Ce nombre avait, pour la circonstance, été rabaisé à six.

## Les partis alliés du PCT pourront-ils reconsidérer leur position?

Le Parti congolais du travail (PCT) a encore prouvé sa suprématie au plan national en raflant la majorité des sièges au sein des différents conseils départementaux et municipaux. Dans d'autres, il va devoir composer avec ses alliés et les indépendants pour pouvoir dégager une majorité, afin d'élire le président du Conseil. La publication des résultats des élections locales et ceux du premier tour des législatives sont sources des débats et des grincements de dents au sein de certains partis politiques de la majorité présidentielle. Pourra-t-elle ouvrir, si l'on croit certaines langues, la voie à une recombinaison de cette famille politique ? C'est le moins, ce qu'on imagine dans certains états-majors. Ces élections donnent déjà une recombinaison



Pascal Tsaty Mabiala

mocratie et le développement social (RDPS) a obtenu 2 députés, le Mouvement action et renouveau (MAR) 4 députés, le Club 2002 PUR 2 députés. Le Rassemblement citoyen (RC) et le MDP ont un député chacun, tout comme les partis tels que l'APC, l'URDC et la Dynamique pour la République et le développement (DRD). Plus décevant, le Mouvement congolais pour le développement intégral (MCDDI) d'Euloge Landry Kolélas a subi un cuisant échec, n'obtenant aucun député. Toutefois, trois de ses candidats sont en ballottage. Avec l'avènement de la 5ème République, issue de la Constitution du 6 novembre 2015, le Congo est passé d'un régime présidentiel à un régime parlementaire. Or, c'est du parti majoritaire à l'Assemblée nationale que sera issu le Premier ministre. D'où la rage du PCT de s'octroyer une majorité absolue. Pour ne pas à composer avec ses alliés pour sortir une majorité parlementaire. A lui seul, il a déjà une majorité ab-

et l'alternance démocratique (FROCAD), de l'Initiative pour la démocratie au Congo (IDC) et de la composante Jean Marie Michel Mokoko, ainsi que l'opposition congolaise ont, pour leur part, boycotté ces élections. Dans la circonscription de Ngo, les résultats n'ont été publiés que quatre jours après la proclamation officielle. La circonscription a été remportée par l'UPDP, le parti de Célestin Gongarad Nkoua. Dans celles où les élections ont commencé très en retard, les résultats ont été aussi validés, comme à Kellé. Le deuxième tour des élections s'annonce moins palpitante. Moins de trente candidats sont en compétition. Néanmoins, les Congolais peuvent s'attendre à un duel entre la ministre Jacqueline Lydia Mikolo et la présidente du MUST, Claudine Munari Mabondzo, à Mouyondzi. **Qui du leader non confirmé de l'UDH-Yuki et de Pascal Tsaty-Mabiala sera**

## Editorial

### La génération qui arrive

Les élections législatives, mal organisées ou pas, vont déboucher sur un paysage nouveau à l'Assemblée nationale. Le Parlement sera jeune en proportion non négligeable. La plupart des nouveaux députés sont membres du PCT (Parti congolais du Travail), mais sont nés après sa fondation en 1969. Certains n'ont même pas connu la Conférence nationale souveraine, événement fondateur et véritable point de départ d'une nouvelle manière de faire et de vivre la politique.

Les députés qui nous arrivent sont aussi des «*filis à papa*», nés dans la politique des pères et ayant, par rapport à leurs concurrents, pris une longueur d'avance. La politique, ils en ont vécu les bons et les mauvais moments, dans un pays où il y a peu, un politicien n'était assuré de dormir dans son lit au retour du travail le soir. Vrais ou faux, les coups d'Etat et tentatives de coup d'Etat ont balayé des caciques. Des «*camarades membres*».

Il y a crainte que cette caste de jeunes gens (et jeunes filles) issus des indébouillonnables de toujours, de l'opposition ou de la majorité, recrée le confort douillet de naguère. Ce n'est pas d'eux que viendra le sursaut qui conduira à la vraie révolution dans les mœurs qu'appellent les inévitables réformes de la politique congolaise. A force de compromissions, de corruptions et de passe-droits; à force des mille coulures avalées par leurs pères, les jeunes qui nous arrivent au Parlement sont déjà vieux.

Ce sont, comme qui dirait, des vieux de la vieille. Naturellement, c'est au pied de l'ouvrage que nous apprécierons ce qu'ils apportent. Il ne s'agit pas de condamner avant de les voir à l'œuvre. Mais il ne s'agit pas non plus, de voir se créer une politique des seuls copains. Ce serait vite oublier que nous venons de les voter et que nos attentes font partie de leurs promesses.

Albert S. MIANZOUKOUTA

on des forces et une certaine reconsidération des rapports entre le principal parti de la majorité et ses alliés. En raflant la plupart des sièges à l'Assemblée nationale et au sein des Conseils départementaux, le PCT a vraiment gagné son pari en ne laissant aucune chance à ses adversaires et alliés, même dans leurs fiefs éle-

ctoraux. Pour les analystes, la bataille pour les élections des maires dépendra du jeu des alliances. D'ores et déjà, pour le PCT, ce n'est pas un acquis. Il lui faudra convaincre ses alliés pour que ses candidats soient élus comme maires.

Cyr Armel YABBAT-NGO

## COMMENTAIRE

### Cacophonie !

Les Congolais ont vécu un vrai cauchemar le 10 juillet dernier lors des élections législatives couplées aux locales. Du jamais vu, dirait-on. Une cacophonie et la magouille sans précédent ont émaillé le double scrutin.

La veille, le ministre de l'Administration du territoire et le président de la CNEI avaient tenté de rassurer l'opinion nationale sur son organisation. Toutes les conditions étaient réunies par l'administration, notamment au niveau de la Direction générale des affaires électorales (DGAE), et par la CNEI (Commission nationale électorale indépendante), pour l'établissement des listes électorales définitives et la distribution des cartes d'électeurs. Mais les différentes opérations ne se sont pas faites dans la transparence, comme recommandé par les différentes concertations politiques.

La carte d'électeur, par exemple, informe l'électeur de son inscription sur la liste électorale. Ensuite, elle lui indique le centre ainsi que le bureau de vote où il devra, le jour du scrutin, accomplir son devoir civique.

Il est donc important que chaque citoyen reçoive sa carte d'électeur. A bien des égards, des dispositions spéciales n'ont pas été prises pour que ce précieux sésame soit remis à son titulaire. Bien au contraire, il s'est retrouvé dans les lobby maffieux ou dans les officines de certains candidats qui ont fait voter d'autres personnes à la place.

Depuis 2002, ce sont les mêmes problèmes qui reviennent de façon récurrente, malgré les multiples révisions des listes électorales. Des pratiques qui n'honorent pas la démocratie congolaise. Faut-il, dans ces conditions, parler véritablement d'électi-

ons libres, transparentes et crédibles au Congo?

L'administration électorale est bien consciente que les élections législatives et locales devraient être organisées en juillet. Pourquoi n'a-t-elle pas pris des dispositions en avant pour prévenir de telles dérives et une telle cacophonie salissant tout le processus ?

Bien ou mal élu, le député est le représentant du peuple qui lui confie le mandat de le représenter à l'Assemblée nationale. Là, aussi, il faut peut-être préciser le rôle du député. Il y en a qui, durant la législature, sont incapables de défendre ou de parler de leurs circonscriptions.

Ils sont plutôt devenus des affairistes, parce que préoccupés par leurs émoluments et bien d'autres avantages liés à la fonction que par le quotidien des populations qui, pour certaines, ne reverront leurs élus que cinq années après.

Si les élections au Congo se tiennent de façon régulière, les résultats sont presque connus d'avance ou tripatouillés le plus souvent, ce qui concourt à une démotivation de l'électorat. A peine 59,69% des votants, selon les chiffres officiels, sont effectivement allés aux urnes en 2022.

Ce scrutin a été entaché d'irrégularités et de fraudes constatées dans plusieurs circonscriptions, tant à Brazzaville qu'à l'intérieur du pays. Déboussolés, certains électeurs ont fini par se laisser et ont simplement rebroussé chemin du fait simplement de l'inorganisation du scrutin qui n'a pu corriger les manquements des précédentes élections malgré les assurances des uns et des autres.

Le sempiternel problème d'achat des consciences qui semble désormais prendre corps dans la société, ternit ainsi l'image de la jeune démocratie congolaise qui n'arrive pas à s'enraciner dans nos mœurs.

KAUD

# "Tournons la page" dénonce des fraudes

C'est un verdict cinglant, pourrait-on dire. La note préliminaire de l'ONG "Tournons la Page" (TLP) sur l'observation des législatives et locales rendue publique au cours d'une conférence de presse vendredi 15 juillet 2022 jette le discrédit sur le système électoral national actuel. TLP a, dans une démarche qualifiée de contribution «à la gouvernance démocratique», invité le Gouvernement et les institutions de la République du Congo à sa refonte complète afin de sortir, entre autres, «des fraudes massives et organisées sur fond de violations des droits humains et des contestations des résultats».



Les responsables de la coordination de "Tournons La Page"

Tournons la Page" (TLP) s'inquiète des «imperfections d'organisation, de la qualité du scrutin et des graves atteintes aux violations des droits humains et libertés fondamentaux». Pour les élections législatives et locales des 4 et 10 juillet 2022, la Campagne "TLP" avait déployé des observateurs électoraux dans quelques départements. Ceux-ci, a travail effectué, ont rendu leur rapport au Comité de coordination national. Se fondant sur les informations rassemblées par ses délégués avant, pendant et après le vote, le Comité a conclu qu'il y a eu «des insuffisances notoires lors des différentes étapes du processus électoral», notamment «dans l'établissement des listes électorales, la participation de l'opposition dans les institutions électorales, le déroulement de la cam-

pagne électorale, du scrutin et la consolidation des résultats». Par ailleurs, TLP note que «l'ampleur de la tricherie et la fraude électorale a été systématique dans la quasi-totalité des centres de vote, et cette fraude n'est pas de nature à garantir la légitimité des présumés vainqueurs de ce scrutin». Dans cette note, TLP relève des cas «constitutifs des violations de la liberté religieuse pourtant proclamée par la Constitution», en donnant comme exemple la paroisse Saint François d'Assise où «des messes ont été interrompues». IL dénonce «l'attitude de la Force publique qui a brillé par des abus dans la sécurisation des opérations de vote.» D'autres faits majeurs ayant marqué le déroulement des élections sont signalés par TLP. Notamment le non-respe-

ct de certaines dispositions de la loi électorale : par exemple, les «normes légales relatives au dépouillement des bulletins de vote» (article 97 nouveau). L'ONG déplore que «le pays débouche désormais et systématiquement sur les dysfonctionnements devenus une pratique normale». Elle estime que «le Gouvernement a la responsabilité de remédier à ces défaillances au risque de renforcer le désintérêt des citoyens pour les élections et promouvoir les antivaleurs en République du Congo». Face à cette situation désastreuse, "Tournons la Page" recommande au gouvernement, entre autres, de «décréter l'arrêt immédiat du processus électoral en cours partout où des problèmes ont été identifiés ; convoquer les états généraux

sur la gouvernance électorale (Recensement administratif de la population et mise en place d'un fichier électoral fiable, élaboration d'un découpage électoral juste et équitable, réforme de la CNEI) ; initier un projet de loi interdisant toute donation en période électorale et pré-électorale pour tous les prétendants candidats aux élections», de réformer la CNEI «en garantissant une indépendance et impartialité de cette institution». Pour cela, "Tournons la Page" demande à la communauté internationale de «soutenir la société civile dans ses actions d'observation électorale; rappelez au Gouvernement ses engagements en matière de démocratie et de l'Etat de droit».

Philippe BANZ

## Richard Ossa dénonce la fraude et les menaces armées

Candidat indépendant aux législatives du 4 et 10 juillet, dans la circonscription unique de Kellé, département de la Cuvette-Ouest, Richard Ossa a fait un point de presse le 14 juillet dernier à Brazzaville. Pour dénoncer les actes de barbarie et de fraude orchestrés, selon lui, par son challenger.



Richard Ossa

Pour Richard Ossa, ce qui s'est passé à Kellé est scandaleux. «Depuis les actes préparatoires, le secrétaire général s'était allié avec le suppléant du candidat du PCT pour écartier sur les listes électorales plusieurs familles. Il n'y a jamais eu un vrai recensement à Kellé. On a simplement fait des ajouts maffieux», a-t-il indiqué. Richard Ossa est convaincu qu'on lui a volé la victoire. «Le vote a commencé très retard et l'électricité a fait défaut», a-t-il fait savoir, tout en accusant son adversaire d'avoir emmené six gangsters de Brazzaville, «des judokas par excellence, qui exhibaient des muscles à Kellé pour intimider et empêcher la population d'aller voter».

KAUD

### APRÈS LES RÉSULTATS DU PREMIER TOUR DES LÉGISLATIVES 2022

## Réelu député, Thierry Hobie appelle la population de Kellé à promouvoir le vivre ensemble

Réelu député de la circonscription unique de Kellé dans le département de la Cuvette-Ouest dès le premier tour des législatives 2022, Thierry Hobié, candidat du PCT, a animé un point de presse, pour remercier et saluer la population de Kellé pour le choix porté à sa modeste personne. Et appelle cette population à promouvoir et à consolider les fondements du vivre ensemble. Il estime qu'au-delà de l'adversité, il a besoin du soutien de tous les fils et toutes les filles de Kellé pour son développement.



Les électeurs ont porté sur Thierry Hobié (à d.), Ph. d'arch.

tières, la population. Ainsi que les habitants du district de Kellé. L'objectif était d'interroger toutes ces composantes sur la manière dont leurs ancêtres auraient vécu voulu vivre et voir comment se réconcilier avec la modernité».

Pour Thierry Hobié, «des val-

eurs sacrées inviolables qui caractérisent le propre du Mbéré ont été revécues. Sa victoire est la conséquence logique de cette rencontre citoyenne qui a permis de baliser le terrain, et de promouvoir le vivre ensemble.

Pascal-Azad DOKO

Très détendu, Thierry Hobié se réjouit de ce que, pour la première fois, les élections se déroulent sans heurts dans le district de Kellé. Il a aussi relevé que cette élection s'est déroulée dans la transparence. Pour lui, c'est une grande avancée: «C'est le résultat de la rencontre citoyenne que nous avons organisée il y a deux ans de cela qui avait réuni tous les notables, les détenteurs des officines «Nzobi», les chefs de villages, les chefs de quar-

**LA SEMAINE AFRICAINE, VOTRE JOURNAL**

### NÉCROLOGIE

## L'ancien maire de Poto-Poto, Eugène Sama, inhumé au cimetière du centre-ville

Décédé le 24 juin dernier, à Brazzaville des suites d'une maladie à l'âge de 79 ans, l'ancien Maire de Poto-Poto, Eugène Sama a été inhumé au cimetière du Centre-ville le vendredi 15 juillet 2022. Les parents, amis et connaissances lui ont rendu un dernier hommage.

Né le 19 avril 1943 à Otamboka, dans le district de Makoua, Eugène Sama s'en est allé. L'hommage des parents, amis et connaissances était plein d'émotion. Eugène Sama était Administrateur-Délégué, Maire de l'arrondissement 3 Poto-Poto de 1995 à 1997. Il fit ses études primaires à l'école primaire officielle de Makoua de 1951 à 1958, et secondaires de 1958 à 1962 au CEG de Fort-Rousset actuel Owando, sanctionnées par un certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE) et du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC). Après son BEPC, il entre au lycée Savorgnon De Brazza. En 1963, réussite à un test organisé par l'USA-IDE aux USA. Six mois à l'université catholique de Georgetown de l'apprentissage de l'anglais, préparation du bachelors Degree à San Francisco State College Californie (1963-1965). Rappelé au Congo, suite à la nationalisation de l'enseignement en 1965,



Eugène Sama

il est professeur d'anglais au CEG d'Impfondo (1965-1966). Stage à l'École normale supérieure d'Afrique centrale (ENSAC) (1966-1967) avec obtention du CAP-CEG. Envoyé comme enseignant d'anglais au CEG de Mvouti (1979-1980). Étudiant à l'Institut supérieur des sciences de l'éducation (INSSSED) avec l'obtention du CAPEL et Licence en anglais (1980-1982). De 1982 à 1983 il est enseignant au Lycée de la révolution, à Ouenzé (Brazzaville). De 1983-1984, Université Marien Ngouabi où il décroche le Diplôme d'Études Supérieures (DES) en littérature africaine anglophone. Université de York en Angleterre (de 1984 à 1985) avec obtention du

Master of Arts (MA) en Linguistique anglaise. Au plan administratif, Eugène Sama a été de 1970 à 1972, Directeur de l'Agence congolaise d'information (ACI). Ministre plénipotentiaire, chef de Mission diplomatique à Berlin-Est (République Démocratique Allemande) RDA (1972-1974) conseiller au ministère du tourisme (2009-2012). Au plan politique, il est membre co-fondateur du Parti congolais du travail en décembre 1969. Directeur d'Étamba, journal hebdomadaire du PCT (1976-1977), chef de division censure et également chef de division vie du parti à la commission de contrôle et de vérification du PCT (1977-1979). Exclusion du PCT, victime de l'intolérance politique (1979). En décembre 1990, il est membre fondateur du Rassemblement pour la Démocratie et le Développement (RDD), le parti de l'ancien président Jacques Joachim Yombi-Opango. Avril-Mai 1994, il est président de la commission locale de supervision des élections législatives anticipées (COLOSELA) du Niari. Par deux fois candidat du RDD aux élections législatives et locales. Eugène Sama fut l'un des grands lecteurs de La Semaine Africaine.

Pascal-Azad DOKO

DIPLOMATIE

# L'ambassade de France au Congo a commémoré la fête nationale du 14 juillet

Le 14 juillet de chaque année, la République française commémore la prise de la Bastille, l'insurrection populaire du 14 juillet 1789, ainsi que la première fête de la fédération du 14 juillet 1790, symbole de l'unité nationale du pays. Ainsi, le 14 juillet dernier, l'ambassadeur François Barateau a rencontré la communauté de ses compatriotes au Congo. C'était au cours d'une soirée très conviviale dans l'enceinte de la mythique Case de Gaulle, la résidence des ambassadeurs de France à Brazzaville. La réception a connu, comme à l'accoutumée, la présence des autorités civiles, religieuses et militaires du Congo afin de célébrer cette journée ensemble.

Le ministre des Affaires étrangères, Jean-Claude Gakosso, est venu représenter le Gouvernement. Après les hymnes nationaux des deux pays, le discours de l'ambassadeur s'est centré sur la guerre en Ukraine. «Une guerre d'invasion dévastatrice, menée par la Russie au cœur de l'Europe», a souligné M. Barateau. «Le souvenir d'horreurs que l'on croyait appartenir au passé et foulant au pied les fonde-

ments même de l'ordre international sont ravivés: fallait-il pour l'Europe ne rien faire et laisser ainsi triompher cette manifestation délirante d'une logique de puissance effrénée, fondée sur un révisionnisme historique ravageur? Bien évidemment non! Sous présidence française, l'Union européenne s'est donc mobilisée, comme jamais pour faire front à cette terrible épreuve», a dit l'ambassadeur de France. Son discours a également



L'ambassadeur prononçant son discours

touché deux points directs du Congo dans sa diversification économique et le développement inclusif et durable. Il a également salué deux domaines importants du Congo: les droits des femmes et leur légitime insertion dans la société, avec l'adoption en mars 2022 de la loi Mouebara contre les violences faites aux femmes. Il a salué également la décision

de l'UNESCO, en décembre 2021, d'inscrire la Rumba congolaise sur la prestigieuse liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. À noter que, le matin du 14 juillet, l'ambassadeur a été avec les médias pour une conférence de presse.

Madocie Déogratias  
MONGO

ELECTIONS LEGISLATIVES ET LOCALES DE JUILLET 2022

## Philippe Mvouo invite les journalistes à briser la peur

Le premier tour des élections législatives couplées aux locales, s'est déroulé le 4 et le 10 juillet 2022 sur toute l'étendue du territoire national. Avant la tenue du scrutin, les organisations politiques et les candidats indépendants se sont employés à séduire ou à courtiser les électeurs, à travers les actions de communication.

La presse qui devrait jouer un rôle prépondérant dans l'équilibre du débat public n'a pas pleinement assumé ses responsabilités. Observateur de la vie politique, régulateur et conseiller des médias, le Conseil supérieur de la liberté de communication, par la voix de son président Philippe Mvouo, a animé une conférence de presse, mardi 19 juillet dernier à Brazzaville, pour évaluer la couverture médiatique du premier tour du double scrutin (législatif et local). Il a invité les professionnels des médias à briser la peur.

Dans son mot liminaire, Philippe Mvouo a tout d'abord exprimé ses remerciements à la presse qui a répondu favorablement à son invitation. Après quoi, il a loué le fait qu'en dépit de quelques dysfonctionnements, la "démocratie congolaise, s'inscrit dans le champ de ses propres réalités..." Et, «depuis que nous nous sommes engagés dans cette aventure démocratique, nous sommes en train de réussir le pari... avec les trébuchements... certainement,

mais pour bien marcher, il faut trébucher quelque part. Mais de plus en plus, d'élections en élections, je crois que nous prenons pied de façon ferme, et nous pouvons espérer un avenir rassurant», a indiqué le conférencier.

Dans le cadre de leur monitoring des médias, les hauts conseillers se sont déployés à travers le pays pour observer la façon dont le processus électoral (campagne et élections) a été couvert par la presse. Avant la publication de leur rapport qui interviendra après le deuxième tour des législatives, il est un constat que les journalistes n'ont pas fait correctement leur travail. Embarqués, pour la plupart, par les candidats, ils n'ont couvert que la campagne de ceux qui les payaient. Exception faite aux médias de Makoua, de Sibiti où les challengers des ministres Ayessa et Mounghalla n'ont pas souhaité, eux-mêmes, passer leurs messages. Certains journalistes se sont abstenus de couvrir les activités de candidats de l'opposition par peur d'être mal



Philippe Mvouo



Les haut-conseillers (au premier rang) dans l'assistance

perçus par les candidats qui les ont embarqués. Du côté des candidats, le discours politique n'a pas été au rendez-vous. «Un discours pauvre qui n'a pas nourri la conscience du peuple», a souligné le conférencier. Pour Philippe Mvouo, nombre ont été «des candidats qui ont servi aux populations des insalubrités langagières et communicationnelles». C'est ainsi qu'il annonce, fin octobre début novembre de l'année

en cours, un forum centré sur le "discours de haines". Sociologues, politologues, psychologues, juristes, etc. y sont conviés. Tout en réitérant ses remerciements, Philippe Mvouo appelle les journalistes au ressaisissement dans la pratique de leur métier. Cela «... permettra à notre démocratie de vivre. Et c'est notre pays qui grandit...», a-t-il conclu.

Marcellin MOUZITA

## COUP D'OEIL EN BIAIS

Votes des 4 et 10 juillet: les rapports des missions d'observation souffriraient-ils de crédibilité?

Jusqu'à une certaine époque, de nombreux Congolais voyaient en certains observateurs internationaux des hommes intègres qui venaient pour aider leur pays à mettre sur pied un processus électoral transparent et juste. Seulement, depuis quelques années, ces observateurs dits «indépendants» ne sont plus vus d'un bon œil par une bonne frange de la population. Ceci, suite aux déclarations «mensongères» que font régulièrement ces officiels. D'ailleurs, on est déjà habitué au Congo à la rhétorique suivante: «Le scrutin s'est déroulé dans le calme et la transparence; quelques irrégularités mineures observées ne sont pas de nature à influencer la sincérité de ce vote». Pourtant, il y a eu dans plusieurs circonscriptions électorales des violences, des fraudes, des gens arrêtés pour «corruption», un candidat sauvagement agressé puis placé en détention provisoire, et d'autres irrégularités. «Normal! Ils sont aux frais généraux, qui grèvent les budgets de l'Union africaine (UA), de la CEEAC ou de la CEMAC; sillonnent comme des touristes, à travers les artères de Brazzaville à circulation automobile réduite, les bureaux de vote sélectionnés», commente notre confrère Arsène Séverin.

### Bus et informations

Tous les minibus sont munis d'appareil radio. Un lecteur a constaté qu'à l'heure des informations, excepté peut-être les journaux de RFI, les chauffeurs ferment la radio pour mettre de la musique. Le week-end dernier, il était dans un bus où commençait la diffusion d'une émission sur les grandes figures politiques africaines. Tout le monde écoutait dans un silence religieux. Mais, le chauffeur a préféré jouer un CD de musique, sous les huées des passagers qui ont unanimement protesté.

### L'hôpital de Loandjili à Pointe-Noire manque d'alcool, de coton, de scanner...

Triste, pitoyable, les mots ne sont pas assez forts pour décrire ce qui se passe dans les grands centres hospitaliers congolais, en particulier l'hôpital général de Loandjili, à Pointe-Noire. Le 15 juillet dernier, les parents d'un patient en ont fait le triste constat. Arrivés avec leur fils âgé d'une quarantaine d'années et victime d'un Accident vasculaire cérébral (AVC), il leur a été demandé d'aller payer l'ordonnance prescrite par le médecin pour les premiers soins. A la pharmacie de l'hôpital, à leur grande surprise, il n'y avait ni alcool, ni coton, encore moins d'emballages de médicaments! Pour les examens comme le scanner, la numérisation de formule sanguine (NFS), la goutte épaisse (GERH), l'urée, le bilan lipidique, etc., les malades sont aiguillonnés vers des structures privées!

### Université Marien Nguabi: le départ du directeur des finances exigé!

Le Syndicat des enseignants du supérieur (SYNESUP) ne veut plus voir à son poste le directeur des finances. Les syndiqués exigent son départ avant la fin du mois de juillet. Selon eux, il est à l'origine des retards de paiement des salaires qui sont récurrents. Le mois de juin 2022, par exemple, a été programmé par le Gouvernement depuis le 14 juillet, mais les travailleurs n'ont encore rien perçu. Dans une lettre adressée au président de l'Université, le syndicat a demandé la nomination d'un nouveau directeur en remplacement de l'actuel et menace d'entrer en grève si la situation n'est pas débloquée dans les délais.

### Une famille retarde un enterrement pour non-respect de caveau

Une famille qui s'est rendu vendredi 15 juillet 2022 au cimetière Bouka Privé, à Itatolo, pour y enterrer un parent a été obligée de retarder l'inhumation. Et pour cause, son caveau a été vendu à une autre famille. Les accompagnateurs du défunt à sa dernière demeure, étaient abasourdis quand ils l'ont appris des responsables du cimetière. Ceux-ci leur ont indiqué un autre caveau qui était libre, mais ses dimensions ne convenaient pas. Jusqu'à 16h, ça tergiversait. Il a fallu creuser un autre caveau, et c'est à 19h que le cercueil y a été, enfin, placé.

### Un enseignant crie à l'injustice

Un lecteur, maître en psychologie clinique en service à l'Ecole paramédicale d'Owando, dans le département de la Cuvette, se plaint d'être mal utilisé par la direction de cet établissement de formation professionnelle. «Je suis sous-utilisé par les responsables, soit 3 heures seulement de cours par semaine alors que la norme recommande 18 heures», a-t-il écrit dans une correspondance adressée au directeur général de l'Administration scolaire. D'après lui, «la direction des études préfère céder des heures de son module à certains collègues» qui n'auraient pas la formation requise pour enseigner la psychologie clinique. Curieusement, demandant à être muté à l'école normale d'instituteur, la direction de l'Ecole a opposé un refus catégorique, affirme le plaignant.

INDUSTRIES EXTRACTIVES

**Sensibiliser les administrations publiques au protocole ITIE de la société civile**

Le comité national de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) Congo, en partenariat avec le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP), avec les responsables de la société civile, a organisé un atelier de sensibilisation sur le protocole de participation de la société civile dans la norme ITIE 2019 à l'endroit des administrations publiques. Les travaux ont eu lieu, à Pefaco hôtel Maya-Maya, à Brazzaville, lundi 18 juillet 2022, sous la direction de Florent Michel Okoko, secrétaire permanent du comité exécutif de l'ITIE Congo, en présence de Christian Mounzé et Brice Mackosso, respectivement, président et vice-président de l'organisation "Publiez ce que vous payez", ainsi que de Bozire Clovis Assen Ontsouon, responsable de suivi et évaluation au PRISP.



Brice Mackosso, Florent Michel Okoko et Bozire C. Assen Ontsouon

Les participants venus des différentes administrations publiques représentées ont été éduqués sur les évolutions de la norme ITIE 2019. Ce protocole relatif à la participation de la société civile fait partie intégrante de la norme ITIE. Cette version révisée est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et elle a été de nouveau révisée en 2019. Le protocole de participation garantit une libre participation de la société civile aux débats. Le protocole permet de favoriser la construction et la validation de cette partie prenante de l'ITIE considérée comme la plus faible et la plus exposée aux aléas que suscitent le suivi et la gouvernance publique, notamment pour la liberté d'expression au sujet de la transparence et de la gouvernance des ressources naturelles. Très souvent, la société civile est privée de liberté de communication et de collaboration avec les administrations publiques et même avec les autres organisations de la société civile proches des pouvoirs publics. Les principes contenus dans le protocole de participation permettent à la société civile d'avoir la capacité d'agir librement et d'émettre des opinions au sujet de l'ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles. La société civile doit participer au débat public et avoir l'accès aux processus décisionnels publics.



Photo de famille à la fin de la cérémonie

Sans restriction affectant les représentants de la société civile, ils doivent être en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance. Il faut lever des défis en portant le respect entre autres, sur la loi de 1901 sur le régime des associations et le respect des dispositions constitutionnelles garantissant la liberté. Pour Simplicie Clotaire Ngoya, personnel civil à l'armée, chef de service planification au ministère de la Défense nationale, en prenant part à cet atelier «j'ai compris que très bien que l'ITIE est un bon outil de gouvernance. Cette initiative fait également appel à un protocole qui permet à la société civile de participer aux débats publics pour contribuer à l'avancement du développement du pays. Je pense que le ministère national défend la nation, l'intégrité du pays, à ce titre-là, le ministère a aussi des prérogatives de sécuriser les citoyens, tel que je connais le ministère de la Défense, je peux vous rassurer qu'il ne peut pas être contre la participation de la société civile dans le processus ITIE, parce que c'est le développement de notre pays». Brice Mackosso, en qualité de membre de la société civile s'est interrogé «si les membres de la société civile ont la liberté de se mouvoir sur ce qu'appelle l'opérationnalité pour divulguer les informations concernant la norme et les rapports ITIE. Le

HYDROCARBURES

**La moyenne trimestrielle des prix 2022 est de 117,9 dollars par baril**

Conformément à la réglementation en vigueur et en application des dispositions de l'article 9.2 des contrats de partage de production qui indique que dans le mois suivant la fin du trimestre, le Congo et le contracteur se rencontrent afin de déterminer, consensuellement, pour chaque qualité d'hydrocarbures liquides produits en République du Congo, le prix fixé pour chaque mois du trimestre écoulé. C'est ainsi que le ministre des Hydrocarbures Bruno Jean Richard Itoua a présidé du 13 au 15 juillet 2022 à Kintélé, la réunion des prix du deuxième trimestre de l'année en cours. La moyenne des prix fixés lors de cette dernière rencontre est de 117,9 dollars par baril, pour un différentiel de 3 dollars par baril.



Les officiels à la fin de la réunion

Organisée par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), la réunion des prix des hydrocarbures du deuxième trimestre 2022 a connu la participation des responsables des entreprises productrices du pétrole au Congo, ainsi que des cadres du ministère des Hydrocarbures. A cette réunion, les points ci-après ont constitué l'essentiel des travaux: le marché de pétrole au deuxième trimestre 2022; les perspectives du marché pétrolier au troisième trimestre 2022; les comportements des bruts congolais sur le marché international et les prix fixés des hydrocarbures. Il en ressort qu'au deuxième, le baril du brut daté a affiché une tendance générale volatile et haussière. Ouvrant le trimestre à 107,42 dollars par baril, il a clôturé à 120,42 dollars par baril, atteignant un maximum de 132,06 dollars par baril,

pour une moyenne trimestrielle de 113,93 dollars par baril, en hausse de 11,70 dollars par baril par rapport au trimestre précédent. La tendance générale des cours de pétrole au deuxième trimestre 2022 est consécutive à la conjonction, entre autres, des événements suivants: les perturbations massives consécutives à la poursuite du conflit russo-ukrainien, l'assouplissement de certaines restrictions dues à la COVID-19, atténuant ainsi les inquiétudes concernant la demande chinoise, l'acceptation par les dirigeants de l'Union européenne (UE) du principe de réduction de 90% de pétrole en provenance de Russie d'ici la fin de l'année, la baisse plus que prévue de stocks de pétrole brut américain en raison de la forte demande en carburant, l'annonce par l'Arabie Saoudite de l'augmentation des prix de ses ventes de brut en juillet 2022.

Au deuxième trimestre, la demande mondiale du pétrole s'est établie à 100,3 millions de barils par jour, en hausse de 2,6 millions de barils par jour. L'offre mondiale de pétrole quant à elle est de 99,8 millions de barils par jour, en augmentation de 4,3 millions de baril en glissement annuel. Durant le trimestre, le marché est resté déficitaire de 0,5 millions de barils par jour. Alors qu'il a été de 2,2 millions de barils à la même période, en 2021. Au troisième trimestre 2022, le marché sera éventuellement impacté par le conflit entre la Russie et l'Ukraine, le niveau de l'offre et de la demande du pétrole; les niveaux économiques des grands pôles mondiaux et les marges de raffinage; les effets du variant de COVID-19 dans certaines zones du monde.

En République du Congo, les moyennes trimestrielles 2022 des prix fixés des hydrocarbures, par baril en dollars, se présentent ainsi qu'il suit: Djeno Mélange, 112,5; Nkossa Blend, 118,8; Yombo, 122,4; Nkossa Butane, 80,3; Nkossa propane, 58. Les moyennes des différentiels des prix des bruts congolais en dollars par baril sont: Djeno mélange, -2,8 par baril au brut daté; Nkossa Blend, +3 par rapport au brut daté; Yombo, +8,8 par rapport au brut daté; Nkossa Butane, 0 par rapport au Butane Nord West Europe; Nkossa Propane, 5,4 par rapport au Propane Mont Belvieu. La prochaine réunion des prix est fixée en octobre 2022.

Marcellin MOUZITA

ENVIRONNEMENT

**La campagne "Couronne verte" se poursuit à Brazzaville**

Lancée il y a quelques mois par cinq organisations de la société civile dont le Cercle des élites en voyage, tourisme et environnement (CEVTE), la campagne de sensibilisation dénommée "Couronne verte" s'exécute normalement à Brazzaville. Il s'agit, entre autres, d'un plaidoyer pour la préservation de la biodiversité et la lutte contre les méfaits du changement climatique.

C'est ainsi qu'une conférence-débat a été organisée vendredi 8 juillet 2022 au cours de laquelle, les experts sur les questions environnementales et les ambassadeurs du concept "Couronne verte" ont échangé pour tirer la sonnette d'alarme, à propos de la dégradation rapide de l'écosystème

et interpeler, puis proposer aux décideurs un certain nombre de mesures pour pallier le problème. Pour mener à bien cette campagne, 65 jeunes ambassadeurs ont été sélectionnés à partir d'un appel à candidature lancé par le collège des ONG. Ils ont été formés pour sensibiliser dans



Les ambassadeurs de la Couronne verte

protocole de la société civile fait partie intégrante de la norme de l'ITIE, c'est-à-dire qu'on ne peut pas parler de la gouvernance dans les industries extractives lorsque la société civile n'est pas libre de porter le débat au public. On ne peut pas parler de mise en œuvre de l'ITIE lorsque la société civile n'a pas cette liberté. Le Congo est dans le processus de validation et il va être examiné sur la liberté de la société civile au sein de l'ITIE». Pour Michel Florent Okoko, la situation actuelle de l'ITIE permet à la société civile d'aller vers les entreprises extractives et les ministères qui fournissent les informations. Aujourd'hui, les rapports de l'ITIE sortent avec toutes les recommandations et conclusions qu'elles soient positives ou négatives pour les entreprises ou pour l'Etat. Maintenant, il y a cette capacité de pouvoir avoir des informations objectives au niveau des rapports de l'ITIE». Christian Mounzé, à son tour, a signifié que «sans cette garantie de l'espace civique, il est impossible de voir les choses se concrétiser en ce qui concerne la prise d'une loi de protection en faveur des défenseurs des droits de l'homme, en faveur de la société civile qui est active dans l'ITIE. Cet atelier a été une première étape pour sensibiliser les administrations publiques, il faut davantage encore de la mobilisation auprès des membres du Gouvernement et des administrations ceux qui ont en charge les questions de législation, de protection et en charge de la garantie des questions de l'espace civique pour que nous soyons certains qu'au vu de la validation du Congo, il y a un engagement du Gouvernement pour pouvoir obtenir un résultat».

Philippe BANZ

les quartiers, «pour une gestion durable et parcimonieuse de l'environnement, mieux, de leur cadre de vie», selon Elwin Gomo, chargé de communication et des relations extérieures de CEVTE. Pour le Pr Joël Loumeto, de la faculté des Sciences et techniques de l'Université Marien Ngouabi, plusieurs éléments concourent à la désagrégation de l'écosystème. Parmi lesquels: l'abattage des arbres qui provoque le rétrécissement des forêts, le lessivage de sols qui cause des érosions, le bricolage qui décime les animaux nécessaires à l'équilibre environnemental, etc., pourtant évitables par l'homme, constituent un véritable problème de la biodiversité. A cela, il faut ajouter celui du changement climatique, un phénomène qui se caractérise, soit par l'abondance des pluies, soit par la rareté des pluies. Trop de pluies, entraîne le glissement de terrain, les inondations, etc. moins de pluies ou trop de

chaleur provoque la sécheresse des sols et par extension la destruction des semences qui entraîne la famine. A Brazzaville, ce phénomène est visible à travers la raréfaction de certains fruits saisonniers, des produits de pêche, ainsi des produits agricoles (légumes, etc.). Les conférenciers ont émis quelques suggestions: veiller à l'application stricte de la réglementation sur l'environnement, développer des espèces agricoles adaptées au changement climatique, modifier certaines pratiques agropastorales, prendre en compte des informations scientifiques et météorologiques dans les habitudes et pratiques des hommes. Sous la modération de Paule Sara Nguié, coordinatrice de "Couronne verte", le rôle prépondérant des ambassadeurs a été rappelé: la sensibilisation de proximité, reboisement, ramassage des déchets, initiation des projets relatifs à l'environnement.

M. M.

COTE D'IVOIRE

## Rencontre Ouattara, Bédié et Gbagbo pour une décrispation politique !

Dans le cadre des recommandations du dialogue politique entre le Gouvernement, les groupements et partis politiques, ainsi que la société civile, et en vue d'une décrispation socio-politique en Côte d'Ivoire, le Chef de l'Etat ivoirien, Alassane Ouattara a rencontré ses deux prédécesseurs, Laurent Gbagbo et Henri Konan Bédié.

C'était, le jeudi 14 juillet à Abidjan. A cet effet, il a assuré les rencontrer désormais régulièrement. «Les autres considèrent que c'est une rencontre exceptionnelle, mais on doit considérer qu'elle est plutôt ordinaire et qu'elle sera régulière et chaque fois que mes prédécesseurs auront le temps de reprendre ces échanges. Je leur ferais appel pour recueillir leurs avis, leurs recommandations, et je trouve que ce sera

une très bonne chose pour la nation ivoirienne. Cela permettrait d'entendre et d'écouter mes prédécesseurs et leurs expériences du pays», a expliqué le Président Alassane Ouattara.

Vu le poids politique que représentent ces deux principaux leaders politiques dans le pays, «nous aurons l'occasion de nous voir régulièrement en fonction de leur disponibilité», a-t-il précisé. Ajoutant qu'il a eu une bonne séance de travail avec ses deux



Les trois principaux leaders ivoiriens

prédécesseurs.

Laurent Gbagbo a pour sa part, relevé que «le Président de la République et ses deux prédécesseurs ont exprimé leur volonté de faire de cette première rencontre un levain de la décrispation du climat socio-politique national en Côte d'Ivoire». Avant d'indiquer que, «le Président

Alassane Ouattara a salué la spontanéité de la réponse réservée à son invitation. Nous de notre part (entendez Bédié et Gbagbo), nous avons exprimé notre reconnaissance au Président Alassane Ouattara pour son accueil fraternel», a-t-il assuré.

Alain-Patrick MASSAMBA

COOPERATION FRANCE/AFRIQUE

## Les ministres français des Affaires étrangères et des Armées en visite au Niger

Catherine Colonna et Sébastien Lecornu ont pour leur premier déplacement en Afrique depuis leur prise de fonction rencontré notamment leurs homologues nigériens, avant d'être reçus par le président Mohamed Bazoum, vendredi 15 juillet dernier.

Paris a voulu mettre un accent sur les deux volets de sa stratégie au Sahel, en envoyant ces deux ministres à Niamey, la capitale du Niger: l'un, civil, basé sur l'aide au développement, et l'autre militaire. D'après une source diplomatique, «la France est aux côtés du Niger».

Hassoumi Massaoudou, ministre nigérien des Affaires étrangères a fait savoir qu'il s'agit d'une visite de «consolidation d'une amitié bien ancrée». Il l'a lié, lui également,

à la sécurité et au développement. «Si nous y renonçons à cause de la sécurité, nous perdrons la guerre», a-t-il souligné.

Cette visite officielle française intervient alors que Paris réarticule son dispositif militaire dans la région, suite à son retrait du Mali, annoncé en février dernier, et qui devrait s'achever à la fin du mois prochain. Une nouvelle stratégie devrait être proposée au président Emmanuel Macron en septembre prochain. Pour la partie française, il



Sébastien Lecornu et Catherine Colonna

est précisé qu'il ne s'agit pas de faire la même chose qu'au Mali ou ailleurs, mais d'écouter les besoins du Niger. De même, il est aussi indiqué qu'il n'est pas prévu à l'heure actuelle que le nombre de militaires français déployés au Niger augmente de façon significative dans les semaines ou les mois à venir.

Après le Niger, le ministre des Armées Sébastien Lecornu, s'est rendu à Abidjan en Côte d'Ivoire, où il a eu des entretiens avec Alassane Ouattara, le Président Ivoirien dans sa résidence de la Riviera Golf.

Alain-Patrick MASSAMBA

DIPLOMATIE

## Le Kenya et la Somalie rouvrent leurs frontières communes

Les relations s'améliorent entre les deux pays, pendant que les présidents Hassan Cheikh Mohamoud et Uhuru Kenyatta ont décidé vendredi 15 juillet de signer un accord sur la reprise des exportations de la plante de khat qui seront bien de retour vers Mogadiscio, la capitale de la Somalie.

Le commerce de cette plante à effet narcotique et coupe-faim, encore appelée Miraa, avait été stoppé en 2020 par la pandémie de Covid-19, et les vols n'avaient pas repris depuis à cause de tensions diplomatiques entre les deux pays.

Un tiers des exportations de Khat étaient destinées à la So-



Hassan Cheikh Mohamoud et Uhuru Kenyatta

malie, soit 50 tonnes par jour, avant ce blocage. Les bénéfices de ce commerce irriguaient toute une région du pays.

Les Chefs d'Etat kényan et somalien, se sont par ailleurs con-

venu de "rouvrir leurs frontières communes, d'assouplir leur politique de visa, de travailler avec les organismes d'aide régionaux pour limiter l'impact de la sécheresse et de coordon-

ner leurs efforts dans la "lutte contre le terrorisme". Et tout cela augure des lendemains meilleurs pour ces deux pays d'Afrique de l'Est.

A.P MASSAMBA

DISPARITION

## La mort de Dos Santos suscite de vives tensions

Décédé à 79 ans vendredi 8 juillet 2022 à Barcelone, en Espagne où il s'était retiré depuis 2019 après son départ du pouvoir, l'ancien président angolais José Eduardo Dos Santos a eu droit à un hommage national dans son pays. Son successeur Joao Lourenço a salué sa mémoire et décrété un deuil national jusqu'au vendredi 15 juillet. Mais, ses funérailles font l'objet de vives tensions entre les autorités gouvernementales et ses enfants qui s'opposent au rapatriement de sa dépouille en Angola pour éviter «une récupération politique».

Après son décès, la fille de l'ex-président a demandé d'autopsier son corps. Tchizé Dos Santos accuse la dernière épouse de son père et son médecin personnel d'être responsables de la détérioration de l'état de santé de celui qui a dirigé l'Angola de 1979 à 2017. Cette mort suite officiellement à un arrêt cardiaque, «s'est produite dans des conditions douteuses», selon sa fille. Une plain-



José Eduardo Dos Santos

te a été déposée auprès de la justice espagnole pour «tentative d'homicide».

D'après certaines indiscretions, une délégation gouvernementale négociait avec la famille, à Barcelone, le rapatriement de la dépouille, une option à laquelle s'est opposée Tchizé Dos Santos qui a refusé des «funérailles nationales qui pourraient favoriser le gouvernement actuel». Pareil pour sa fille aînée Isabel qui a posé des préalables quant aux obsèques de son père en Angola. L'ancien chef d'Etat aurait formulé le souhait d'être enterré en Espagne, dans l'intimité.

Dans le livre de condoléances ouvert dans la capitale Luanda, le président angolais, João Lourenço, a rendu hommage à son prédécesseur en signant: «Honorons José Eduardo Dos Santos en défendant et perpétuant sa plus grande œuvre, la paix et la réconciliation nationale». A la tête du Mouvement pour la libération de l'Angola (MPLA), le défunt président surnommé «Zedu» avait fait de l'actuel chef de l'Etat son dauphin.

José Eduardo Dos Santos a accusé de gros ennuis de santé ces dernières années. En Espagne, sa santé s'était beaucoup dégradée, au point que beaucoup soupçonnaient que ce soit entre autres la cause de son départ du pouvoir. Outre sa santé, ses enfants ont connu d'énormes tracasseries ces derniers mois avec la justice de leur pays. Notamment son fils José Filomeno Dos Santos et sa fille Isabel dos Santos considérée comme l'une des personnalités les plus riches d'Angola et même d'Afrique.

Fils d'Avelino Dos Santos, maçon et paveur et de Jacinta José Paulino, José Eduardo Dos Santos grandit dans le quartier de Sambizanga, quartier pauvre qui jouait un certain rôle dans la lutte anti-colonialiste. Il est inscrit à l'école primaire de son quartier avant de rejoindre le lycée Salvador Correia de Luanda. Il travaille clandestinement parmi les étudiants pour le renversement de la domination coloniale portugaise.

En 1961, à l'âge de 19 ans, il rejoint une des organisations nationalistes clandestines de son pays, le MPLA. En novembre de la même année, il s'enfuit en exil à Léopoldville (actuellement Kinshasa, RDC) où le MPLA a une antenne importante. Ses compétences sont rapidement reconnues et il est nommé vice-président de l'organisation de la jeunesse du parti. En 1962, il rejoint les Forces armées populaires de libération de l'Angola, avant d'être rattaché au bureau du MPLA à Brazzaville, au Congo. En 1963, il est envoyé aux études en Union soviétique où il obtient cette année, à Bakou, un diplôme d'ingénieur du pétrole et de télécommunications.

En parallèle de ses engagements politiques, il chante et joue de la guitare sous le pseudonyme de Joes au sein du groupe Kimbamba Do Ritmo avec ses amis d'enfance de Luanda. C'est dans ce pays qu'il forme le groupe de musique Nzaji avec des compatriotes et enregistre un 33 tours. Ses chansons sont d'ordre révolutionnaire, et diffusées sur les ondes de la radio Voix de la révolution congolaise à Brazzaville.

La mort de Dos Santos est comme celle d'un grand baobab d'Afrique qui s'est couché.

Aristide Ghislain NGOUMA

OFFRE D'EMPLOI: RESPONSABLE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Une entreprise de la place recherche un Responsable des systèmes d'information disponible immédiatement. Le Responsable SI est chargé du pilotage de l'ensemble de l'infrastructure informatique et de la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'entreprise, en lien avec le contrôle interne. Il s'agit de garantir la sécurité, la confidentialité, la traçabilité la conformité réglementaire et l'intégrité du système d'information et des données.

Sa mission se décline en :

- Participer à la définition de la stratégie et des objectifs en matière de développement informatique.
- Assurer l'organisation, le suivi et la validation des développements informatiques.
- Mettre en place des projets d'évolution en fonction des besoins des utilisateurs.
- Assurer le reporting informatique auprès de la direction.
- Exercer une veille sur les évolutions technologiques et être force de proposition auprès de la direction.
- La définition, la diffusion et le suivi de la mise en œuvre par les acteurs concernés de la Politique de sécurité des systèmes d'information
- L'analyse des risques de la sécurité des systèmes d'information
- Le choix des mesures de sécurité et le plan de mise en œuvre
- L'audit et le contrôle de l'application des règles de la Politique de sécurité des systèmes d'information
- La sensibilisation, la formation et le conseil sur les enjeux de la sécurité des systèmes d'information
- La veille technologique et prospective
- Animer et coordonner les équipes sur les différents projets transversaux
- Piloter les équipes techniques
- Chargé de la politique de sécurité du département informatique
- Piloter les projets réseaux et télécoms
- Administrer les équipements de sécurité Réseaux (Firewalls, serveurs d'authentification, d'accès, etc.);
- Assurer le conseil technique auprès du directeur général;
- Assurer une veille technologique au niveau des équipements et des politiques de sécurité informatique.
- Participer à l'actualisation de l'infrastructure, et la maintenance dans la perspective de son

évolution vers un standard du marché.

- Participer à la mise en place d'une véritable gouvernance des SI aligné sur la stratégie du CLUSIF

Profil et compétences techniques du candidat

- Formation ingénieur Bac+4 minimum systèmes réseaux et sécurité;
- 4 ans d'expérience professionnelle en administration systèmes et réseaux informatiques.
- Bonne connaissance des systèmes d'exploitation (Linux, Windows)
- Connaissance administration des bases de données Oracle
- Solides compétences en administration Réseaux Cisco et Sécurité informatique (certification CISCO CCNA ou CCNP);
- Management de la sécurité
- Solides connaissances informatiques (systèmes d'exploitation Linux et Windows, certification WINDOWS server);
- Bonnes connaissances en anglais.
- Connaissance large des systèmes d'information
- Connaissance des applications et des technologies utilisées dans l'entreprise, des principaux langages informatiques et systèmes d'exploitation
- Maîtrise des normes de sécurité et de l'actualité des risques mondiaux en matière de sécurité
- Bonne connaissance du marché de la sous-traitance: éditeurs, SSII, cabinets de conseil et gestion de la relation avec la sous-traitance
- Connaissance des métiers et de l'organisation de l'entreprise, des besoins des autres directions
- Certaines bases en contrôle de gestion, pour piloter la gestion du budget informatique et favoriser le dialogue avec la direction financière
- Bonne maîtrise des méthodologies de gestion multi projets
- Maîtrise de l'anglais technique

Poste basé à Brazzaville

Type de contrat: CDD

Postuler à l'adresse: rsiacg@gmail.com

COMMUNIQUE NECROLOGIQUE

Véran Carrhol YANGA, journaliste à La Semaine Africaine, les familles YANGA et MAVOUNGOU ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances du rappel à Dieu de leur frère, Gildas MAVOUNGOU. Décès survenu le dimanche 17 juillet 2022, à l'Hôpital général de Loandjili, à Pointe-Noire.



La veillée mortuaire se tient au quartier Makayabou 418, au terminus des bus et "Cent Cent".

La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

MINISTERE DES FINANCES DU BUDGET, ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE  
NIARI-BOUENZA-LEKOUYOU

ANNONCE LEGALE N°94/2022/  
BCHPF.N.B.L.

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants:

N°	N° de Réquisitions	Références Cadastrales			Quartiers	Arondissements	Départements	Requérants	
01	4187 DU 25/05/2022	Piles: 39 et 40	Bloc: 03	Section: L3	Superficie : 1085.00m <sup>2</sup>	MBOUNDA	N°2	NIARI	MASSANGA PANGHOU Jean de Dieu et Enfants
02	3978 DU 21/08/2020	Piles: 41 et 42	Bloc: 03	Section: L3	Superficie : 800.00m <sup>2</sup>	MBOUNDA	N°2	NIARI	NZIEMBO Cyr Rodrigue
03	3348 DU 26/09/2017	Piles: 06 et 07	Bloc: 44bis	Section: S	Superficie : 900.00m <sup>2</sup>	KITSITSIDI	N°2	NIARI	KILONDO TSIMBA Darsule Guilaïne
04	4479 DU 30/03/2022	Pile: 06	Bloc: 06	Section: O	Superficie : 600.00m <sup>2</sup>	MOUKEMBO SUITE	Circonsc. Foncière N°2 Nkayi	BOUENZA	ONG Viens et Vois
05	4164 DU 30/04/2021	Pile: /	Bloc: /	Section: /	Superficie : 4000.00m <sup>2</sup>	MOUKONDO VILLAGE	Sous-préfecture de LVK	NIARI	NGOMA IKOUNGA Samuel Guy
06	4383 DU 22/12/2021	Piles: 6 et 13	Bloc: 38	Section: B	Superficie : 921.92m <sup>2</sup>	Loumoungou (n°1)	Avenue C-CRAH n°9 SIBITI	LEKOUYOU	LOUBISSA TCHICAYA Desiré
07	3953 DU 20/07/2020	Pile: 18	Bloc: 31	Section: Q	Superficie : 286.94m <sup>2</sup>	MANGANDZI	N°2	NIARI	MOMBO OYELI Neferra
08	4134 DU 23/03/2021	Pile: 07	Bloc: 5bis	Section: I	Superficie : 324.17m <sup>2</sup>	Bacongo (Briqueterie)	N°1	NIARI	NDEMBO Gilbert
09	4155 DU 13/04/2021	Pile: 03	Bloc: 28	Section: A	Superficie : 548.64m <sup>2</sup>	SENEGALAIS Dolisie	N°1	NIARI	DIAWARA ABDOUL Cadrime Nathali
10	4215 DU 13/07/2021	Pile: 02	Bloc: 03	Section: M4	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	MBOUNDA	Circonsc. foncière n°2	NIARI	NZONZI Bruno Humbert et MPASSY Luis Blaise
11	4423 DU 18/01/2022	Piles: 03, 04, 07 et 08	Bloc: 63	Section: R	Superficie : 2000.00m <sup>2</sup>	Mangandzi (CHU)	N°2	NIARI	MVOUEZOLO BOUEYA Lézin Benjamin
12	4344 DU 22/10/2021	Pile: 07 bis	Bloc: 31	Section: A1	Superficie : 299.76m <sup>2</sup>	Grand Marché de Dolisie	N°01	NIARI	Enfants MABIALA
13	4519 DU 26/05/2022	Piles: 4, 5, 8 et 9	Bloc: 3bis	Section: L	Superficie : 1675.11m <sup>2</sup>	Lissanga (CTA)	N°2	NIARI	TOUNGOU MATADI MANIMA Thierry Wilfrid
14	2941 DU 28/01/2016	Pile: 10	Bloc: 08	Section: L3	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	LISSANGA	N°2	NIARI	MBOU GOUBILI Gaston
15	4369 DU 29/11/2021	Pile: 04	Bloc: /	Section: Q3	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	MANGANDZI	N°1	NIARI	WILKOE KINDZEYE Jeannine
16	4528 DU 09/06/2022	Pile: 17	Bloc: 01	Section: H	Superficie : 328.24m <sup>2</sup>	LA GARE	Circonsc. Foncière n°1 M.nto	BOUENZA	Société REGAL. S.A.R.L. (suite)
17	4508 DU 02/05/2022	Pile: 06	Bloc: 308	Section: E ex 5	Superficie : 374.00m <sup>2</sup>	MABA-MABA	Circonsc. Foncière n°02 SLK	BOUENZA	MALOUANGOU MASSOUNGA Nadège Natacha Prisca
18	4474 DU 24/03/2022	Pile: 02	Bloc: 02ter	Section: M	Superficie : 453.20m <sup>2</sup>	LISSANGA	N°2	NIARI	MBASSANI Philippe Edmond
19	4412 DU 10/01/2022	Pile: 08	Bloc: 38	Section: A	Superficie : 748.23m <sup>2</sup>	Grand Marché	N°1	NIARI	NDEMBO Marly Alphonse
20	4368 DU 29/11/2021	Pile: 03	Bloc: 02ter	Section: L3	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	MBOUNDA	N°2	NIARI	MAVOUNGOU Florent
21	4512 DU 12/05/2022	Pile: 19bis	Bloc: 41	Section: A	Superficie : 200.00m <sup>2</sup>	Congo-africain	N°2 (zone Maman Poulet)	NIARI	MOUNTAGA GUISSÉ
22	4498 DU 22/04/2022	Piles: 01 à 15	Bloc: 03	Section: A1	Superficie : 6.000.00m <sup>2</sup>	ABATTOIR (Familie Kombo)	Sous-préfecture de LVK	NIARI	MANDZONDZO Constant Brice Patrick
23	4493 DU 14/04/2022	Piles: 10000 et 1001 bis	Bloc: L90	Section: P	Superficie : 1080.68m <sup>2</sup>	LOUADI 3 NKAYI	Circonsc. Foncière n°02 SLK	BOUENZA	MBOMBI Madeleine
24	4426 DU 18/01/2022	Piles: 09 et 10	Bloc: 35	Section: N3	Superficie : 1250.00m <sup>2</sup>	TAHITI (Pont KAMBOU)	N°1	NIARI	MVOUEZOLO BOUEYA Lézin Benjamin
25	4469 DU 21/03/2022	Pile: 01	Bloc: 32bis	Section: A	Superficie : 342.00m <sup>2</sup>	BACONGO	N°1	NIARI	NDANGANI Albert Loukanou
26	4452 DU 15/02/2022	Pile: 280 à 289	Bloc: N31	Section: P	Superficie : 5000.00m <sup>2</sup>	LOUADI	Circonsc. Foncière n°02 NKAYI	BOUENZA	HONDOLO DOUDOU Luc
27	4449 DU 10/02/2022	Pile: 52ter	Bloc: /	Section: H	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	Centre-ville Dolisie	N°2	NIARI	LISSOUBA Gabriel
28	4513 DU 12/05/2022	Pile: 19	Bloc: 41	Section: A	Superficie : 200.00m <sup>2</sup>	Congo-africain	N°2 (zone Maman Poulet)	NIARI	SYLLA Ahmed
29	4475 DU 25/03/2022	Piles: 354 à 363	Bloc: 45	Section: /	Superficie : 5000.00m <sup>2</sup>	Lotissement MIMBOUNDI	Comm. Ubaine de Mouyondzi	BOUENZA	IMPACT CENTRE CHRETIEN (ICC)
30	4476 DU 25/03/2022	Piles: 1 à 10	Bloc: 42	Section: M	Superficie : 5000.00m <sup>2</sup>	MAIRIE 1 BOUJANSA	Circons. Foncière de Bouansa	BOUENZA	NTSOUANVA Bienvenu
31	4486 DU 01/04/2022	Piles: 8 et 10	Bloc: 14	Section: D	Superficie : 1000.00m <sup>2</sup>	MPOUNGA 1 (Site Louzolo)	Circonsc. Foncière de Loudima	BOUENZA	AGNOSSI née YENGO Albertine
32	4473 DU 22/03/2022	Piles: 1 et 3	Bloc: /	Section: G	Superficie : 766.89m <sup>2</sup>	NSATOU-MEYA (Stade)	Circons. Foncière de Madingou	BOUENZA	SALEMO-KENG Fleur de Dieu
33	4494 DU 19/04/2022	Pile: 02	Bloc: 26	Section: I	Superficie : 380.00m <sup>2</sup>	BACONGO	N°1	NIARI	SANGARE OUMAR
34	4459 DU 23/02/2022	Pile: 07bis	Bloc: 03	Section: I	Superficie : 197.10m <sup>2</sup>	BACONGO	N°1	NIARI	MAMADOU BASSOUNG
35	4433 DU 01/02/2022	Piles: 1, 2, 3, 10, 11 et 12	Bloc: 17	Section: P	Superficie : 2400.00m <sup>2</sup>	KITSITSIDI Dolisie	N°02	NIARI	MBOUNGOU MPELE Didier Montagné
36	4545 DU 23/06/2022	Pile: Domaine	Bloc: /	Section: p	Superficie: 20ha00a00ca	KIMBONGUILA	Circons.foncière de LOUAKOU	NIARI	MANTSOUNGA Paul M. R et Mme MANTSOUNGA Gidey
37	4515 DU 12/05/2022	Pile: 11	Bloc: 103	Section: L3	Superficie : 321.29m <sup>2</sup>	Lycée de l'Excellence de Mb.	Lissanga Arr. n°2	NIARI	MATSANGASSA Béatrice
38	4418 DU 13/01/2022	Piles: 1 à 3	Bloc: 24	Section: K ex M	Superficie : 1500.00m <sup>2</sup>	MAIRIE 3	Circons. Foncière de Bouansa	BOUENZA	MOUBOUNGOULOU MANIONGUI Célestin
39	4523 DU 31/05/2022	Pile: 06	Bloc: 100	Section: E	Superficie : 880.50m <sup>2</sup>	MOUKOKO-TADI	Circons. Foncière de Madingou	BOUENZA	MASSAMBA Moïse Rick
40	4542 DU 21/06/2022	Piles: 6 et 7	Bloc: K22	Section: L ex M	Superficie : 1000.00m <sup>2</sup>	MAIRIE 4	Circons. Foncière de Bouansa	BOUENZA	KIMA Blaise
41	4534 DU 14/06/2022	Pile: 3	Bloc: 2	Section: L ex 2	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	CAPABLE	Circonsc. Foncière n°1 M.nto	BOUENZA	CONGO TELECOM
42	4535 DU 14/06/2022	Pile: 10	Bloc: 14 ex73	Section: I	Superficie : 439.31m <sup>2</sup>	CENTRE-VILLE	Circonsc. Foncière n°1 M.nto	BOUENZA	CONGO TELECOM
43	4536 DU 14/06/2022	Pile: /	Bloc: /	Section: K	Superficie : 177.78m <sup>2</sup>	MBOUKOUDOU	Circons. Foncière de Madingou	BOUENZA	CONGO TELECOM
44	4445 DU 10/02/2022	Piles: 05 et 10	Bloc: 04	Section: H	Superficie : 882.00m <sup>2</sup>	Avenue 31 juillet NKAYI	Circonsc. Foncière n°1 M.nto	BOUENZA	ETAT CONGOLAIS (Minist.de la Jeunesse de sport...)
45	4446 DU 10/02/2022	Pile: 6	Bloc: 82	Section: B	Superficie : 3246.95m <sup>2</sup>	MADINGOU-POSTE	Circons. Foncière de Madingou	BOUENZA	ETAT CONGOLAIS (Minist.de la Jeunesse de sport...)
46	4447 DU 10/02/2022	Pile: 1	Bloc: /	Section: D	Superficie : 1274.90m <sup>2</sup>	MADINGOU	Circons. Foncière de Madingou	BOUENZA	ETAT CONGOLAIS (Minist.de l'Agriculture, d'Elevage...)
47	4522 DU 27/05/2022	Piles: Domaine de l'Etat	Bloc: /	Section: I	Superficie: 12ha35a27ca	Centre d'exploitation M agri.	Circons. Foncière de Bouansa	BOUENZA	ETAT CONGOLAIS (Minist.de l'Agriculture, d'Elevage...)
48	4451 DU 15/02/2022	Piles: 270 à 279	Bloc: N30	Section: P	Superficie : 5000.00m <sup>2</sup>	LOUADI	Circons. Foncière N°2 Nkayi	BOUENZA	HONDOLO DOUDOU Luc
49	4510 DU 11/05/2022	Piles: Terrain rural	Bloc: /	Section: /	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	Village Moupépé Madingou	Circons. Foncière de Bouansa	BOUENZA	HELIOS TOWERS CONGO BRAZZAVILLE
50	4526 DU 08/06/2022	Piles: 01 et 03	Bloc: 168	Section: O	Superficie : 1000.00m <sup>2</sup>	MOUKEMBO 1	Circonsc. Foncière N°2 Soulouk	BOUENZA	Enfants MVOUMBI BADIKA Audrey Aymar
51	4527 DU 08/06/2022	Pile: 03	Bloc: 03	Section: E ex 5	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	Avenue des 3 Martyrs	Circonsc. Foncière N°2 Nkayi	BOUENZA	MUETTES CONGOLAISES d'Epargne et de Crédit MUCODEC
52	4510 DU 17/06/2022	Pile: Domaine	Bloc: /	Section: E	Superficie : 22166.27m <sup>2</sup>	YOLLOU MWINI	Circonsc. Foncière de Loutélé	BOUENZA	TOBI N'ZABA
53	4532 DU 14/06/2022	Pile: 8	Bloc: 248	Section: F	Superficie : 364.08m <sup>2</sup>	Rue Loudima n°24	Arr. n°2 SOULOLOKA	BOUENZA	NACK MIZELE Leticia
54	4531 DU 14/06/2022	Pile: 18	Bloc: R4	Section: E ex 5	Superficie : 300.00m <sup>2</sup>	Aquarium NKAYI	Circonsc. Foncière n°1 M.nto	BOUENZA	MBOUNGOU MOUANDA Richard Aimé
55	4533 DU 14/06/2022	Pile: 316	Bloc: 45	Section: M	Superficie : 500m <sup>2</sup>	DAKAR 1 NKAYI	Arr. n°1 NKAYI	BOUENZA	NACK MIZELE Leticia
56	4416 DU 11/01/2022	Pile: 05	Bloc: 171	Section: K	Superficie : 400.00m <sup>2</sup>	MOUPEPE	Dolisie Arr. N°2	NIARI	Famille KILIKISSA

Au-delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable. (Art. 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Dolisie, le 06 juillet 2022  
Pour Insertion Légale.

Paterne Dimitri ELAPIE  
Inspecteur des Impôts



## Etude de Maître Alain MONGO MOMBOULY, NOTAIRE

Titulaire d'un Office Notarial sis à Brazzaville.

93, Avenue de l'Indépendance, Rez-De-Chaussée des Immeubles Elenga Charly, en diagonale de l'Ambassade de la RDC, Poto-Poto Centre-Ville  
B.P.: 2134 Tél (242) 05 558 3017 / 06 660 49 96 / 04 402 20 11  
Email: alainm0ng02001@yahoo.fr

### Insertion Légale

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 23 Mai l'an deux mil vingt deux, reçu par le Notaire soussigné; il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, enregistrée au domaine, le 24 Mai 2022, F 097/8 sous le numéro 1377 aux caractéristiques suivantes:

**Dénomination Sociale:** «AFRIQUE VERTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE» SARL.

**- Capital Social:** UN MILLION DE FRANCS CFA (1.000.000 FCFA), divisé en CENT (100) PARTS de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA, libérées en totalité.

**Siège social:** Brazzaville rue Moukouloukoua (RN2) MAKABAN-DILOU; Arrondissement IX-Djiri.

**Objet social:**

- Bureau d'étude et contrôle;
- Travaux publics, génie civil;

- Construction;
- Agro-pastoral;

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

**Durée:** quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de Commerce.

**Gérance:** La Société a pour Gérant statutaire Monsieur David ISSAKA.

**Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville:** le 03 Juin 2022 sous le numéro CG -BZV- 01-2022-B12-00133.

*Pour avis*

**Maître Alain MONGO MOMBOULY, Notaire,**

## Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA

Notaire au ressort de la Cour d'Appel de Brazzaville, Elisant domicile en l'étude de Maître Désiré BAKADILA MONA, Titulaire d'un Office Notarial en la résidence de Brazzaville sis 54, Avenue de l'Indépendance Centre-ville, Tél. 06.648.85.83/05.542.17.01  
E-mail: bertinmandilou@Yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

### IMPEX TRANSIT & CONSULTING S.A.R.L.U

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 1.000.000 F CFA  
Siège: 05 bis, de la Rue Oyo (Diata-Makélékélé)  
CG-BZV-01-2021-B 13-00368

### INSERTION LEGALE

Aux termes des actes reçus par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA, en date à Brazzaville du 13 juillet 2021, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la Plaine, la même date sous Folio 125/13, n°2894, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «IMPEX TRANSIT & CONSULTING» en sigle « ITC/ SARLU», dont les caractéristiques sont les suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

**Capital:** le capital social de la Société est de: 1.000.000 FCFA

**Siège:** Le siège de la Société est fixé à Brazzaville, au numéro 05 bis de la rue Oyo, quartier Diata (Makélékélé).

**Objet:** La Société a pour objet en République du Congo:

- Toutes les opérations de transit, tant à l'importation qu'à l'exportation, par voie maritime, aérienne terrestre et ferroviaire, la mise en entrepôt, le stockage, le groupage et la manutention, le transport de marchandises et des personnes par tout moyen, le commerce général, le négoce international, importation et exportation,
- Et généralement, comme conséquence de cet objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et autres se rattachant

directement ou indirectement à cet objet social:  
- Toutes prestations de conseil et services auprès des particuliers et des entreprises de tout secteur et des organismes publics.  
- Tout service intellectuel ou opération de conception et de formation se rattachant directement ou indirectement à l'objet social susceptible d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Durée:** La durée de la société est de 99 années.

**RCCM:** La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le no CG-BZV01-2021-B-13-00368 du 23 juillet 2021.

**Gérance:** Suivant le premier Procès-verbal Générale de décision de l'associé unique en date du 13 juillet 2021, Monsieur BALOU Christ Donjaime Roméo (Gérant et associé unique), de Nationalité Congolaise, né le 07 avril 1976 à Pointe-Noire.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

*Pour insertion*

**Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA**

## Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA

Notaire, élisant domicile en l'étude de Maître Désiré BAKADILA MONA, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, sis 54, avenue de l'Indépendance centre-ville  
Tél.: 06.648.85.83 / 05.542.17.01  
E-mail: bertinmandilou@Yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

### SOCIETE MINIERE CONGO ESPOIR

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
Au Capital de 10.000.000 F CFA  
Siège: 40, Rue Mossendjo (Diata)  
BZV / 18 B 7466

### DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une Assemblée Générale de décision de l'associée unique de la Société dénommée «SOCIETE MINIERE CONGO ESPOIR», l'associée unique a été reçu par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA en date à Brazzaville du 4 juillet 2022, dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de la Plaine sous Folio 119/10, n°02563, il a été procédé à la Dissolution Anticipée de ladite Société sus énoncée.

Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de décision de l'associée unique, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 11 juillet 2022, conformément à la loi.

*Pour insertion*

**Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA**

## WORTHY ADVISORY «WA»

CABINET DE CONSEIL JURIDIQUE & FISCAL contact@worthyadvisory-cg.com  
TEL.: 00 242 222 94 04 55  
B.P.: 5019 ; Pointe-Noire, République du Congo

### Société MAERSK CONGO

Société Anonyme avec Conseil d'administration  
Au capital de 67.000.000 de Francs CFA  
Siège social: Immeuble Maisons Sans Frontières, 3e étage, 431 bis Rond-Point Antonetti  
B.P.: 876, Pointe-Noire, République du Congo  
RCCM N°CG-PNR-01-2007-B14-00050

### ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des délibérations du conseil d'administration du 15 mai 2022 enregistré en date du 15 juin 2022 auprès du Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre sous le folio 110/27 N°5188, il a été convoqué une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 mai 2022, enregistrée au Bureau de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de Pointe-Noire Centre sous le folio 110/26 N°5187 daté du 15 2022, au titre de laquelle l'Assemblée des actionnaires a décidé:

- de la mise à jour intégrale des statuts de la société, dans le dessein d'actualiser certaines mentions obligatoires telles que contenues initialement dans les statuts, et concomitamment de requérir le greffe commercial du ressort territorial du siège social à l'effet d'actualiser la dénomination sociale de l'un des actionnaires de la société telle que

mentionnée dans le registre de commerce et du crédit mobilier et d'uniformiser l'objet social tel que mentionné dans ledit registre de commerce à l'objet social statutaire;

- de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales y afférentes.

Dépôt du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire susmentionnée ainsi que des statuts tels qu'amendés, tous deux dûment enregistrés, a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été constatée sous le numéro CG-PNR-01-2022-M-00833.

*Fait à Pointe-Noire, le 18 Juillet 2022.*

**Pour insertion.**

RETRAITE

## Le relèvement de l'âge de la retraite n'est pas vu d'un bon œil

Le conseil des ministres qui s'est tenu le 13 juillet dernier a décidé du relèvement de l'âge de la retraite qui est passé de 65 à 70 ans pour les cadres placés hors catégories; de 60 à 65 ans pour les fonctionnaires de la catégorie I; de 60 à 63 ans pour les fonctionnaires de la catégorie II et de 57 à 60 ans pour les fonctionnaires de la catégorie III.



Des retraités

Selon le compte rendu du Conseil des ministres, «ce relèvement est justifié par plusieurs raisons, à savoir: permettre aux citoyens recrutés tardivement de travailler plus longtemps afin de bénéficier d'une pension; permettre à l'administration de bénéficier davantage de l'expertise de certains de ses cadres expérimentés et mettre fin aux demandes pressantes des autorités administratives relatives aux prolongations d'activités de leurs cadres dont la présence demeure indispensable et enfin assurer l'équilibre nécessaire du régime de sécurité sociale des fonctionnaires fortement pénalisés par les départs massifs à la retraite.» Mais, pour une frange de la population que nous avons interrogée, cette décision gouvernementale n'est pas vue d'un bon œil.

Paul Ipemba (28 ans), en service à la Direction départementale de la santé de Pointe-Noire: «J'ai bien suivi le compte-rendu du conseil des ministres qui a modifié l'âge d'aller à la retraite. Cette décision n'arrange pas les jeunes qui aspirent à la Fonction publique, où il n'y a presque plus de recrutement. Je pense qu'après 60 ans, la personne devrait aller se reposer pour laisser la place aux jeunes. A cette allure, il faut craindre que nos enfants ne puissent pas travailler toute leur vie».

Eugène Nzondo: «J'ai aujourd'hui 25 ans. Je suis de la promotion 2015 des enseignants sortis de l'Ecole normale des instituteurs de Dolisie.

Jusqu'à ce jour, je ne suis pas encore recruté dans la Fonction publique. Et pourtant, les enseignants manquent dans les écoles. Pourquoi ne pas nous recruter et faire partir ceux qui ont déjà atteint l'âge de la retraite? Amener la retraite à 65 ans n'arrange pas le problème. Il faut plutôt recruter les jeunes».

Françoise Mitamona, administrateur des SAF en service à Bilala, dans le district de Mvouti (département du Kouilou): «La décision de modifier l'âge de la retraite n'est pas du tout bonne. Tenez! Si, aujourd'hui, on parle de la lenteur administrative, cela est dû, en grande partie, au vieillissement de certains agents qui, sous le poids de l'âge, n'arrivent plus à bien rendre. Les dossiers tardent à être signés dans les bureaux. D'où on parle aujourd'hui de la lenteur administrative. A moins de 60 ans déjà, la personne n'arrive plus à bien rendre. A plus forte raison, quand elle aura plus de 60 ans. Faisons les choses telles que le colon les a laissées. Nous n'avons pas le même régime alimentaire que les Blancs. Chez l'Africain, plus on avance en âge, plus on devient inefficace. Et, tenant compte de notre espérance de vie, beaucoup vont mourir sans faire valoir leurs droits à la retraite».

Jean Akoum, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration et de

magistrature (ENAM): «Je suis en chômage parce qu'il n'y a plus de recrutement au niveau de la Fonction publique. Parmi les agents encore en activité, certains ont "raboté" l'âge de trois, cinq, voire dix ans. Ajoutés à leur vrai âge, ils seront déjà très vieux. Je pense que la solution, pour le Gouvernement, c'est de procéder immédiatement au recrutement dès la fin de la formation. Mais, s'il faut, coûte que coûte, garder l'effectif actuel, il vaut mieux fermer toutes les écoles de formation, au lieu de continuer à produire des sans-emploi. Certains de ma promotion travaillent déjà parce que le recrutement se fait dans la clandestinité la plus absolue».

Paul Oborobéa, radiologue à l'hôpital A. Sicé: «Ce que le gouvernement vient de décider est une utopie. Le moi est haïssable, dit-on, mais je vais parler de moi-même. J'ai 52 ans maintenant. Se réveiller à 6 heures et demie pour le travail devient un problème. Je souhaite que mes 60 ans arrivent même aujourd'hui pour laisser la place aux plus jeunes qui ont le même profil que moi. Que vais-je devenir quand j'aurai 60 ans? La raison avancée par les autorités est un bluff. Il laisser les choses sans les modifier».

TADI DIA-NUNGU

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## Le projet Corpus du français parlé en République du Congo officiellement lancé

La Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH) à Brazzaville, a abrité lundi 11 juillet dernier la cérémonie de lancement officiel du projet Corpus du français parlé en République du Congo. Conçu, structuré et coordonné par le Pr Edouard Ngamounsika, enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi, ce projet bénéficie d'un financement de l'Agence française de développement (AFD) à travers le projet Appui à la modernisation de l'enseignement supérieur (AMES), qui s'étale sur 4 ans, financé à la somme de sept millions d'euros. Cette rencontre autour du Français parlé a connu la participation du Pr Yvon Pierre Ndongo Ibara vice-doyen de la FLASH, des chefs de départements de cette même faculté, de Justine Martin, cheffe de mission d'expertise France de l'AMES, ainsi que des étudiants.

Pour son coordonnateur, le projet dénommé Corpus du français parlé en République du Congo (CFPRC), a été sélectionné parmi les 27 dossiers présentés en obtenant la 3e place. Il se veut une poursuite des travaux de construction du corpus oral du français déjà amorcés par certains membres de l'équipe Grammaire française de l'Université Marien Ngouabi depuis quelques années, afin de mettre au point un grand corpus du français parlé endogène et national consultable en ligne. Résultats attendus: Corpus du français parlé du Congo (CFPC) complet et enrichi de 325 heures (Brazzaville: 135 heures, Pointe-Noire: 90 heures, partie Nord du pays: 50h et la partie Sud du pays: 50h); Etudes lexicales, morpho-syntaxiques, phonologiques, didactiques, voire de pragmatique ou de linguistique du discours oral réalisées...

A l'aide d'un questionnaire, l'objectif consiste à regarder comment les gens s'expriment en français sur le sol congolais. «Les journalistes chargés de l'enregistrement auront à parcourir tous les arrondissements de Brazzaville et il y en aura 3 par arrondissement et



Les organisateurs de l'évènement et les participants

chacun d'eux va interroger 5 personnes pour un total de 15 personnes cibles par arrondissement qui nous donne un total de 135 personnes», a expliqué le Pr Ngamounsika.

Ces enquêtes visent aussi à recueillir le corpus du français parlé à Brazzaville, avec l'appui des journalistes enregistreurs recrutés et formés sur place. Il s'agit d'avoir une cartographie de l'oral avec un questionnaire pour toutes les couches sollicitées. La première mission a été réalisée à Dolisie, Sibiti et Madingou.

Pour mener à bien ce projet, les responsables ont l'appui des deux principales partenaires: les universités Sorbonne Nouvelle Paris 3 et de Lorraine avec son Laboratoire Atilf. Il a été prévu des missions d'enquêtes non seulement dans les deux grandes villes (Brazzaville et Pointe-Noire), mais aussi dans les villes d'Oyo, d'Owando et de Ouesso au nord ainsi que de Dolisie, de Sibiti et de Madingou dans la partie sud du pays.

Pour Justine Martin, il ne s'agit pas seulement de «la recherche fondamentale, on va également apprendre les choses très importantes sur la façon qu'est parlé le français au Congo. On va également pouvoir améliorer l'enseignement du français au collège, pri-

maire et au lycée au Congo. C'est donc cette finalité qui nous a intéressé et je suis d'autant plus heureuse de pouvoir financer ce projet...».

Le Pr Yvon Pierre Ndongo Ibara, pour sa part, a abondé sur les innovations de ce projet qui, non seulement ne s'arrêtera pas à la Faculté des lettres et à la recherche fondamentale, mais s'étendra aussi au ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation (MEPPSA) dans son volet didactisation. Ce projet viendra renforcer les capacités de recherches sur le terrain pour ceux qui sont en préparation de thèse», a-t-il conclu.

Le projet corpus du français parlé en République du Congo s'inscrit dans le cadre du projet AMES mis en œuvre avec l'appui d'expertise France pour une durée de quatre ans (2020-2023) et doté d'une subvention de 7 millions d'euros de la part de l'AFD, au bénéfice du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MESRSIT).

M.M. & Maurice BIKINDOU,

Zola Médina (stagiaires)



### United Nations High Commissioner for Refugees Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés en République du Congo à Brazzaville vous informe que sur le site web externe des carrières du HCR (à l'adresse <https://www.unhcr.org/careers.html>) les annonces de vacance de postes suivantes en externe sont disponibles et sont publiées pour candidature:

L'ouverture d'emploi ci-dessous est ouverte aux candidats internes à Brazzaville.

1. JO 38602, Associé aux solutions durables, G-6. Brazzaville, République du Congo. PN 10013750

Les offres d'emploi ci-dessous sont ouvertes aux candidats internes et externes à Brazzaville.

1. JO 38592, Administrateur Assistant Ressources Humaines, NOA. Brazzaville, République du Congo. PN 10036627

2. JO 38608, Associé(e) aux Ressources Humaines, G-6. Brazzaville, République du Congo. PN 10026459

3. JO 38603, Assistant(e) principal(e) en TIC, G-5. Brazzaville. République du Congo. PN 10003019

4. JO 38601, Assistant aux approvisionnements, G-4. Brazzaville. République du Congo. PN 10036626

5. JO 38604, Chauffeur/pinassier, G-2. Brazzaville, République du Congo, PN 10002979

Les offres d'emploi ci-dessous sont ouvertes aux candidats internes et externes à Bétou.

1. JO 38600, Assistant(e) de protection à base communautaire. Bétou République du Congo- PN 10016164

2. JO 38605, Chauffeur/pinassier. G-2, Bétou République du Congo. PN 10036624

L'ouverture d'emploi ci-dessous est ouverte aux candidats internes et externes Gamboma

1. JO 38607, G-2, Gamboma. République du Congo, PN 10036622

Les candidats de groupe 1 et du groupe 2 requis doivent postuler via MSRP — Self-Service — Recruiting Activities Careers (veuillez rechercher par numéro JO ou par localité). Veuillez mettre à jour vos profils personnels avec toutes les informations requises afin de pouvoir postuler. Veuillez consulter les documents ci-joints pour plus d'informations sur la mise à jour du profil personnel.

Les candidats intéressés et qualifiés répondant aux exigences de la description d'un poste doivent postuler au plus tard le 27

juillet 2022 à minuit, heure de Genève.

#### Soumission des candidatures

• Tous les efforts ont été faits pour traduire fidèlement de l'anglais au français la description de poste standard du HCR pour ce poste. La version anglaise en ligne doit être considérée comme la plus complète et l'annonce officielle de la vacance de poste. Toutes les informations de ces vacances figurent en anglais et en français sur le site web de carrières HCR. Veuillez dérouler vers le de chaque annonce pour la version française,

• Les candidats externes intéressés doivent postuler en ligne et remplir la lettre de motivation obligatoire. Pour obtenir de l'aide pour vous connecter au portail externe du MSRP ou pour les candidatures en ligne, veuillez contacter l'unité des ressources humaines bien avant la date limite afin de laisser suffisamment de temps pour résoudre tout problème technique Les postes vacants externes sont affichés sur le site Web externe du HCR et les candidats qui n'ont pas de statut interne doivent postuler via le site Web externe du HCR, <https://www.unhcr.org/careers.html> - Careers - Career opportunities Other (opportunités Vacances - trier par localité (Location) ou rechercher par numéro de poste# (Job Opening#).

• Les candidatures ne seront acceptées que Via le portail en ligne Veuillez ne pas envoyer de candidature par e-mail.

• Les candidatures non signées, incomplètes et tardives ne seront pas acceptées. Seuls les candidats sélectionnés seront contactés. Les candidats présélectionnés devront se présenter à un test écrit et ou à un entretien oral. Le HCR ne facture aucun frais à aucun stade du processus de recrutement (demande, entretien, traitement ou tout autre frais),

• L'évaluation des candidats sera effectuée sur la base des informations soumises lors de la candidature, Les candidats doivent fournir des informations complètes et exactes concernant leur profil personnel et leurs qualifications. Aucun amendement, ajout, suppression, révision ou modification ne sera apporté aux demandes qui ont été soumises. Les candidats sérieusement envisagés pour la sélection seront soumis à une vérification des références afin de vérifier les informations fournies dans la candidature

• Seuls les candidats présélectionnés seront convoqués pour un test écrit/ou un entretien. Le HCR travaille avec les meilleurs talents. Pour s'assurer que nous embauchons la bonne personne pour le bon poste, des entretiens basés sur les compétences seront menés. Ces entretiens sont basés sur le concept selon lequel le comportement et l'expérience passés sont le meilleur indicateur des performances futures. En d'autres termes, votre histoire raconte une histoire à votre sujet. vos talents, vos compétences, vos capacités, vos connaissances et votre expérience réelle dans la gestion de diverses situations.

• Le HCR encourage vivement les candidates qualifiées à postuler. Le HCR s'efforce de garantir que les employés, hommes et femmes, bénéficient de l'égalité des chances de carrière. Le HCR s'est engagé à réaliser la diversité de la main-d'œuvre en termes de sexe, de handicap, de Statut matrimonial ou de partenariat civil, de race, de couleur ou d'origine ethnique et nationale, de religion ou de croyance ou d'orientation sexuelle. Toutes les candidatures seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

• Le HCR a une politique de tolérance zéro contre l'exploitation et les abus sexuels (EES). L'EES est comportement inacceptable et une conduite interdite pour le personnel du HCR. Il constitue un acte de faute grave et constitue donc un motif de sanctions disciplinaires, le licenciement. Toute préoccupation ou suspicion concernant un cas possible d'EES doit être immédiatement signalée au Bureau de l'Inspecteur général (IGO) [inspectora.unhcr.org](https://www.unhcr.org) ou via le formulaire de plainte en ligne à <https://www.unhcr.org/php/complaints.php> ou par fax confidentiel: 41 22 80.

• Pour tout problème technique rencontré lors de la candidature en ligne, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse e-mail ci-dessous intitulée (Requête VA en ligne - vos nom et Prénom) à l'adresse email des ressources humaines Brazzaville [cobhr@unhcr.org](mailto:cobhr@unhcr.org)

Unité des ressources humaines

# Un nouveau départ dans l'archidiocèse de Brazzaville

L'assemblée spéciale des ouvriers apostoliques (ASOA) de l'archidiocèse de Brazzaville, du 26 juin au 2 juillet 2022, sous le thème: «*Pour un élan de communion, d'affermissement et de renouveau*» a réuni près de 400 prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville, en provenance pour certains, de l'Allemagne, de la France, du Canada, de l'Italie, de la Belgique, du Sénégal, de la R.D. Congo. Elle est la première du genre depuis l'érection de l'archidiocèse de Brazzaville en 1955, convoquée par Mgr **Bienvu Manamika Bafouakouahou**, archevêque métropolitain de Brazzaville. Un secrétariat général, organe technique chargé de préparer ces assises fut mis en place, présidé par l'abbé **Jonas Koudissa**, aumônier des cadres et directeur de l'Académie catholique de Brazzaville pour l'éthique (ACABE).

Cette assemblée spéciale fait suite aux nombreuses questions que se posaient le clergé, les consacrés, les fidèles laïcs du Christ, les hommes et femmes de bonne volonté sur la vraie identité de l'Eglise particulière de Brazzaville, les attentes du peuple de Dieu vis-à-vis de son nouveau pasteur au regard de certains dérapages constatés dans l'animation de la pastorale d'ensemble, notamment les mouvements d'apostolat devenus de simples mutuelles, et aussi, les célébrations liturgiques ressemblant à de simples retrouvailles.

C'était une assemblée spéciale qui a consacré la vie spirituelle et pastorale de l'Eglise particulière de Brazzaville autour des communications, des témoignages d'amour, d'espérance, de foi et de charité. Une assemblée spéciale toute particulière qui a été au cœur des attentes du peuple de Dieu, inédite aussi, pour la logique du monde, qui a abouti, sous des ovations nourries, à la cérémonie de réconciliation entre confrères prêtres, comme pour dire le linge sale se lave en famille. Finis les soupçons qui planaient sur ceux qui se regardaient en chiens de faïence et encouragés par le peuple chrétien, pour des meilleures énergies au service de toutes et de tous. Il s'est agi au cours de ces assises de pouvoir repérer les impacts laissés par les frustrations diverses, pour trouver des moyens d'accompagnement communautaire, pour un réel équilibre dans le raffermissement de la foi et la mobilisation de l'engagement chrétien au service de l'évangélisation.

A la messe d'ouverture, Mgr **Bienvu Manamika Bafouakouahou** a salué la compréhension des prêtres de la «*diaspora*» qui ont accepté de faire le déplacement de Brazzaville. Il a souhaité que les travaux se déroulent conformément à la bonne foi de tous afin de privilégier l'unité, l'amour, la communion au sein du clergé de Brazzaville qui, selon lui, doit prendre toute sa place au sein de l'Eglise locale du Congo. «*C'est une assemblée spéciale qui s'apparente à un synode diocésain, une assemblée de refondation pour une marche synodale vers des lendemains meilleurs. Réfléchir sur les grandes questions qui préoccupent notre Eglise particulière de Brazzaville, afin de réparer les impasses, reconstruire et bâtir l'avenir. Jésus est le vin nouveau qui nous rassemble autour d'une même table, consommant-le avec des autres nouvelles. Des dysfonctionnements ont été constatés, mais allant maintenant dans le bon sens. Votre geste est d'une grandeur symbolique, nous*

*rêvons d'une Eglise forte, unis, non à l'impunité et à l'injustice. Je crois à mon clergé diocésain, aux consacrés et aux fidèles laïcs du Christ*», a souligné Mgr **Bienvu Manamika Bafouakouahou**.

Dans son allocution à l'ouverture des travaux, l'abbé **Jonas Koudissa** a exprimé sa joie de constater la présence de certains confrères, même malades, à ces assises. Il a félicité tous ceux des prêtres qui ont répondu à l'appel de Mgr l'archevêque pour l'unité de l'Eglise et pour leur esprit de dépassement. Conscients du fait que les fautes commises dans le passé sont partagées, le président du secrétariat général a invité les uns, les autres au ressaisissement, à tourner le regard vers l'avenir. «*Cette assemblée spéciale n'est pas un tribunal pour condamner qui que ce soit, personne n'a tort, ni raison, c'est un logo thérapie collectif et personnel, c'est l'arbre à palabre, le mbongi ou le linge sale se lave en famille. C'est une opportunité historique pour l'archidiocèse de Brazzaville de faire peau neuve, après des années de moult tumultes. C'est l'engagement de chacun pour atteindre ce renouveau tant voulu, échanger et partager nos expériences*».

La conférence inaugurale du lundi 27 juin sur l'Environnement et les défis pastoraux du développement, présentée par l'abbé **Albert Kimbembé**, président de la Commission diocésaine de l'Environnement et de développement a révélé que «*l'archidiocèse de Brazzaville n'a pas encore pris la vraie mesure de la question de l'Environnement et du développement durable*». Des recommandations ont été adoptées: créer un lien de travail entre la commission diocésaine, les ministères en charge de l'Environnement, du tourisme, du plan, de la sécurité, en vue de tirer profit des opportunités qui y sont offertes par différents programmes gouvernementaux; mener une campagne de sensibilisation sur les questions d'environnement partant de l'école maternelle jusqu'au secondaire. Les travaux de cette assemblée spéciale qui feront date dans les annales de l'histoire de l'archidiocèse de Brazzaville, présidés par Mgr **Bienvu Manamika Bafouakouahou**, selon le programme élaboré par le secrétariat général, ont connu une série de communications et d'échanges qui ont éclairé le chemin parcouru et qui reste à parcourir sous une pluie d'exigences incontournables. Chaque délégué, témoin de cet événement a pu relever le défi de l'audace et de l'ambition au service des communautés et de l'Eglise particulière de Brazzaville. Discuter, échanger



Une vue des participants à l'ASOA

relève d'un réel engagement des uns et des autres, pour marcher les uns à côté des autres, se tenant les mains, regardant ensemble dans la même direction. Des exposés et des communications diverses ont permis d'aborder la vie de l'Eglise particulière de Brazzaville sous plusieurs angles: «*retraite annuelle des prêtres et formations permanentes: l'organisation d'une retraite annuelle en plusieurs vagues sur le principe du brassage et sur la base des listes*»; «*appliquer la règle de trois pour la participation financière: 60% pour l'archidiocèse, 30% pour la paroisse, 10% pour le prêtre*»; «*tenir les retraites dans les autres sites des diocèses du pays*»; «*refonder la catéchèse diocésaine: Baptême et eucharistie: 4.000FCFA pour les paroisses de la ville, 3.000FCFA pour les paroisses de campagnes; confirmation et profession de foi-consécration à la Vierge Marie: 2.500FCFA sur toute l'étendue de l'archidiocèse de Brazzaville*»; «*création d'une banque ou caisse d'épargne, d'un établissement de microfinance*»; «*recenser les structures sanitaires existantes et d'en planifier de nouvelles: manque criard de structures sanitaires, absence d'un partenariat avec les secteurs tant publics que privés, ainsi que d'une cartographie des ressources disponibles dans l'Eglise dans le domaine de la santé*»; «*proposer un guide diocésain ou national de la pastorale du mariage sur trois niveaux de préparation: préparation lointaine, prochaine et immédiate*»; «*survie, développement et compétitivité des médias diocésains. Ce secteur indispensable mérite un soutien particulier pour l'évangélisation dans le monde d'aujourd'hui*»; «*orthodoxie et autonomie financière. Des propositions allant dans le sens d'une restructuration profonde de l'économat diocésain*»; «*patrimoine immobilier, location et terrien. Véritable nébuleux par le manque d'informations des différents partenaires*»; «*abus liturgiques et uniformisations. Des recommandations ont été formulées*»; «*directoire diocésain des projets, notamment dans l'agropastoral. Un bureau d'études et d'un manuel des procédures, avec un projet agropastoral ambitieux a été mis en place*»; «*réformer la commission diocésaine de musique et arts sacrés (CDMAS) en rappelant ses missions, tout en sauvant la Scholas populaire qui est un mouvement liturgique paroissial d'évangélisation de nos coutumes par le chant*»; «*maison de retraite des prêtres:*

*par manque de transparence, une commission d'enquête a été mise en place pour établir les responsabilités et évaluer l'étendue des dégâts de tous ces dysfonctionnements*»; «*restructuration du tribunal ecclésiastique: renforcer les effectifs du personnel, vulgariser auprès des fidèles laïcs sur l'existence du tribunal, création d'un tribunal de deuxième instance avec les diocèses suffragants*»; «*assurance maladie et pension des prêtres retraités. Les enjeux de la sécurité sociale, les prestations vieillesse, l'assurance santé, la relation entre l'Eglise et les familles biologiques des prêtres, en particulier au moment de la mort d'un prêtre. Il s'agit de revoir à la hausse les honoraires des prêtres pour une meilleure retraite, afin de les inscrire à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), recadrer les relations entre l'Eglise et les familles des prêtres, faire migrer le personnel ecclésiastique de l'EMI vers NSIA ou une autre structure d'assurance plus performante, sans oublier l'assurance des catéchumènes*»; «*l'école catholique: manque de coopération dans les écoles catholiques, la direction diocésaine de l'éducation catholique (DDEC) et l'économat diocésain. L'évaluation des états généraux des écoles catholiques de 2003, la nécessité pour l'économat diocésain et les curés de paroisses de participer aux conseils d'administration des écoles, organe de consultation et de décision, la redéfinition des missions de la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC) et de la DDEC, sans oublier la relance du processus de la rétrocession des écoles nationalisées à l'Eglise catholique*»; «*remunération des prêtres, des séminaristes et des ouvriers apostoliques*»; «*L'école des sciences religieuses nécessite une restructuration ainsi que ses problèmes fonctionnels*»; «*Caritas diocésaine avec son plan quinquennal*»; «*Boulangerie du Grand séminaire Cardinal Emile Biayenda qui est une copropriété du séminaire et de l'archidiocèse, sous gérance par la société Energies et système, Sarlu. Une recommandation d'implanter une boulangerie moderne ou petite avec four rotatif afin de garantir la production du pain chaud et permettre de réduire les coûts en termes de personnel et de maintenance. L'implantation de deux autres boulangeries dans le secteur de la cathédrale et dans Brazzaville nord, ainsi que la possibilité d'intégrer la farine de manioc dans la production du pain et de*

*la diversification des produits proposés aux clients par l'introduction d'autres, comme pain au lait, brioches, pain de miel etc.*»; «*listing du patrimoine diocésain. A ce sujet, une enquête est en cours, selon Mme Nuptia Mbemba, juriste*»; «*Gestion axée sur les résultats (GAR)*»; par **Daniel Mikayoulou Mia Kanda**, économiste, expert en planification, «*affectation des prêtres. Une série de suggestions a été faite pour une meilleure gestion des affectations des ouvriers apostoliques en toute transparence*»; «*répertorier les magasins, dépôts, chambres froides et autres activités génératrices de revenus des paroisses et autres structures de l'archidiocèse de Brazzaville. A ce propos, il faut centraliser la gestion de toutes les activités génératrices de revenus à l'économat diocésain. Confier la rédaction des contrats et la révision de ceux qui existent à un cabinet des notaires afin de créer des structures des sources de revenus*».

Au cours des travaux, Mgr l'archevêque a eu des échanges avec les prêtres, les diacres de l'archidiocèse de Brazzaville, ainsi qu'avec Mgr **Loïc Lagadec**, administrateur diocésain de Grenoble-Vienne en France et l'abbé **Mesmin Auxence Gaya**, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville nommé vicaire général de Cayenne en Guyane Française, qui a suggéré à l'archevêque que soient connectés les comptes de l'archidiocèse et des paroisses à partir des comptes en ligne, en vue de mobiliser des ressources pour générer des fonds. Ce qui renforcerait la clarté dans la gestion du patrimoine commun.

Les conclusions de cette assemblée spéciale seront appliquées sans atermolement, le plus tôt possible, consignées dans les actes de l'ASOA qui constitueront le directoire diocésain.

Enfin, 26 suggestions et recommandations ont été faites: «*La durée maximale de la messe en semaine est de 30 minutes. Dans les paroisses qui le peuvent, organiser quatre messes en*

*semaine: 5h30, 6h00, 12h30, 17h30*»; «*la durée de l'homélie est de 2 minutes au maximum en semaine*»; «*les messes noires sont diaboliques*»; «*pas de deuxième quêtes, elles n'auront lieu qu'avec l'autorisation de l'archevêque*»; «*limiter l'âge des Elisa et des servants de messe à 13 ans accomplis*»; «*se tenir debout pendant le chant du gloria*»; «*se lever pendant la remise de la réserve eucharistique au tabernacle*»; «*se présenter à la présentation de l'évangélaire*»; «*lire les intentions de messe avant de commencer la célébration eucharistique*»; «*ne plus déplacer le calice, mais que les prêtres montent communier par extinction à l'autel*»; «*ne pas autoriser aux non-baptisés d'intégrer le groupe des enfants de chœur sauf s'ils sont inscrits au catéchisme pour le baptême*»; «*le prêtre doit se vêtir d'une tenue ecclésiastique et d'une paire de chaussure le dimanche*»; «*le port de la chasuble pour le président est obligatoire*»; «*les retardataires ne sont plus autorisés de monter à l'autel après la collecte*»; «*à défaut de vêtir l'habit ecclésial tous les jours, le prêtre peut mettre une croix ou une croissette*»; «*faut-il imposer les mains aux enfants? Question à étudier tout en précisant que signer un enfant au moment de la communion n'est pas hygiénique*»; «*préciser le statut de la chapelle de l'ACERAC qui n'est pas une paroisse*»; «*mise en place d'un plan d'activité trimestriel à compter d'octobre 2022*»; «*mener une réflexion sur l'avenir des frères de Saint Joseph*»; «*malgré les consultations, l'archevêque reste souverain dans les affectations*»; «*étudier la faisabilité d'une procession mariale tous les 14 août sur les artères de Brazzaville*»; «*restauration de l'adoration animée le 2<sup>e</sup> dimanche de Pâques*»; «*restauration de quatre nsinsani diocésains pour les besoins suivants: séminaire, achat et sécurisation des terrains, assurance, construction des paroisses*»; «*Pour devenir curé, c'est à partir, après cinq ans de sacerdoce avec contrat de performance*»; «*envoyer les prêtres matures spirituellement et bâtisseurs en zone rurale des structures pas des jeunes*».

Pascal BIOZI KIMINO

## Ils ont dit:

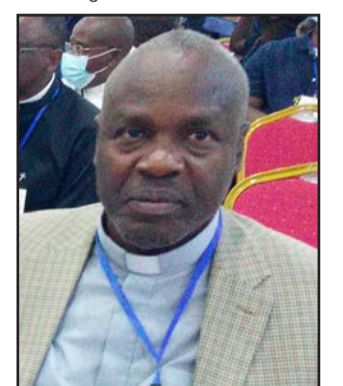
**Abbé Léonard Milongo**, ancien vicaire général de Brazzaville:

«*Cette assemblée spéciale nous a permis de réfléchir sur les problèmes cruciaux qui se posent à notre société, dans notre archidiocèse, revoir les statuts des mouvements d'apostolat et des conseils pastoraux paroissiaux.*»

**Abbé Christophe Maboungou**, recteur du Grand séminaire de



philosophie Mgr **Georges Firmin Singha**: «*Je remercie Mgr l'archevêque pour avoir initié cette rencontre fraternelle avec*



*une présence remarquable des uns et des autres. C'est une rencontre formidable et louable qui a permis d'exploiter les ressources humaines des fidèles laïcs de notre Eglise. C'est pour dire que le laïc a sa place dans l'Eglise. Toutes les résolutions prises sont importantes et il faut saluer la petite innovation impulsée par l'archevêque sur la désignation du vicaire général à travers un scrutin. Ainsi, ceux*

(Suite en page 12)

OUVERTURE DE LA XII<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE DE L'ACERAC A MONGOMO

## Prendre à bras-le-corps la cause des jeunes de l'Afrique centrale

Les travaux de la XII<sup>e</sup> Assemblée plénière de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) se sont ouverts solennellement lundi 18 juillet 2022 à Mongomo, en Guinée équatoriale. Placée sous le patronage du président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, l'ouverture de cette rencontre triennale tournante en présence de plusieurs personnalités, a été dominée par une série d'allocutions. C'est la salle de conférence de Mongomo qui a servi de cadre au démarrage de cette semaine de réflexion des archevêques et évêques membres de l'ACERAC consacrée aux migrations des jeunes de leur espace sous-régional.

Après l'ouverture par des messes célébrées la veille dans les cinq cathédrales du pays, dont celle de Mongomo, Notre-Dame de l'Immaculée Conception patronne de la Guinée équatoriale, le tour est revenu lundi 18 juillet à l'ouverture officielle de cette rencontre sous-régionale. La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Constancia, épouse du chef de l'Etat équato-guinéen; des cardinaux Philippe Ouedraogo, archevêque de Ouagadougou au Burkina Faso, président du Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) et Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui en Centrafrique; de Mgr Protase Rugambwa, secrétaire général du dicastère pour l'Evangélisation des peuples venu de Rome en Italie; de Mgr Julio Murat, nonce apostolique au Cameroun et en Guinée équatoriale et de plusieurs autorités de Guinée dont le maire de Mongomo. Les délégations des six pays de l'ACERAC fortement représentées comprenaient également les jeunes délégués ainsi que d'autres laïcs. La délégation de l'Université catholique d'Afrique

centrale (UCAC), conduite par l'abbé Jean-Bertrand Salla, recteur de l'UCAC, a aussi prit part à cette cérémonie riche en couleurs. Tout a débuté par la prière dirigée par Mgr Juan Domingo Beka, évêque de Mongomo, président de la Conférence épiscopale de Guinée équato-



NN.SS Urbain Ngassongo et Gélase Armel Kema accompagnés d'Aristide Ghislain Ngouma

riale (CEGE) qui a imploré la bénédiction de Dieu pour le bon déroulement de ces assises. Après la prière, le déroulement de la cérémonie a connu deux temps forts. La première partie a été constituée de l'exécution des hymnes,



Les archevêques et évêques membres de l'ACERAC autour du chef de l'Etat Guinéen et son épouse

celui de l'ACERAC puis celui de la Guinée équatoriale; l'animation des chorales en espagnol et en fang symbolisant ainsi les variétés multiculturelles et ethniques de la Guinée; la présentation des différentes délégations; la projection d'une vidéo

sur l'action sociale de l'Eglise en Guinée équatoriale (Une Eglise en sortie), retraçant le travail abattu depuis 1778 par l'Eglise catholique dans les domaines social, éducatif et sanitaire. La seconde partie de la cérémonie a été celle des discours officiels qui ont vu se succéder à la tribune, l'abbé Antonio Mabila, secrétaire général de l'ACERAC qui a présenté l'argumentaire de l'Assemblée plénière notamment les enjeux et motivations qui conduisent les évêques à choisir le thème en débat; Mgr Julio Murat; Mgr Protase Rugambwa; Mgr Juan Nsue Edjang Maye, archevêque de Malabo, président de l'ACERAC; le Cardinal Philippe Ouedraogo et le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, qui a ouvert solennellement les travaux de l'Assemblée plénière. La cérémonie s'est clôturée par le défilé des jeunes de l'ACERAC et par une photo de famille pour immortaliser ces moments. Les évêques ont eu droit à un banquet offert par le chef de l'Etat. En soirée, le président Obiang Nguema leur a offert un dîner à l'hôtel Mongomo, où il s'est fait représenter par le secrétaire général du Parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE).

Aristide Ghislain NGOUMA (Mongomo)

XII<sup>e</sup> ASSEMBLEE PLENIERE DE L'ACERAC EN GUINEE EQUATORIALE

## Les migrations des jeunes au centre de la réflexion des évêques à Mongomo

Les archevêques et évêques membres de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC) sont réunis à Mongomo, en Guinée équatoriale du 17 au 24 juillet 2022 à l'occasion de la XII<sup>e</sup> Assemblée plénière de leur institution. Cette rencontre triennale ayant pour thème: «Le phénomène des migrations des jeunes: le cas de l'Afrique centrale» s'est ouverte dimanche 17 juillet par des messes dans les cinq cathédrales du pays. A Mongomo, la messe présidée par Mgr Juan Domingo Beka, évêque du lieu, en la basilique Notre-Dame de l'Immaculée a connu la participation du président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et son épouse.

Outre ceux présents à Mongomo, dont le cardinal Dieudonné Nzapalainga, archevêque de Bangui en Centrafrique, les autres archevêques et évêques membres de l'ACERAC ont été disséminés dans les quatre autres cathédrales de Guinée à Malabo, Bata, Ebibeyin et Evinayong, avec les délégations qui les accompagnent. Au cours de ces messes célébrées simultanément, les filles et fils de la Guinée équatoriale ont prié en communion avec les pasteurs de l'Eglise-famille qui est en Afrique centrale, comme il est de tradition lors de cette rencontre triennale tournante. Cette Assemblée plénière de l'ACERAC qui n'a pas pu se tenir depuis deux ans à cause de la pandémie de COVID-19 aborde

une problématique brûlante qui préoccupe les dirigeants et les Etats en Afrique centrale et qui devient une gangrène. Une semaine durant, les évêques aidés par les conférenciers et leurs experts, passeront au peigne fin les défis et enjeux liés à cette thématique en vue de proposer des solutions à l'éradication du phénomène. Mgr Protase Rugambwa, secrétaire du dicastère pour l'Evangélisation des peuples venu de Rome, en Italie et Mgr Julio Murat, nonce apostolique au Cameroun et en Guinée équatoriale y participent eux aussi. Pendant les conférences, une série de thèmes nourrit et enrichit les réflexions des évêques, principalement: «Le phénomène migratoire dans la Bible», «Le



Le présidium pendant la cérémonie d'ouverture

phénomène migratoire selon la Doctrine sociale de l'Eglise», «Famille: désespérance et aventure migratoire; approche anthropologico-culturelle», «L'impact des médias dans le phénomène migratoire en Afrique», «Union européenne et la politique migratoire». Représentant l'espoir et l'avenir de l'Eglise, les jeunes qui constituent à la fois la couche la plus exposée au phénomène et la principale victime des mouvements migratoires, ont été conviés à ces assises pour partager leur expérience sur le sujet. Chaque Conférence épiscopale est représentée par deux délégués, qui comme à N'Djamena (Tchad) en 2005 lors de la plénière sur les jeunes dans la société et dans l'Eglise, avaient présenté aux évêques les joies et angoisses de leur milieu de vie, mais aussi, leurs perspectives et attentes. Après Brazzaville (Congo) en juillet 2014 sur la famille et Yaoundé (Cameroun) en juillet 2017 sur l'œcuménisme et le dialogue interreligieux en Afrique centrale, les archevêques et évêques membres de l'ACERAC ont tenu à plancher cette année sur cette lancinante problématique qui

devient une véritable tragédie pour les Etats et les familles. Au cours de leurs assises, les pasteurs de l'Eglise de Dieu qui est en Afrique centrale réfléchissent également sur la vie, le fonctionnement de leurs différentes structures telles: l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC) basée à Yaoundé qui venait de fêter ses 30 ans, l'hôtel ACERAC abritant le siège de leur association à Brazzaville, au Congo, construit par le président Denis Sassou-Nguesso, qui l'a inauguré en juillet 2015. La ville de Mongomo abrite donc les assises de la XII<sup>e</sup> Assemblée plénière de l'ACERAC qui réunit les archevêques et évêques des six pays de la région: Cameroun, Gabon, Tchad, Centrafrique, Congo et Guinée équatoriale pays hôte. C'est dans cette ville que trône somptueusement la basilique Notre-Dame de l'Immaculée Conception construite par le président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo et inaugurée en décembre 2011, par le cardinal Francis Arinzé, légat du Pape.

Aristide G. NGOUMA (Mongomo)

QUASI PAROISSE SAINT THEOPHILE DE NGAMOUNKASSA (ARCHIDIOCÈSE DE BRAZZAVILLE)

## Des pèlerins sur les premiers pas du premier archevêque congolais de Brazzaville

L'esplanade de l'église Ndonga-Marie de Mfilou a été le lieu retenu pour le départ du pèlerinage commémorant les 50 ans de la naissance au ciel de Mgr Théophile Mbemba, premier archevêque congolais de Brazzaville. C'est l'abbé Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse Ndonga-Marie qui a reçu les pèlerins venus des différentes paroisses. C'était le samedi 18 juin 2022. Ce pèlerinage a été conduit par l'abbé Jacques Bouekassa, président de la Commission Ad hoc de l'Année jubilaire marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Mgr Théophile Mbemba.



L'abbé Jacques Bouekassa pendant la pose de la 1<sup>ère</sup> pierre

L'arrivée à Ngamoukassa était la destination choisie. Tout cela a commencé par un chapelet marial. L'activité a eu deux temps forts: le pèlerinage et deux communications. La première par M. Emile Mazikou, neveu de Mgr Théophile Mbemba et la deuxième par sœur Thècle Saurelle Bahamboula, membre de la congrégation des religieuses congolaises du Rosaire de Brazzaville, depuis 1988, qui a brossé un témoignage sur la vie et l'œuvre du premier archevêque congolais en s'appuyant sur son chef d'œuvre intitulé: «L'œuvre d'un bâtisseur».

Pour rendre hommage à Mgr Théophile Mbemba, «nous avons pensé tenter de publier «L'œuvre d'un bâtisseur». De la vie de Mgr Théophile Mbemba, nous allons parler de l'héritage qu'il légua à l'archidiocèse de Brazzaville, donc mon propos s'articule autour de trois points. Comment Mgr est-il arrivé archevêque de Brazzaville, qu'est-ce qu'il a fait dans l'archidiocèse, ses fondations. Nous avons les missionnaires expatriés, les années importantes de l'Eglise, il y avait eu un concile Vatican II qui s'est tenu en 1961 pour le renouveau de l'Eglise: emmener l'Eglise à se développer. A la démission de Mgr Michel Bernard, il était choisi comme nouvel archevêque. Mgr Mbemba devenu archevêque de Brazzaville, comme bâtisseur arrive à la tête d'une Eglise embryonnaire, donc à construire. Les prêtres européens arrivent pour évangéliser, il est à la tête d'un diocèse naissant, il doit prendre le courage de construire ce diocèse, profiter de son expérience, ayant travaillé avec les prêtres expatriés, à l'époque père Jean Pierre Morizur, Mgr Michel Bernard. Une Eglise qu'il voulait au visage africain. Il a travaillé dans la dynamique de développement que prône Vatican II en 1964, comme le lui demandait le Saint-Père. Il va confier son épiscopat à la formation, à reformer la catéchèse et à la création des mouvements d'apostolat.

Après les deux communications s'en est suivie la célébration eucharistique présidée par l'abbé Jacques Bouekassa, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption, président de la commission à l'honneur, et concélébrée par les abbés Vincent de Paul Malonga, curé de la paroisse Ndonga-Marie et le père Casimir Moukouba, directeur diocésain de la liturgie.

Plusieurs fidèles ont été comptés parmi les pèlerins. La messe a été animée par la chorale Mgr Théophile Mbemba de la paroisse Saint Michel de Ngamoukassa. Souvenez-vous que c'est le 4 février 2012 qu'avait eu lieu la bénédiction de la chapelle Saint Théophile de Ngamoukassa par Mgr Anatole Mbandou, à l'époque archevêque métropolitain de Brazzaville. Un double événement a été commémoré en cette circonstance mémorable: pèlerinage au site abritant la maison de Mgr Théophile Mbemba et pose de la première pierre par l'abbé Jacques Bouekassa, représentant Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, pour la construction d'une Grotte mariale.

L'évangile a été tiré de Saint Mathieu 6, 24-34. Jésus invita ses disciples à se débarrasser des soucis liés aux biens terrestres pour aller à l'essentiel qui est la recherche du royaume des cieux. «Nos prières sont paiennes, Dieu est donc toujours prêt à prendre ses responsabilités quand la part de l'homme est assumée. Pourquoi nous faire du souci pour ce qui ne relève pas de notre pouvoir? Notre méditation va se faire sur cette Parole de Dieu qui nous a été proclamée et surtout sur le psaume.» a déclaré le célébrant. «La première lecture et le psaume justement nous remettent une démarche pour savoir lire l'histoire. C'est pour cela nous sommes revenus ici et dans ces lectures que la liturgie nous propose de la première lecture et le psaume. L'histoire d'Ismaël était la fidélité du Seigneur. Dieu est fidèle à son peuple et souvent ce peuple est infidèle à son Dieu, tout cela a été évoqué. Nous sommes là pour relire notre histoire. Pensez à tout ce qu'on nous a dit ici.» a-t-il poursuivi. Ensuite, l'abbé Jacques a martelé que Mgr Théophile Mbemba condamnait ceux qui faisaient partie des sectes. Dans le temps, on parlait d'une religion «Malanda Kuruwa Koma» et il disait que toute personne qui ira là-bas sera punie et il doit se confesser. Ils parlaient là-bas dans les circonstances de sorcellerie, de maladie, de dispute dans la famille, etc.

Après l'action de grâce, l'abbé Vincent de Paul Malonga a manifesté cette joie de recevoir toutes les entités ici représentées par les paroisses, c'est une première. Que Dieu doit être loué en premier. «Merci à la Commission Ad hoc pour la réussite de ce jubilé, dédié à Mgr Mbemba comme nous l'appelons affectueusement. -Merci à la chorale Théophile Mbemba qui ne cesse de nous accompagner. -Merci, je ne voudrai pas oublier les frères de Saint Joseph ou les Œuvres laissées par Tata Mbemba et la Communauté de Ngamoukassa qui s'est investie à plein pour que cette cérémonie réussisse et que l'atterrissage soit en douceur. Nombreux parmi vous ont pris le train depuis Ndonga-Marie, ses efforts ne resteront pas vains. Dieu va vous le rendre tous au centuple.» a affirmé le curé. Pour conclure, le vice-président du Conseil pastoral de la quasi-paroisse de Ngamoukassa a remercié les pèlerins et s'est excusé de quelques manquements constatés, «nous sommes une quasi-paroisse en construction.» a-t-il déclaré avant de souhaiter un bon retour aux pèlerins dans leurs paroisses respectives.

Juvert Pierre NGOUONO (Secrétaire général du Conseil pastoral paroissial de Ndonga Marie de Mfilou)

(Suite de la page 11)

qui ont été élus, ne sont pas sortis du néant, ce sont nos confrères: Abbés Donatien Bizaboulou (vicaire général), Kelly Michaël Milongo (secrétaire chancelier), Séraphin Koualou Kibangou (président de l'Association des prêtres de l'archidiocèse de Brazzaville en mission pastorale à l'étranger). Les prêtres de la diaspora sont venus, question de tracer ensemble dans un esprit de communion, le futur archidiocèse. C'est le vœu le plus ardent de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou depuis sa prise de possession canonique le 21 novembre 2021, après avoir écouté les prêtres, les communautés religieuses et les fidèles laïcs du Christ.»

## Mgr Bienvenu Manamika a administré le sacrement de confirmation à 21 chrétiens

En communion avec l'Eglise universelle, la paroisse Saint Marc d'Odziba située à 100 Km de Brazzaville, dans la partie septentrionale de l'Archidiocèse, était dans la joie de recevoir pour la première fois Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, depuis sa prise de possession canonique du siège métropolitain. C'était dimanche 19 juin 2022, en la solennité du Corps et du Sang du Christ encore appelée Saint Sacrement. Au cours de cette célébration eucharistique qui a eu lieu pour la circonstance sur l'esplanade de la Grotte mariale paroissiale, l'archevêque a conféré le sacrement de confirmation à 21 chrétiens venus des paroisses Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Igné (Pk 45), Christ Roi d'Imvoubia, Saint Marc d'Odziba et Divine Miséricorde d'Inoni Plateaux. Le tout sous l'animation de la chorale paroissiale Cardinal Emile Biayenda et de la Schola Populaire paroissiale.

Ont concélébré cette messe les abbés: Pascal Bamokena, curé de la paroisse d'accueil, Simon Monekene, curé-recteur du Mont Cardinal Emile Biayenda et curé doyen du doyenné Cardinal Emile Biayenda, Oscar-Laurel Milandou Nkouikani, curé de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Igné, Geofranck Biniakounou, curé de la paroisse Christ-Roi d'Imvoubia, Daldy Bihonda, vicaire paroissial, etc. Trois diacres ont également concélébré cette messe, les abbés Luc Boumpoutou, stagiaire diaconal à la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, jouant le rôle de cérémoniaire de l'archevêque de Brazzaville, Chabrel Malonga, stagiaire diaconal à la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Igné et Bob Bounkazi, stagiaire diaconal à la paroisse de la Divine Miséricorde d'Inoni Plateaux.

Dans la foule des participants à la messe, il y avait les autorités locales dont M. Eugène Libana, chef de terre d'Odziba, M. Roch Banzouzi, responsable du protocole de l'archevêque et les membres des huit communautés environnantes de cette paroisse d'Odziba ayant un presbytère en construction et située à quelques décimètres de la voie goudronnée. Ces huit communautés sont: Nkouo, Dieu le Veut, Inga, Kidzunu, Wayako, Kintuadi, Mangougou et Odziba.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a dépeint la spécificité de cette solennité célébrée de manière particulière et spécifique à travers l'Eglise universelle. «Aujourd'hui même à Gamboma, Mgr Urbain Ngasongo est en train de célébrer cette fête du Sacrement. Tous les évêques du Congo et tous les évêques à travers le monde, chacun dans son diocèse, sont en train de célébrer cette fête du Saint Sacrement» a dit l'archevêque. Il a souligné la spécificité de cette fête au cours de laquelle on célèbre le fait que Jésus s'est donné, a donné son Corps et son Sang pour le salut de l'humanité toute entière. «A la différence du sorcier qui tue, Jésus donne sa vie pour que nous ayons la vie éternelle, pour que nous puissions vivre» a renchéri l'archevêque. S'adressant aux confirmands Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou leur a rappelé qu'ils sont désormais

adultes dans la foi et que va déjà commencer la vraie bataille contre Satan et que vont désormais souffler les vraies tempêtes dans leurs vies chrétiennes de chaque jour. Pour en sortir vainqueurs, il leur a demandé d'être et de demeurer assidus à la prière, la seule clé



L'archevêque (crosse en main) entouré des concélébrants et des laïcs.....

et la seule arme pour vaincre les velléités et les pièges de Satan, le diable.

Après l'homélie a eu lieu l'exécution du rite de la confirmation, au cours duquel, les 21 chrétiens sont passés à tour de rôle devant l'archevêque pour recevoir par l'imposition de ses mains, l'Esprit-Saint qui a fait d'eux dorénavant des adultes



L'archevêque, le curé d'Igné, M. Roch Banzouzi, (à dr) et un échantillon de la Communauté Notre-Dame de Béthanie

dans la foi chrétienne. Le curé de la paroisse, peu avant le début de la procession des offrandes, a annoncé les huit communautés paroissiales d'Odziba qu'il a appelées à tour de rôle pour témoigner la



Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou conférant le sacrement de confirmation à une chrétienne

communauté, le réconfort et la sympathie à l'archevêque en apportant des vivres et des non vivres au pasteur de l'Eglise de Brazzaville venu toucher du doigt les réalités pastorales et presbytérales de cette en-

presbytérales du lieu.

Sur le chemin du retour, l'archevêque de Brazzaville a fait des escales pastorales à deux communautés paroissiales sous la juridiction de l'abbé Oscar Milandou, curé

tité placée sous sa juridiction ecclésiastique.

Vers la fin de la messe, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a remercié tous les participants à la messe notamment ses confrères prêtres, les autorités locales pour leur présence effective. S'exprimant devant la caméra de nos confrères (Lilian Mouan-

de la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Igné: Communauté catholique Saint Antoine de Padoue du village Imbimi, Communauté catholique Notre-Dame de Béthanie du village Mbamba. Cela avant d'atteindre la dernière étape du voyage: le passage à la paroisse Notre-Dame du Perpétuel Secours d'Igné où

gassa et Destin Bikouta) de la Télévision catholique en ligne You Tube, quelques chrétiens ont présenté à l'archevêque leurs doléances en lui brossant de manière sommaire les réalités pastorales, paroissiales et

en compagnie du curé, l'archevêque a eu droit à une visite guidée des lieux.

Gislain Wilfrid BOUMBA (De retour d'Odziba)

## «L'apprentissage, on est tous passé par là !»

Textes: Gn.18, 20-32 / Ps.137 / Col.2, 12-14 / Lc.11, 1-13

La Prière! Un des mots les plus employés dans toutes les religions et aussi, une des situations les plus complexes qui puissent exister dans le domaine de la «foi». Faire la prière, c'est «Prier»: c'est être en perspective de connexion et d'interlocution avec un être qui soit bien au-delà de nos limites, au-dessus de notre confort ou à la hauteur de nos attentes... Prier, c'est s'exposer à une dynamique spatio-temporelle en quête d'un instant spirituel. Faire la prière, c'est tout autant permettre à son corps à travers un rite ou rituel, de traduire sa révérence en vers l'hôte supérieur «assis, debout ou à genoux...», se mettre à sa disposition. Alors, en plus d'être un acte de foi, la prière sera aussi une des plus belles marques de charité, tant que celui qui se donne à la prière peut se résoudre «d'intercéder» les biens de la Providence en faveur de son prochain ou pour la multitude. Ceci dit, la Torah définit la prière comme «le service du cœur», un acte pénétré d'amour et magnifiant la révérence. Les textes de ce 17<sup>e</sup> dimanche du temps ordinaire de l'année liturgique-C-, parlent d'Abraham qui tient tête au Seigneur. Il se débat d'intercéder de bonne foi en faveur de la rédemption du peuple de Sodome et Gomorre; pour sa sollicitude envers Lot, son frère. Par ailleurs, on aura réalisé après les multiples échecs d'Abraham qui veut convaincre Dieu et le dissuader de ne pas faire s'abattre sur les deux cités impies sa colère que «...nos chants n'ajoutent rien à ce que tu es, mais ils nous rapprochent de toi, par le Christ, notre Seigneur». De même, il faut nous rappeler que notre langage humain est limité lorsqu'il s'agit de s'adresser à Dieu; heureusement pour nous: «Tu n'as pas besoin de notre louange, et pourtant c'est toi qui nous inspires de te rendre grâce» Cf. (Missel romain, 4e Préface commune). Quoi qu'il en soit, notre besoin personnel et celui de toute l'humanité demeure: comment entrer en relation personnelle et étroite avec l'Être suprême? Être un orateur éloquent comme «Abraham», suffit-il pour toucher le cœur de Dieu? Prier serait-il «vomir de tonnes de phrases» ou de «faire son tintamarre religieux» à longueur de journée? Comment alors «prier»? Où doit-on prier? Quelles sont les manières et les tenues élégantes pour une «digne piété»?

En voici quelques interrogations: pouvons-nous aider à construire une méditation. Mais nous, nous en retiendrons juste l'essentiel. La Bible est remplie d'images qui nous permettent de dire un peu qui est Dieu. Cependant, notre imagination, si riche soit-elle, est pauvre pour dire l'Eternel. Raison pour laquelle, le judaïsme ne nomme pas Dieu, mais l'identifie à un «mystère» comme l'indique bizarrement, le nominatif de «Yaweh [YHWH]» et plein d'autres. Nos voisins Islamistes le traduisent par «Allah [le Tout Puissant, le Très Miséricordieux]». C'est dire de façon imagée combien la divinité est mystérieuse. La Tradition biblique nous le présente comme un époux, une épouse, un amant, une partie, une mère qui nourrit son enfant. Aujourd'hui, Jésus prend le risque de nous le proposer comme un «Père» et nous invite à nous adresser à Lui. A un «père» est attachée une famille et une famille, c'est un rassemblement de consanguinité ou par filiation, un groupe d'individus «Notre Père...»! Un père inspire le respect et la loyauté «... que ton Nom soit sanctifié, que ton règne vienne...». La relation au père implique la soumission et la dépendance «que ta volonté soit faite... donne nous aujourd'hui notre pain quotidien...». Toutefois, avec son père «la communication» tout comme l'élan spirituel dans la prière se doit d'être une action sincère; susceptible de promouvoir la réconciliation et l'unité fraternelle: «Pardonne nous nos péchés, comme nous aussi, nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés». Enfin, avec le père, c'est aussi une histoire d'amour qui n'est pas seulement «domination (autorité paternelle) et Charité (bienfaisante)», mais tout compte fait: une épopée de bravoure pour celui qui sait «protéger et sauvegarder» une tranquille paix à sa progéniture. «Ne nous laisse pas entrer en tentation, mais délivre nous du mal». C'est cela le «Pater», trouver sa joie dans l'épanouissement avec la sécurité de ses fils.

Par ailleurs, Jésus répond certes par une formule brève, mais surtout met en garde contre toute forme de marchandage spirituel et guéri du fondamentalisme traditionnel, les stéréotypes de la foi juive qui standardisent, la «Dia logique» entre Dieu et l'homme; sur le modèle d'une programmation robotique. Toute prière sincère, leur dit-il, peut-être exaucée par le Père, pour son ingéniosité (actualité) et son réalisme (communautaire)... Mais pas nécessairement de la manière qu'on l'entend (individuel, égocentrique) et pas avec les choses qu'on désire (passion, grandeur). Car Dieu n'est pas que celui qu'on imagine si couramment avec des images ultra transcendantes à l'humanité et terrifiantes.

De toute évidence, ce que Jésus entend-là n'a pas seulement un caractère synthétique d'une «formule de prière brève» qu'il nous inviterait à répéter; mais bien, plus: un enseignement très riche et réformateur sur la prière peut-être pas «parfaite», mais «agréable». A nous de poursuivre cette révolution au quotidien. Prier sans se décourager ou s'évader dans l'afflux de paroles vides de sens. Alors, que chacun se débrouille, se tourne vers Dieu, et trouve le meilleur moyen d'exprimer à la fois l'intimité avec Dieu et sa solidarité avec les hommes.

Père Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS, (Prêtre du Diocèse de Nkayi Cg-Bz)

# 115 065 candidats sur la ligne de départ

Les épreuves écrites du brevet d'études du premier cycle (BEPC) ont démarré mardi 19 juillet sur l'ensemble du territoire national. Quelques 115 065 candidats repartis dans 448 centres affrontent cet examen d'Etat pour valider leur entrée au lycée. Le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean Luc Mouthou, accompagné d'une forte délégation dont le Pr Louis Bakabadio, conseiller du chef de l'Etat à l'Education a visité trois centres d'examen à Brazzaville.

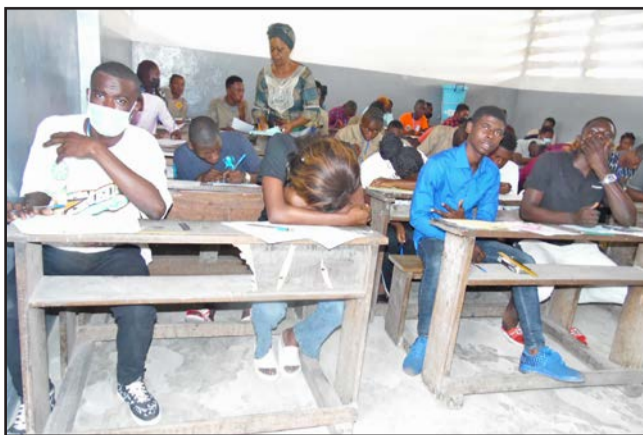
Le collège Trois glorieuses, à Bacongo, dans le 2<sup>e</sup> arrondissement a constitué la première étape de sa ronde. Elle s'est poursuivie au lycée Chaminade, à Poto-Poto dans le 3<sup>e</sup> arrondissement et enfin l'école Plateau A (ex école des garçons) à Mougali, 4<sup>e</sup> arrondissement. Comme de coutume, les élèves ont affronté les épreuves de mathématiques, de français, de sciences de la vie et de la terre, etc.

Pour le premier jour, le chef du département de l'Enseignement général s'est dit satisfait du bon démarrage des épreuves. «C'est une lecture positive, cette positivité nous vient de ce que le Président de la République Denis Sassou Nguesso nous a donnés les moyens nécessaires (humains et matériels) pour accomplir notre mission», s'est-il réjoui. Aussi a-t-il noté l'intérêt qu'accordent les Congolais à l'éducation. «Nous avons une augmentation de près de 6% de statistiques cette année par rapport à l'année dernière. Un des candidats, le plus âgé que nous avons rencontré au centre de Mougali est né en 1967. C'est vous dire combien il y a un fort engouement dans cet examen d'Etat. Cela nous permet de nous assurer de ce que la prise en charge de la jeunesse congolaise est effective et l'ensemble des structures qui sont créées année après année,

nous avons à l'heure actuelle 75 lycées fonctionnels qui n'attendent qu'à recevoir ces élèves. Présentement cinq autres sont en construction», a dit Jean Luc Mouthou.

### Le jury appelé à plus de responsabilité

Peu avant son déploiement dans les centres d'examen, le jury a reçu les dernières consignes du ministre Jean Luc Mouthou. Le ministre de l'Enseignement



L'une des salles du centre Plateau A

men tout en mettant un accent particulier sur la lutte contre la fraude.

Couvrant les périodes d'avant, pendant et après les épreuves, les orientations du ministre comprennent l'exécution de

le ministre a exhorté le jury à la vigilance et, surtout, à l'observation stricte des règles édictées dans les différents guides d'examen mis à la disposition de tous les personnels impliqués dans l'organisation du BEPC. «Un accent particulier est mis sur la nécessité de faire en sorte que l'examen se déroule dans les bonnes conditions et que la fraude soit éradiquée dans les différents centres. Les candidats doivent laisser leur téléphone à la maison et ne partiront dans leur centre que nantis de tous ce qu'ils ont appris tout au long de l'année scolaire», a expliqué Jean Luc Mouthou.

Serge Loukaka, président général du jury, a assuré que les derniers réglages ont été effectués et les épreuves se dérouleront simultanément dans les centres nationaux que ceux prévus au Cabinda, à Luanda (Angola) et en Chine. Sur les 448 centres ouverts sur l'ensemble du territoire national, Brazzaville et Pointe-Noire en regorgent quasiment la moitié avec respectivement 115 et 105 centres.

Germaine NGALA



Jean Luc Mouthou (au milieu) s'adressant au jury

général a martelé sur le sens de responsabilité à faire prévaloir tout au long du déroulement des épreuves.

Près d'un millier de chefs de centre et leurs adjoints ont suivi avec attention les orientations du ministre pour le bon déroulement de l'examen. Sans détour, Jean Luc Mouthou a principalement axé son adresse sur la gestion responsable des centres d'exa-

certaines opérations aussi bien de préparation des centres que d'identification pour les candidats. Il s'agit, entre autres, de sécuriser les malles des sujets, entretenir les centres d'examen et expliquer aux candidats la conduite à tenir pendant l'examen.

Sur la fraude scolaire, fléau qui gangrène le secteur éducatif congolais depuis quelque temps,

## MALVOYANCE

# Des handicapés visuels de Pointe-Noire formés sur la Santé de la reproduction

L'Union nationale des aveugles et malvoyants du Congo (UNAMAC) a fait le constat que les personnes vivant avec handicap visuel sont moins informées et ne fréquentent pratiquement pas les services de Santé et droits sexuels reproductifs (SDSR), pour plusieurs raisons: précarité économique, éloignement des structures, honte, surprotection, ignorance, analphabétisme...). Cette Organisation non-gouvernementale a mené une réflexion, afin que cette couche importante de la population congolaise puisse aussi bénéficier des informations, voire de la prise en charge, en insérant dans son plan d'action des activités portant sur la SDSR. D'où le bien-fondé de l'atelier de formation sur la Santé et les droits sexuels reproductifs qui s'est tenu du 14 au 15 juillet 2022, à Pointe-Noire, à l'attention des handicapés visuels.



Les organisateurs avec quelques participants à l'atelier

résiduelles des jeunes aveugles en leur donnant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être en matière de la SDSR. Elle a concerné une trentaine de participants. Lesquels ont suivi plusieurs exposés, entre autres, sur l'«Education à la sexualité»; L'«Importance de l'éducation sexuelle»; «Les droits sexuels et les obstacles à la santé sexuelle et reproductive»; «Les droits des personnes vivant avec handicap».

«Un des droits des personnes vivant en situation de handicap inscrits dans le protocole de la Charte africaine, selon son article 16 qui stipule: "Toute personne handicapée a le droit au

du bien-être familial, qui est une structure de santé, s'est chargée des vérités additionnelles à ce sujet aux jeunes de l'UNAMAC, au travers de cet atelier, afin que ceux-ci acquièrent des connaissances sur la santé sexuelle et reproductive et qu'ils parviennent désormais, non seulement à fréquenter les services de santé, sans tabous, mais aussi à éradiquer les difficultés qui sont les leurs, notamment des grossesses indésirées, des infections sexuellement transmissibles. Ainsi donc, à l'issue de cette formation, les



Une vue de l'assistance

niveau de santé le plus élevé qui soit possible d'atteindre". A cet effet, l'Association congolaise

jeunes handicapés visuels pouront alors crier haut et fort: fini avec tous leurs problèmes

## DROITS HUMAINS

# Le CAD critique les pratiques des responsables pénitentiaires de Dolisie

Le maintien à la maison d'arrêt de Dolisie d'une vingtaine de prévenus, alors que la chambre d'accusation avait ordonné leur mise en liberté provisoire, a suscité la colère du Centre d'actions pour le développement (CAD). Le vendredi 15 juillet dernier, l'ONG a organisé une conférence de presse à Brazzaville. Trésor Nzila Kendet, son directeur exécutif, s'est élevé contre les responsables pénitentiaires. L'ONG de défense des droits de l'Homme appelle les autorités à faire respecter la décision de justice.



Trésor Nzila Kendet

Les vingt prévenus étaient poursuivis pour vol et recel. Il ressort des entretiens que le CAD a eu avec leurs avocats que ce serait le régisseur de la maison d'arrêt de Dolisie qui s'oppose à leur libération sur «injonctions du directeur général des administrations pénitentiaires du Congo». Ce qui a eu pour conséquence une bruyante manifestation, initiative des parents des détenus devant la prison de Dolisie, depuis vendredi 8 juillet dernier.

«La non-exécution de l'arrêt de la Cour d'appel est une violation inadmissible du droit à la liberté des vingt prévenus concernés par cette décision de justice et cela représente une grave menace pour l'intégrité du système judiciaire en République du Congo», a dénoncé Trésor Nzila Kendet. L'orateur a dit que le CAD a demandé à la police de s'abstenir de toute action violente contre les manifestants, pour éviter que la situation ne dégénère. Et l'ONG a demandé aux autorités de faire changer cette situation.

Pour le directeur exécutif du CAD, «lorsqu'un directeur de prison montre du mépris pour une décision de justice et parvient à empêcher son exécution, cela donne l'image d'un Etat dirigé par des gangs». Il a attiré l'attention des agents pénitentiaires qu'ils ne sont pas à l'abri de poursuites judiciaires pour détention de personnes sans titre valable à la prison. «Le CAD se réserve le droit de porter plainte contre le régisseur de la maison d'arrêt de Dolisie et sa hiérarchie pour détention arbitraire», a-t-il prévenu.

En rappel, le Procureur général près la Cour suprême avait adressé le 25 août 2020 une circulaire à l'attention des Procureurs généraux près les Cours d'Appel et les Procureurs de la République près les Tribunaux de Grande Instance, rappelant qu'une Justice n'a de sens que si les décisions rendues sont exécutées.

Ph.B.

qui attirent à la santé de la reproduction», a affirmé, à l'ouverture de l'atelier, Audrichelle Moukani, présidente du Comité national des jeunes aveugles et malvoyants du Congo, membre du bureau exécutif national de l'UNAMAC.

A signaler que l'UNAMAC a pour objectifs: protéger et promouvoir les droits humains, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes aveugles et déficientes visuelles; permettre aux personnes aveugles et déficientes visuelles d'exprimer ensemble leurs opinions et aspirations;

entreprendre ainsi des actions collectives pour la promotion et le bien-être social des personnes aveugles et déficientes visuelles avec comme objectif d'aboutir à l'égalité des chances et la participation totale dans la société.

L'ouverture de l'atelier s'est déroulée en présence du Dr Lileme Adjouono, représentant de la directrice départementale des soins et services de santé de Pointe-Noire, et de Pierre Bibimbou Batantou, secrétaire adjoint de l'UNAMAC Pointe-Noire.

V.C.Y.

**Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner**

## Ouverture d'une bibliothèque numérique au bureau de l'OMS Congo

C'est Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population, qui a officiellement donné le top de consultation du centre numérique d'information et de documentation du bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) au Congo, le 15 juillet 2022. En présence du Dr Joseph Caboré, représentant la directrice régionale de l'OMS, du Dr Lucien Manga, représentant de l'OMS au Congo, du coordonnateur-résident du système des Nations unies, Chris Mburu, des chefs d'agences du système des Nations unies et de nombreux professionnels de santé.

Le lancement des activités de ce centre intègre le programme de transformation du secrétariat de l'OMS Afrique initié par sa directrice, le Dr Matshidiso Moeti. «Ce programme comportant trois volets place les innovations technologiques, la production et le partage des connaissances en matière de santé publique, au centre de nos priorités, et cela, dans le but de contribuer à apporter à tous et partout, des services et des soins de meilleure qualité. C'est à travers les connaissances que les professionnels de santé peuvent maintenir et accroître leurs compétences, et que les communautés peuvent être mieux informées et mieux engagées, notamment pour adopter des comportements sains», a dit le Dr Joseph Caboré.

Ce centre est une réponse à un besoin réel pour les professionnels de santé, les étudiants et le grand public. Il est l'extension de la bibliothèque du bureau régional au Djoué (dans le 8<sup>e</sup> arrondissement Madibou). Celui-ci permettra un accès au centre-ville au grand public et garantira la consultation de milliers de publications offertes gratuitement par l'OMS. Tout de même, ce centre contribuera à la

promotion de la recherche et de l'enseignement supérieur. «Ce qui est en droite ligne avec l'une des recommandations fortes que le Gouvernement avait formulées, lors de la deuxième commission mixte République du Congo/OMS-AFRO, tenue à Brazzaville les 4 et 5 mars 2019», a indiqué le directeur de la gestion des programmes



L'ambulance du district sanitaire de Madingo-Kayes

à l'OMS Afrique, le Dr Joseph Caboré. «La salle polyvalente baptisée Dr Herman Judaël Ongou est accessible à tous les usagers et dispose de 20 postes de travail pour la consultation des ressources documentaires en ligne. Nous avons aussi un data center. C'est une salle spéciali-



Le ministre de la Santé ouvrant officiellement le centre

sée qui ne donne accès qu'aux données sanitaires du Congo», a expliqué le Dr Lucien Manga. Pour sa part, le ministre de la

tinée au district sanitaire de Madingo-Kayes (département du Kouilou). Encore enclavé, Madingo-Kayes nécessitait cette aide pour le transport des patients vers les centres de santé spécialisés. «On ne peut que remercier tous les partenaires et l'OMS en particulier. C'est un grand soulagement pour nous», a déclaré le Pr Henri Germain Monabeka, directeur des soins et services de santé au ministère de la Santé.

A noter que le Congo compte 52 districts sanitaires. L'OMS apporte son intervention directe dans 12 districts prioritaires. On estime que plus de 700.000 personnes, soit 13% de la population, ont vu une amélioration de leur accès aux soins et services de santé de qualité.

Le Dr Caboré a, par ailleurs, réaffirmé l'engagement de l'OMS, afin d'apporter tout le soutien requis pour le développement sanitaire du Congo.

Esperancia  
MBOSSA-OKANDZE

## Huit handicapés formés à la myciculture

Le président de la Fondation Challenge Futura, par ailleurs directeur de Bio-tech Congo, M. Tsengué-Tsengué a procédé, jeudi 14 juillet dernier à Brazzaville, au lancement du projet d'insertion socioéconomique et d'autonomisation des personnes en situation de handicap, à travers la myciculture (culture des champignons). Cette initiative en phase pilote dénommée Handi-Myco 2022 vise à assurer l'auto-employabilité de cette couche sociale vulnérable. Grâce à une formation pratique à la production des champignons, produits prisés par les Congolais, mais rares sur le marché. Pour cette phase de lancement, huit (8) handicapés (6 malentendants et 2 handicapés moteurs) participent gratuitement à la formation. Ceci, pour une durée d'au moins dix jours, en fonction de leurs capacités à assimiler les notions et les techniques.



M. Tsengué-Tsengué (à droite)

Ce projet qui envisage de former entre 500 à 1000 handicapés, a pu être lancé en partenariat, entre autres, avec l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI) représentée à la cérémonie de lancement par Patrick Obel Okeli son directeur général, et le ministère des Affaires sociales représenté par David Max Ndouniama, chef de service d'insertion socioprofessionnelle des personnes vivant avec handicap.



Les officiels posant avec les apprenants

C'est un projet d'innovation technologique et sociale, puisqu'il s'agit de «transférer des techniques de culture mises au point par Bio tech Congo. Une innovation sociale, parce que nous apportons un transfert à une catégorie particulière de la société vulnérable. Il s'agit de donner plus de chance d'insertion à nos compatriotes qui vivent avec le handicap», a fait savoir M. Tsengué-Tsengué à l'ouverture de la formation.

Dans sa phase actuelle de lancement, Handi-Myco 2022 est mis en œuvre par un consortium dans le cadre du partenariat public/privé mobilisant la Fondation Challenge Futura, pour le développement scientifique, technologique et entrepreneurial; l'Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation (ANVRI); La Congolaise de biotechnologie; la dynamique des femmes vivant avec handicap du Congo (DFVHC) et la Fédération nationale des associations des personnes sourdes du Congo (FNAPESCO).

Marcellin MOUZITA

seurs des droits humains et les journalistes menacés pour avoir assuré la couverture médiatique de cet évènement. Certains journalistes ont fini par prendre clandestinement le chemin de l'exil, d'autres expulsés du pays. «Les questions de liberté et de démocratie ne doivent pas être laissées aux hommes politiques. Ces questions engagent tous les citoyens. En 2015, le pays a connu des moments difficiles. Les gens en parlent et le film montre ce qu'a représenté cette période», a fait savoir Trésor Chardon Nzila Kendé. «Les grandes démocraties aujourd'hui sont le fruit de la lutte menée par les citoyens», a renchéri le directeur exécutif du CAD. «Les autorités que nous avons élues violent allégrement le contrat social que nous leur avons passé. Si, nous continuons à adopter une attitude

fataliste, ça ne marchera pas. Nous devons commencer à poser des actes, à sensibiliser, à s'engager, à conscientiser et à éveiller les consciences en utilisant également l'art et d'autres moyens de pression pour que les autorités reculent face à leur attitude de confiscation des libertés», a-t-il poursuivi. A la fin de la projection, un échange a eu lieu pour réfléchir et s'interroger si, entre 2015 et 2022, cet espace civique est plus ouvert aujourd'hui aux activistes de défense des droits humains et aux journalistes, ou au contraire la situation s'est empirée; sur ce qu'il faut faire pour réduire les menaces et les risques liés au travail des activistes de défense des droits de l'homme et permettre aussi que la parole soit libre.

Ph.B.

### DEFENSE DES DROITS HUMAINS

## Le slam pour dénoncer l'arbitraire

Des jeunes étaient à l'affiche de la 1<sup>ère</sup> édition du Prix des acteurs de slam (déclamation de textes poétiques) intitulé «Slam voix libres», organisé le samedi 9 juillet 2022 au Centre culturel Zola, à Moungali, le quatrième arrondissement de Brazzaville. Ils ont révélé un réel talent.

Ce concours a été organisé par le Centre d'actions pour le développement (CAD), une ONG de défense des droits, sous la houlette de son directeur exécutif Trésor Chardon Nzila Kendé. Dans le but d'interpeller les gouvernements du monde en général, celui du Congo en particulier, sur la protection des droits humains, le respect de la justice et la lutte contre le harcèlement et la criminalisation des activistes et défenseurs des droits humains. Cette première édition du concours «Slam voix libre s'inscrivait dans le cadre des activités de la campagne «Stand As My Witness», un projet mis en œuvre par le CAD avec le soutien de CIVICUS. Onze slameurs, dont deux filles, ont participé aux joutes oratoires.

Cette rencontre leur a permis de présenter des poèmes portant sur la non-violence, condamnant le système autoritaire, et prônant la légalité pour défendre les bonnes causes. Les textes font référence, à travers le monde, aux centaines de personnes en prison, harcelées et persécutées pour avoir voulu défendre une presse libre, l'alternance démocratique, le respect des droits humains. Le Congo n'est pas épargné par cette triste réalité. Il est classé répressif par le «CIVICUS Monitor», comme un pays où «la voix discordante est congelée. L'interdiction de manifester, les arrestations injustifiées, les intimidations et le harcèlement sont quotidiens aux activistes et défenseurs des droits humains». Pour Trésor Chardon Nzila Ken-



Miere Osias Hyperbole lauréat du prix slam Voix libres CAD

det, «l'art est un puissant outil de sensibilisation et de vulgarisation des droits humains. Mais aussi un outil de plaidoyer et de résistance face à l'arbitraire. A travers cette initiative, nous pensons faire du plaidoyer en faveur des personnes qui sont des activistes politiques, pro démocratie, défenseurs des droits humains, actuellement en prison à travers le monde. Nous voulons faire des slameurs

et ceux qui font de l'art et aussi la population congolaise des témoins de ceux qui sont victimes de l'intolérance politique, victimes des injustices de toute sorte. Nous accordons de l'importance à l'art qui permet de traiter aussi les maux qui minent notre société, principalement les droits humains».

Philippe BANZ

## Un film pour mobiliser l'opinion

Dans le cadre du programme d'activités du Centre d'actions pour le développement (CAD), une ONG de défense des droits humains, le public congolais a eu le plaisir de découvrir mardi 12 juillet 2022 à Brazzaville le film «Se taire ou mourir», une réalisation de l'organisation internationale CIVICUS.

La projection de ce film d'une heure environ s'est déroulée au siège du CAD, à Batignolles au Plateau des 15 ans. Devant une assistance composée d'étudiants, des journalistes et des acteurs de défense des droits humains, sous la coordination de Trésor Chardon Nzila Kendé, directeur

exécutif du CAD. L'objectif est de dynamiser et sensibiliser l'opinion sur les menaces sur la liberté, la justice et les droits humains au Congo. «Se taire ou mourir» retrace, en effet, les atrocités subies par les manifestants lors du référendum constitutionnel de 2015 et l'acharnement sur les défen-



Trésor Nzila Kendé et l'assistance pendant la projection

# Partenariat public-privé (PPP): De quoi parle-t-on?

En quête d'un nouveau souffle économique après plusieurs années difficiles, le Congo annonçait le 15 mai 2021 la création d'un ministère dédié au partenariat public-privé. C'est le pari pour attirer le maximum d'investisseurs privés nationaux et étrangers dont les apports tant financiers que techniques et technologiques permettraient d'accélérer la réalisation du Plan national de développement national 2022-2026 qui fait un focus sur six secteurs à savoir : l'agriculture, l'industrie, les zones économiques spéciales (ZES), le tourisme, l'économie numérique et la promotion immobilière.

Un partenariat public-privé (PPP) est un contrat conclu entre le gouvernement et une société privée, en vertu duquel :

- La société privée finance, construit et exploite certains éléments d'un service public ; et

- La société privée est rémunérée sur plusieurs années, soit au travers des redevances versées par les usagers (on parle souvent de concession), soit par l'intermédiaire des versements acquittés par l'autorité publique, ou encore une combinaison des deux.

Au cours de la dernière décennie, le G20, le FMI, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (dont la Banque africaine de développement), et les agences nationales de développement (dont l'Agence française de développement, l'AFD) ont poursuivi un nouveau programme de développement axé sur un grand pacte avec la finance privée : le Consensus de Wall Street. Sa logique est puissante. La surabondance mondiale des portefeuilles d'actifs financiers – les milliers de milliards gérés par les investisseurs institutionnels, principalement du Nord – pourrait financer les objectifs de développement durable, étant donné l'hypothèse de ressources publiques limitées dans le Sud.

Mais les investisseurs institutionnels sont soumis à des règles d'investissement spécifiques dont il faut tenir compte si on veut qu'ils financent le développement. Les investisseurs privés veulent des projets de développement « bankables ». Ils sont beaucoup plus confiants dans les rendements lorsque les projets intègrent un ensemble d'utilisateurs prêts à payer. Cette logique indique que le Consensus de Wall Street est un projet visant à réduire les investissements publics directs et la prestation de services publics et à les transférer au secteur privé. L'habillage du programme de privatisation du Consensus de Washington a changé, mais la substance reste la même : les citoyens paient des frais d'utilisation pour les services publics, désormais construits et fournis par le biais de partenariats public-privé (PPP).

Les partenariats public-privé sont des accords contractuels à long terme par lesquels le secteur privé s'engage à financer et à gérer des services publics – hôpitaux, autoroutes, centrales d'énergie renouvelable, logements étudiants, canalisations et égouts, etc. – tant que l'État partage les risques. Pour les gouvernements, il s'agit d'un arrangement intéressant, car ils n'ont pas besoin d'avancer les fonds. Les États qui présentent un déficit important en matière d'infrastructures et dont les ressources publiques sont limi-

tées, selon l'argument habituel, pourraient déléguer l'exécution de missions de service public au secteur privé sans augmenter leur endettement. Les États doivent assumer certains des risques – c'est-à-dire, neutraliser les risques liés à ces investissements – mais de tels engagements ne comptent pas comme des dépenses publiques tant que les risques ne se matérialisent pas.

Cette approche extrême de répartition du risque pourrait entraîner des conséquences importantes. L'une des principales raisons pour lesquelles les gouvernements recourent aux PPP pour les infrastructures réside dans la possibilité qui leur ainsi est conférée de ne pas inscrire ces projets dans le bilan. Cela signifie que le financement d'un projet donné n'est ni comptabilisé en tant que dépense en capital, ni traité conformément aux plafonds de dette publique. Et dans la mesure où les coûts du projet ont vocation à être remboursés avec le temps, au moyen de frais directs pour les utilisateurs ou de fonds opérationnels apportés par l'État, la dépense en capital est considérée comme de l'« argent gratuit » dont les gouvernements n'ont pas à rendre compte.

C'est ainsi que les États continuent d'accumuler encore davantage de risque, sur la base de l'idée selon laquelle il s'agirait de projets hors bilan, qui ne sauraient être comptabilisés comme une obligation de dette souveraine. Dans de nombreux cas, les risques pris en charge par les États s'étendent sur 20 à 30 ans. Pendant toute cette durée, les gouvernements seront confrontés à de sérieux défis dans la gestion des dépenses publiques, et subiront des coûts imprévus liés à des engagements hors comptabilité ainsi qu'à une dette excessive, ce qui soulève la possibilité d'un défaut sur tous les engagements de crédit.

En France, les partenariats public-privé ont été dénoncés depuis des années, y compris par la Cour des comptes, pour leur coût supérieur aux investissements publics directs, l'aggravation de la pauvreté et les inégalités d'accès. Le Sénat français les a qualifiés de « bombes à retardement budgétaire », puis la Cour des comptes européenne s'est jointe à lui.

Toutes ces mises en garde n'ont cependant pas freiné le gouvernement français dans son ardent à défendre ces partenariats en Afrique. Par exemple, l'« Initiative France-Banque Mondiale », promue par l'Agence française de développement et son réseau de partenaires financiers dans les pays de la zone franc en Afrique, place ces mêmes partenariats au cœur des efforts pour redonner du souffle à la présence écono-



Dr Fulbert Ibara

mique française qui est sur une pente déclinante dans les anciennes colonies françaises et à l'étendre au reste de l'Afrique. La vision du « développement comme neutralisation des risques signifie que les États africains doivent engager des ressources publiques lorsque les redevances d'utilisation ne suffisent pas à générer le chiffre d'affaires auquel les investisseurs privés s'attendent. Les États africains assument le risque lié à la demande, les risques politiques ou contractuels ainsi que les risques de change, tous cachés dans des contrats de partenariat public-privé qui font à peine l'objet d'un véritable contrôle public. Lorsque l'État assume les risques liés à la demande, il garantit aux investisseurs un niveau de recettes convenu à l'avance, indépendamment de la demande réelle du service public. Les exemples abondent. Le président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a rendu visite à Emmanuel Macron en octobre 2020 pour conclure plusieurs accords de partenariat public-privé dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des transports. L'un de ces projets, l'autoroute à péage Nairobi-Nakuru-Mau, sera construit, financé et géré pendant 30 ans par un consortium dirigé par l'entreprise de construction française Vinci et le gestionnaire d'actifs français Meridiam. Le gouvernement kényan apporte sa garantie au niveau du trafic routier grâce à un fonds de péage, approuvé par le Parlement kényan. Le fonds indemnise le consortium privé français si les citoyens et les entreprises kényans ne génèrent pas des recettes de péage suffisantes. Les Kényans paient, soit directement le péage, soit indirectement par le fonds de péage, abondé par les impôts. Le fonds de péage est un instrument fiscal qui permet de neutraliser le risque des investissements français dans les infrastructures kényanes. Prenons un autre des projets phares du Président Macron en la matière, le métro d'Abidjan, dont il a inauguré le chantier aux côtés de son homologue ivoirien Alassane Ouattara en 2017. Le projet de transport en commun le plus ambitieux d'Afrique subsaharienne devrait maintenant coûter au moins dix fois plus que ce qui avait été estimé à l'origine par le Bureau national d'études techniques et de développement (BNEDT) de Côte d'Ivoire en 2002. Le gouvernement ivoirien devra combler la différence, soit en augmentant le prix des tickets, soit en les subventi-

onnant. Le vice-Président du Sénat français, Pierre Laurent, dans une question adressée au gouvernement français le 25 novembre 2020, a recommandé « d'enterrer cet éléphant blanc au plus vite en vue de ne pas prolonger une politique de pillage des pays africains, qui n'a que trop duré ».

Mais l'éventail des risques assumés par les États africains va plus loin. L'étude de LEGS-Africa montre que le gouvernement sénégalais supporte tous les coûts financiers d'une éventuelle résiliation du contrat dans le cadre du partenariat public-privé pour l'autoroute à péage entre Dakar et le nouvel aéroport. Plus choquant encore, l'opérateur privé français a droit à une indemnisation substantielle si la résiliation du contrat résulte d'un manquement à ses propres obligations contractuelles.

Une autre préoccupation largement négligée, mais importante pour les investisseurs, est de transférer le risque de change à l'État. Ce type de transfert du risque de change est omniprésent dans les contrats de partenariat public-privé en Afrique, afin de garantir aux groupes privés qui gèrent les infrastructures que leurs bénéfices, réalisés en monnaie locale, pourront être convertis en dollars ou en euros et rapatriés à un taux de change convenu au préalable. Bien qu'il soit parfois partiellement couvert par les institutions de financement du développement, le transfert du risque de change exige souvent que les gouvernements, notamment par l'intermédiaire de leurs banques nationales de développement, dédommagent les investisseurs privés en cas de baisse des taux de change. Les dispositifs de neutralisation du risque de change ont de profondes racines coloniales. La fonction du franc CFA de neutraliser les risques encourus par les entreprises françaises est publiquement documentée depuis les années 1970. Mais les protestations croissantes contre cette relique coloniale et, peut-être plus important encore, son incapacité à endiguer le déclin commercial et financier de la France dans sa sphère d'influence africaine, ont nécessité l'adaptation des stratégies de neutralisation du risque à la rhétorique mondiale actuelle qui veut mettre la finance privée au service du développement.

Lorsque la Banque mondiale et d'autres parlent de désinvestissement des financements en infrastructures, il s'agit en réalité de réduire le risque pour les investisseurs – et par conséquent de l'accroître pour les États. On utilise les partenariats public-privé pour dissimuler l'emprunt public tout en fournissant aux entreprises privées des garanties de profit à long terme accordées par l'État.

Malgré un effort massif de promotion, les PPP doivent lutter pour fournir davantage qu'une minuscule portion des investissements opérés dans le domaine de l'infrastructure à l'échelle mondiale. Dans tous les pays, et surtout dans le monde en développement, l'échelle d'investissement requise en matière d'infrastructure est bien trop importante pour que des

entreprises privées puissent y répondre. Le développement de l'infrastructure dépend de l'engagement des gouvernements à injecter d'importantes sommes d'argent pendant de longues années. Les PPP n'y contribuent en rien – ils sélectionnent plutôt un petit nombre de projets parmi les plus rentables et convainquent les gouvernements de hiérarchiser les dépenses concernant ces projets, même si le développement des services publics s'en trouve faussé.

En Afrique par exemple, ils permettent de financer des hôpitaux de pointe dans quelques centres urbains où certaines personnes sont suffisamment aisées pour soutenir la médecine privée, mais pas les réseaux de cliniques universitaires ou les salaires du personnel requis pour assurer les soins au profit des pauvres.

En Europe, ils assurent le financement de certaines routes à péage lucratives sur des axes routiers denses, mais non l'extension des routes non payantes afin d'améliorer l'accès aux zones rurales ou péri-urbaines. Même dans les pays où les PPP sont particulièrement populaires, à l'instar du Royaume Uni et de l'Australie, ces partenariats ne représentent que 15% de l'ensemble des investissements dans l'infrastructure ; dans la plupart des pays de l'OCDE, cette proportion est de moins de 5%, voire proche de zéro ; la médiane se situe à 4%. La Suède s'est expressément refusée à recourir aux PPP. En Europe, les PPP représentent moins de 5% de tous les investissements en matière d'infrastructure – l'écrasante majorité provient de fonds publics ou d'investissements émanant d'entreprises aux mains de l'État ou soumises à obligation de service public.

Il en va de même dans les pays en voie de développement. En dépit des efforts substantiels entrepris par les IFI et les bailleurs de fonds afin de promouvoir l'investissement privé dans les secteurs de la santé, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les résultats demeurent très limités.

- Un document de recherche de la Banque mondiale de 2006, passant en revue les investissements privés effectivement réalisés entre 1983 et 2004, conclut, sans ambages, que :

« La participation privée dans l'infrastructure [PPI] a déçu, jouant un rôle nettement en deçà de ce qui était espéré en matière de financement de l'infrastructure dans les villes, et de ce qui aurait pu être attendu compte tenu de l'attention dont elle bénéficiait à l'époque, et bénéficie encore aujourd'hui, dans le cadre des stratégies de mobilisation du financement de l'infrastructure... »

- Selon une étude de la Banque mondiale sur l'infrastructure en Afrique subsaharienne en 2010, le secteur public et les organismes d'aide ont investi 2,5 milliards de dollars par an dans l'eau et l'assainissement, contrairement au secteur privé qui a très peu investi – moins de 0,01 milliard de dollars. Dans le domaine de l'électricité, le secteur public et les organismes d'aide ont in-

vesti 4,1 milliards de dollars par an contre à peine 0,5 milliard pour le secteur privé, soit à peine 11% du montant total.

- En Inde, le gouvernement central et les États étaient responsables de 99,6% des 22,3 milliards de dollars investis dans l'eau et l'assainissement entre 2007 et 2012.

- Dans le secteur de l'électricité, un rapport de l'Agence internationale de l'énergie soutient que « dans la majorité des pays en voie de développement, les investissements publics préalables au profit du développement des capacités nationale et locale sont tout simplement l'élément le plus important » aux fins d'attirer les investissements privés.

- Dans le domaine de l'eau, les seuls investissements significatifs opérés par le secteur privé concernent les installations de traitement de l'eau et des eaux usées ainsi que les stations de dessalement, sur la base du modèle CET (construction - exploitation - transfert). Mais ces projets reposent généralement sur des prévisions des besoins exagérées, si bien que les autorités publiques sont finalement contraintes de payer pour une capacité inutile ou des volumes excessifs d'eau traitée.

De nombreuses ONG s'intéressant au développement ont publié une série de rapports critiquant les effets des PPP dans les pays en développement. La résistance aux PPP se perçoit également au niveau national tant dans les pays à revenu élevé que dans les pays en développement, par exemple au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, en France, en Allemagne, au Portugal, en Tunisie, en Égypte, au Salvador, au Brésil, en Inde, en Indonésie et ailleurs. Ce rejet public associé à l'incertitude politique s'accompagne d'autres répercussions sur la viabilité financière des PPP, car le caractère aléatoire du soutien politique décourage les investisseurs d'accorder des prêts aux PPP. Le Royaume-Uni a dû faire face à la plus vaste opposition publique et politique. Le programme de PPP du Royaume-Uni, plus connu sous l'appellation Initiative de financement privé (PFI), a officiellement pris fin.

Tous ces éléments devraient pousser les congolais à réviser leur logiciel mental pour se débarrasser des chimères ou quitter la planète de l'euphorie. Les gouvernements peuvent continuer de développer l'infrastructure en recourant au financement public pour réaliser les investissements, et aux organismes du secteur public pour assurer la prestation. Le secteur public est en mesure de lever des fonds à long terme et à moindre coût, en bénéficiant de taux d'intérêt peu élevés et de durées nettement supérieures par rapport à une société privée, en s'appuyant sur ses recettes fiscales ou sur les redevances acquittées par les usagers à titre de garantie pour obtenir des prêts ou émettre des obligations.

Dr Fulbert IBARA  
Economiste

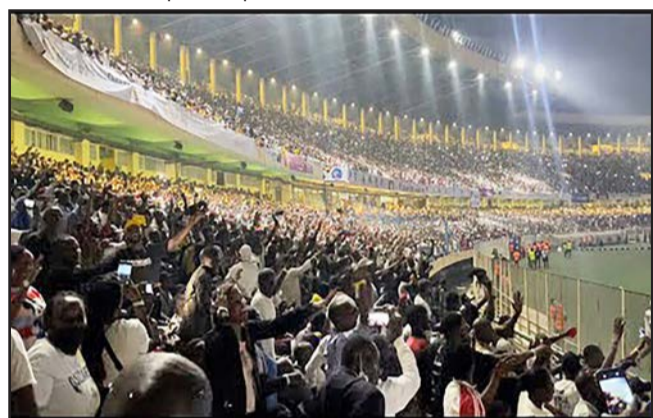


# Le concert de réunification de Wenge Musica au Stade des Martyrs a laissé des traces!

Il n'est pas du tout indigeste de revenir sur le concert de réunification de l'orchestre Wenge Musica "BCBG 4x4 Tout terrain", du 30 juin 2022, jour de la célébration du 62<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la République Démocratique du Congo. Il s'est déroulé au Stade des Martyrs à Kinshasa devant un grand public qui attendait cet événement historique, 25 ans après la disparition de cet orchestre. Tous les anciens de cet ensemble étaient sur le podium et l'ambiance au rendez-vous, au grand plaisir du public qui attendait cet événement impatientement.

Administrateur et ancien président de l'orchestre JB Mpiana a interprété ses chansons à succès dans Wenge Musica "BCBG Tout terrain". L'animateur Roberto Enkokota qui n'a plus presté depuis la dislocation de l'orchestre a montré son talent du passé. Les premiers instants du concert étaient bien pour tous ces anciens de Wenge Musica, en respectant le son des disques réalisés par le passé. Adolphe Dominguez, grand danseur et artiste dans l'habillement a par ses interventions dans plusieurs chansons de l'époque, démontré son savoir-faire. Sa célèbre chanson "Voyage", avec la participation de JB Mpiana et de Werrason et Héritier Watanabé a accroché plus d'un. Blaise Bula, l'ingénieur, a interprété sa chanson fétiche "Eve Sukali", sortie dans Wenge Musica avec des duos réalisés dans le passé. Werrason, administrateur et ancien financier de l'orchestre n'a pas hésité de montrer ses prouesses lors de ce spectacle avec un groupe de chorégraphes, avec la complicité de JB Mpiana, à la grande satisfaction du public. C'était

une réconciliation entre ces deux grandes stars de Wenge. Aimelia, dit Demingongo était aux anges en voyant JB Mpiana, Werrason et leurs collègues sur le même podium. Manda chante a pour sa part re-



Venu massivement, le public a été émerveillé par la prestation de Wenge Musica après 25 ans de séparation

produit son vocal de la chanson "Kalayi Boeing" avec maîtrise et précision, sans oublier les chœurs qu'il a réalisés durant ce spectacle. Alain Makaba, administrateur et directeur artistique a réussi à produire un son impeccable. Il a gardé sa dextérité à la guitare, avec le son appelé "Kinianguna", en dansant avec ses collègues.



Les musiciens de Wenge Musica époustoufflant sur scène

notamment, de journalistes, de politiques, d'artistes, de nostalgiques, de mélomanes de la bonne musique... Elle a suscité beaucoup de réactions bonnes et mauvaises dans l'opinion. Il y avait 20 tonnes de matériels venus d'ailleurs pour cette production. Ce concert dit du siècle, s'est déroulé sans incident majeur, et tout le monde est rentré chez soi sans problème. Un autre rendez-vous avec le même groupe a eu lieu, le 9 juillet dernier, dans un hôtel de Kinshasa, avant bien entendu d'autres concerts prévus dans les provinces, et dans d'autres pays du continent et du monde. Les musiciens ont versé une grande partie des recettes générées par ce concert à l'endroit des veuves des artistes. Une somme de 100 millions de Francs Congolais a été remise.

Alain-Patrick MASSAMBA

## DISPARITION

# Charles Tchicou, premier commissaire général du FESPAM n'est plus!

La musique congolaise est en deuil avec le décès de Charles Tchicou, survenu le 12 juillet 2022 à Créteil en France, à l'âge de 74 ans, des suites d'une longue maladie. Artiste-musicien, auteur-compositeur et chanteur, premier commissaire général du FESPAM, il a été également ancien manager de la chanteuse Pembe Sheiro.

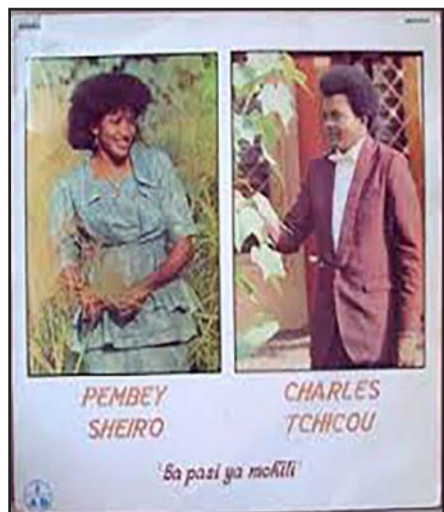
L'arrivée de Charles Tchicou dans la grande famille des musiciens congolais au milieu des années 1980 a été pour de nombreux mélomanes une véritable surprise. Il a eu le mérite d'encadrer la chanteuse Pembe Sheiro, avec laquelle, il a enregistré dans les studios de l'Industrie Africaine du disque (IAD), un 33 Tours qui a fait l'effet d'une bombe, à cause du franc succès qu'il a connu. Avec des titres sublimes comme: "Pasi ya mokili" et "Mwana Lolo", chantés en langue Tsangi. A cela, il ne faut pas oublier de nombreux concerts et spectacles livrés qui l'ont mis en exergue au pays et à l'étranger, à la demande des mélomanes et des organisateurs. Du manager, il est devenu, l'époux de Pembe Sheiro avec laquelle, il a signé plusieurs titres et eu deux enfants.

Dans les années 2000, Charles Tchicou a réalisé une cassette consacrée à la musique dite chrétienne qui n'a malheureusement pas fait long feu, du fait d'une promotion approximative. En sa qualité de premier commissaire général du

Festival panafricain de musique (FESPAM), il a eu le mérite de guider les premiers pas de cette institution qui deviendra dans quelques années, un véritable carrefour musical du continent, mais aussi révélateur de nombreux talents. A ce titre, et à chaque fois qu'une rencontre des anciens commissaires généraux ont été organisés par le ministère de la Culture et



Charles Tchicou



La pochette de l'album "Pasi ya mokili" chanté par Charles Tchicou en duo avec Pembe Sheiro

suggestions pour sa bonne marche. Terrassé par la maladie, Charles Tchicou a par la suite connu une longue traversée du désert sur le plan musical. Mais, malgré cela, à ses heures perdues, il n'a pas manqué pas de publier des articles consacrés à la musique et au sport dans certains journaux de la place de

Brazzaville comme La Semaine Africaine, et ceux d'autres pays. Dans La Semaine Africaine par exemple, il a eu le mérite dans les années 1970 et 1980, avec d'autres chercheurs et chroniqueurs culturels de publier des articles de réflexion notamment sur la musique, dans la rubrique intitulée "Le musicien enragé". Une rubrique suffisamment consultée par les chercheurs et les mélomanes à l'époque et de nos jours.

Homme intelligent, jovial, affable, humble, disponible et passionné de la culture, Charles Tchicou a, excepté la musique, été aussi enseignant à l'Université Marien Ngouabi, au département de Langues et littérature française (LLF). Il était également écrivain, poète et animateur culturel à Télé-Congo. Il laisse plusieurs chansons qu'il n'a pu enregistrer, faute de producteurs, mais également à cause de sa longue maladie. En attendant le rapatriement de sa dépouille à Brazzaville et l'organisation de ses funérailles, Charles Tchicou qui a souffert d'une maladie qu'il a trainée pendant des années, mérite un vibrant hommage de la part des autorités du pays, mais aussi des culturels et des mélomanes de tous bords. Adieu l'artiste!

Alain-Patrick MASSAMBA

## COUP DE PROJECTEUR

# La chorale O ma joie de Dolisie a ébloui les Brazzavillois

Venue dans le cadre de la troisième édition du Grand concours de chorales de Brazzaville sur le thème «Le Congo a du cœur», la chorale O ma joie de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Dolisie a fait sensation à l'Institut français du Congo (IFC), à Brazzaville. Elle faisait partie des 17 chœurs dont ceux d'autres confessions religieuses telle la Chorale centre de Moukondo de l'Eglise évangélique du Congo (EEC) ayant participé à cette cuvée 2022 du chant choral brazzavillois. O ma joie a terminé 4<sup>e</sup> parmi les sept finalistes.



L'abbé Serth Youndouka présidant l'eucharistie

Première chorale de la paroisse Notre-Dame de Fatima de Dolisie qui en compte trois au total, la chorale O ma joie avait débuté son séjour brazzavillois par une messe qu'elle a animée lundi 4 juillet en la chapelle des Saintes plaies de Jésus, au siège de la Fondation Cardinal Emile Biayenda (FOCEB), où elle était invitée par Sr Marie-Brigitte Yengo. Messe célébrée par l'abbé Serth Youndouka, premier vicaire de la paroisse et aumônier de cette chorale, qui conduisait une délégation forte de plus de cinquante personnes. Galvanisés par le bon accueil ainsi que le soutien de Sr Yengo, les choristes de O ma joie ont également été reçus à l'archevêché par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville et ancien évêque de Dolisie, qui les a assurés de sa sollicitude. Pendant le concours, les choristes ont rivalisé d'ardeur avec les chœurs de la capitale dévoilant avec frénésie leur talent musical.



Une vue de la chorale à l'honneur

Les choristes de O ma joie ont offert au public brazzavillois les sonorités, symphonies et richesses culturelles dont regorge le département du Niari, voire leur terroir Dolisie capitale de l'or vert, troisième ville du Congo. Dans le cadre du concours, ils ont eu droit à trois prestations: mardi 5, vendredi 8 et samedi 9 juillet 2022. Dimanche 10 juillet, jour du scrutin législatif couplé aux locales, ils ont animé la messe de 6h30 en l'église Sainte Rita de Moukondo où ils étaient hébergés.

Autrefois appelée Kimaka (Miracle), la chorale O ma joie créée en 1963 a engendré des prêtres entre autres. Ayant évolué quasiment sans dénomination à ses débuts, c'est de son premier album intitulé «O ma joie» sorti en CD, en 1982, qu'elle tire son nom.

L'un des objectifs fixés par les organisateurs du concours est celui de révéler au grand public la diversité culturelle que possède chaque département du Congo en matière de chant choral. C'est également une façon de fédérer les chorales ou groupes de chants de l'Eglise catholique et d'autres confessions, mais aussi un espace susceptible de leur offrir l'opportunité de s'exprimer et d'exhiber leur talent dans le domaine des musiques et arts sacrés. La participation au concours se fait à l'issue de la phase de présélections. Cette troisième édition décalée à cause de la pandémie de COVID-19 a coïncidé avec la création récemment de la Fédération des chorales du Congo Brazzaville (FCCB) qui regroupe plusieurs chefs de chœurs de la capitale.

Aristide Ghislain NGOUMA

**ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI  
NOTAIRE**

1 15 bis, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Centre-ville (En face de SCI. OG.)  
B.P: 13646 Tel(s): (00242).05.596.77.86 / 06.669.26.76  
E- mail: officenotsmb@gmail.com  
Brazzaville - République du Congo

**AVIS DE CONSTITUTION**

**SOCIETE BMGC GROUP**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE  
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.

SIEGE SOCIAL : 68, RUE LEKOU MOU MIKALOU, ARRONDISSEMENT 9 DJIRI. BRAZZAVILLE.

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du trente mai deux mil vingt-deux, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 1 15 bis, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Forme:** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;  
**Objet social:** La société a pour objet en République du Congo et à l'étranger :

- Gardiennage ;
- Sécurité des biens ;
- Nettoyage particulier et professionnel;
- Aide ménagère à domicile ;
- Agroalimentaire ;
- Transformation et vente de produits agricoles ;
- Transport des personnes et des marchandises ;
- Location de voitures avec ou sans chauffeur.

**Dénomination sociale :** La société prend la dénomination suivante : «BMGC GROUP».

**Siège social:** Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 68, rue Lékoumou Mikalou, arrondissement 9 Djiri.

**Durée:** La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

**Capital social:** Le capital social est fixé à un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

**Gérance de la Société :** Conformément aux dispositions statutaires Monsieur Steph-Emmanuel BOKALE MOUMPAMELA, domiciliée en France, est désignée en qualité de gérant de ladite société.

**Immatriculation:** La société «BMGC GROUP» est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2022-B13-00262.

Pour avis  
Maître Aubierge Prisca  
MOUANDZA BOUFOUENI  
NOTAIRE

**Maître Ado Patricia Marlène MATISSA Notaire**

Avenue Félix EBOUE, immeuble « le 5 février 1979 »  
2ème étage gauche Q050/S (Face Ambassade de Russie),  
Centre-ville, Boîte Postale : 18 Brazzaville  
Tél Fixe: (+242) 05.350.84.05  
E-Mail : etudematissa@gmail.com

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL ADJOINT  
RENOUVELLEMENT MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT DE LA SOCIETE DENOMMEE**

Société Anonyme  
Avec Conseil d'Administration  
Au capital de 1 000 000 000 FCFA  
Siège social à Brazzaville  
République du Congo  
RCCM : CG-BZV-01-2003-B14-00022

-Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date à Brazzaville du 09 mai 2022, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 08 juin 2022, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 102/17 N 0 2265, le conseil d'administration a nommé en qualité de **Directeur Général Adjoint monsieur BALOSSA NKOUENO Adélar** pour une **durée de cinq (05) exercices sociaux.**

-Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date à Brazzaville du 25 mai 2022, déposé au rang des minutes de Maître Ado Patricia Marlène MATISSA, Notaire à Brazzaville, en date du 08 juin 2022, et dûment enregistré à la recette de Brazzaville à la même date, sous folio 102/10 N 0 2268, l'Assemblée Générale a décidé de renouveler pour une période de six (06) exercices les mandats **du Commissaire aux comptes titulaire et du Commissaire aux comptes suppléant.**

**Dépôt légal** a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 13 juin 2022 sous le numéro 22 DA 85.

**Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier** sous le numéro CG-BZV-OI -2003-B14-00022.

Pour insertion légale  
**Me Ado Patricia Marlène MATISSA**  
Notaire

*Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux Commission  
Générale de passation des marchés n001*

**Appel d'offres régional ouvert n° 83/BEAC/SG-DPMG/AORO/Tvx/2022  
pour la rénovation, en lots indépendants, de l'Agence de la BEAC à Bata**

Dans le cadre de sa politique de gestion de son patrimoine, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage sur ressources propres, de rénover son Agence à Bata en République de Guinée Equatoriale. Le présent appel d'offres est subdivisé en lots comme suit:

- \*lot 1 «Etanchéité»;
- \*lot 2 «aménagements extérieurs»;
- \*lot 3 « plomberie sanitaire »

A cet effet, elle insiste, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises qualifiées, intéressées et remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Règlement n+01/CEMAC/UMAC/CM/18 portant adoption du Code des marchés de la BEAC.

Les entreprises peuvent obtenir un complément d'information à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés. Le dossier d'appel d'offres rédigé en français peut être consulté gratuitement et retiré à l'adresse indiquée ci-dessous :

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRA-

LE- SERVICES CENTRAUX

Direction Générale de l'Exploitation — CGAM,  
14eme étage, porte 1412  
736, Avenue Monseigneur Vogt- BP 1917  
Yaoundé-Cameroun  
(+237) 222 23 40 30 ; (+237) 222 23 40 60 postes  
5452, 5431, 5412, 5402 ou 5403  
(+237) 222 23 33 29  
@:ega.sex@beac.int.

La participation au présent appel d'offres est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA par lot. Le paiement devra être effectué par virement bancaire ou en espèce aux guichets de la BEAC à l'exception du Bureau de Paris.

La visite de site est obligatoire. Seules les entreprises s'étant acquittées des frais de soumission, sont autorisées à effectuer la visite de site qui se tiendra le jeudi 04 août 2022 à 11 heures.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie bancaire de soumission sous forme de garantie

autonome à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant forfa-

itaire d'un million (1.000.000) FCFA, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le jeudi 1er septembre 2022 à 12 heures précises. Les soumissions reçues après le délai fixé seront rejetées.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE -SERVICES CENTRAUX  
BUREAU D'ORDRE 15e étage, porte 15.01  
736 Avenue Monseigneur Vogt-1917 Yaoundé-Cameroun

Les soumissions seront ouvertes en deux phases. Les plis administratifs et techniques seront ouverts le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 à 13 heures aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et les plis financiers a une date qui sera communiquée ultérieurement. Les séances d'ouverture se tiendront par visioconférence en raison des contraintes sanitaires qu'impose la lutte contre la propagation de pandémie du coronavirus. Yaoundé. le 8 juillet 2022

**Le Président  
de la Commission**



## L'AFD et Investisseurs & Partenaires lancent le programme I&P Digital Energy, financé à hauteur de 4 millions d'euros par la Commission Européenne

L'Agence française de développement (AFD) et Investisseurs & Partenaires (I&P), en partenariat avec le fonds spécialisé Gaia Impact Fund, annoncent le lancement d'I&P Digital Energy, un programme conçu pour accompagner la croissance et le développement d'une dizaine de start-up et PME qui proposent des solutions combinant nouvelles technologies numériques et accès à l'énergie en Afrique subsaharienne.

I&P Digital Energy est la composante de financement d'amorçage de la Facilité Digital Energy, programme financé par la Commission européenne et mis en œuvre par l'Agence française de développement. Grâce au financement de projets et de produits numériques innovants, la Facilité vise à soutenir l'intégration des sources d'énergie renouvelables dans le réseau, augmenter l'accès à l'énergie, ou encore améliorer la performance des services publics et réduire les pertes techniques et commerciales.

### Financer et accompagner la transition énergétique en Afrique subsaharienne

Le programme I&P Digital Energy s'adresse aux start-up et PME qui proposent des solutions numériques d'accès à une énergie abordable, moderne et stable pour le plus grand nombre. Le programme répondra aux enjeux de financement, de renforcement de capacité et de structuration de ces entreprises, en vue de favoriser la création d'emplois et la préparation à l'investissement et au passage à l'échelle.

Cet ambitieux programme, doté d'une enveloppe de 4 millions d'euros, bénéficiera à une douzaine de start-up et PME opérant en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est.

Cette initiative contribue à accélérer la croissance et soutenir l'innovation des start-up et PME du secteur de l'énergie. À terme, elle devrait générer un effet de levier de financement pour les entreprises amorcées et offrir un nouvel accès à l'énergie à 150 000 personnes, contribuant ainsi à l'émergence de nouvelles habitudes de consommation énergétique.

"Le secteur de l'énergie, et en particulier celui de l'électricité, est confronté à des changements clés qui ont bouleversé la structure du réseau : passage d'une infrastructure centralisée à une infrastructure décentralisée, monodirectionnelle à multidirectionnelle, basée sur le carbone et maintenant décarbonée, etc. La digitalisation est cruciale pour ce nouveau réseau d'énergie flexible et décentralisé" -- Extrait du programme de la Facilité Digital Energy de l'AFD

I&P Digital Energy a été conçu autour de deux volets complémentaires :

- Du financement d'amorçage avec un montant moyen de 300 000 € sous forme d'avance remboursable par entreprise, pour répondre à ses besoins de financement pendant la phase d'accélération
- De l'accompagnement stratégique et du renforcement de capacité

### Un consortium de mise en œuvre engagé et à fort ancrage local

I&P Digital Energy est la composante financement d'amorçage du programme Digital Energy Facility, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par

l'Agence française de développement. Son déploiement dans les pays cibles est assuré par Investisseurs & Partenaires (I&P), groupe spécialisé dans le financement et l'accompagnement des PME en Afrique subsaharienne. I&P Digital Energy est déployé localement par les équipes d'I&P présentes dans 10 pays africains. Gaia Impact Fund, spécialiste de l'investissement à impact dans les énergies renouvelables en Afrique et en Asie, participera également à la mise en œuvre de ce programme en tant qu'expert du secteur.

Site Internet : <https://www.ietp.com/fr/content/afd-ip-lancement-ip-digital-energy>

té. L'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. En savoir plus

La Digital Energy Facility (DEF) est un programme financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'AFD. Elle vise à financer les projets et les produits d'innovation numérique dans le secteur de l'énergie. La facilité offre une gamme complète d'instruments complémentaires pour soutenir les opérateurs énergétiques et les start-ups dans leur processus de digitalisation : projets d'assistance technique, appels à projets, oppor-



### A propos :

Investisseurs & Partenaires est un groupe pionnier de l'investissement d'impact, créé en 2002 et entièrement dédié à l'Afrique Subsaharienne, dont la particularité est de cibler le « maillon manquant » du tissu économique africain et de fournir aux petites et moyennes entreprises des solutions de financement flexibles couvrant leurs besoins, qui varient de quelques milliers d'euros à plusieurs millions d'euros. Le programme sera coordonné par I&P Entrepreneurs et Développement, association du groupe I&P qui vise à encourager et accompagner l'entrepreneuriat en Afrique et qui s'adresse aux entrepreneurs les plus en amont de leur aventure entrepreneuriale ainsi qu'aux entrepreneurs encore en phase d'accélération ou d'incubation. En savoir plus

Le groupe Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus cohérent et résilient. Ses équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outremer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la san-

tunités de travail en réseau et financement d'amorçage/de pré-amorçage. En savoir plus

Gaia Impact Fund est un pionnier de l'impact investing au service de la transition énergétique. Gaia investit dans des startups et des PME opérant en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, actives dans la chaîne de valeur des énergies renouvelables : petits systèmes solaires décentralisés, utilisations productives de l'énergie, mini-réseaux solaires, installations solaires commerciales et industrielles, clean tech. Gaia Impact Fund a été créé par une équipe d'entrepreneurs spécialisés dans les énergies renouvelables et l'investissement à impact social. Depuis 2017, il a investi dans 12 entreprises innovantes et poursuit activement sa stratégie d'investissement à fort impact social et environnemental. En savoir plus

### Contacts

Raphaël DUMONT – Directeur d'investissement Accélération et IPDEV 2 - [r.dumont@ietp.com](mailto:r.dumont@ietp.com)

Anne Sophie RAKOUTZ – Responsable équipe projet, division énergie au sein de l'AFD - [rakoutzas@afd.fr](mailto:rakoutzas@afd.fr)

Clémence BOURRIN – Responsable Communication & Relations Extérieures, I&P - [c.bourrin@ietp.com](mailto:c.bourrin@ietp.com)

## AVIS DE RECRUTEMENT: PLUSIEURS POSITIONS (5)

La République du Congo a reçu du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme, une subvention qui sera mise en œuvre sur la période 2021-2023. Elle a pour but de contribuer au renforcement des réponses nationales contre l'épidémie à VIH/SIDA et la tuberculose. La subvention Le projet sera géré par le PNUD comme Principal Récipiendaire et mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat par le Ministère en charge de la santé à travers ses structures telles que la Direction Générale des Services et Soins de santé (DGSSSa), la Direction Générale de la Population (DGPOP), les programmes nationaux (PNLS et PNLT), la CAMEPS, le LNSP, la Direction de l'Information Sanitaire, de l'Evaluation et de la Recherche (DISER), entre autres. Le CNLSE sera aussi associé dans le cadre d'un partenariat. Par ailleurs les activités communautaires sont mises en œuvre par le RENAPC en tant que sous-récipiendaire.

Le Congo a acquis en mai 2018, un laboratoire modulaire servant de Référence National pour le diagnostic de la TB (LNR) sur financement du Fonds Mondial. Avec l'appui de l'OMS et du Fonds Mondial, le Ministère de la Santé du Congo a réhabilité un bâtiment à proximité du conteneur LMP lui offrant ainsi des locaux supplémentaires pour combler ses besoins en espace nécessaire à la réalisation de sa mission. La réhabilitation des locaux dudit laboratoire étant terminée, le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) recrute des ressources humaines supplémentaires pour assurer le fonctionnement.

**Lieux d'affectation:** Laboratoire National de Référence TB (LNR/TB).

**Durée du contrat:** Un an renouvelable après évaluation des performances.

**Rémunération:** Le salaire sera déterminé sur la base d'une proposition validée par le FM et en accord avec la grille salariale du Ministère de la Santé et de la Population.

**Dépôt des candidatures:** Pour postuler, veuillez transmettre par votre dossier, à l'attention de Monsieur le Directeur du PNLT, par courrier électronique à l'adresse [hardainokombi@gmail.com](mailto:hardainokombi@gmail.com) ou le déposer au Programme National de Lutte contre la Tuberculose avec comme objet: «Candidature pour le poste souhaité avec mention de la référence du poste» en joignant votre dossier complet de candidature (CV + lettre de motivation + copie(s) légalisées des diplôme(s) + copies des certificats de travail), au plus tard le 04 août 2022 à 12 heures au contact suivant: Programme National de Lutte contre la Tuberculose (Enceinte des grandes endémies, Boulevard Denis Sassou Nguesso). Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Seules les candidatures retenues seront contactées.

Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.

**Date limite de dépôts des candidatures:** 04 août 2022 à 12 heures.

**NB:** Les TDRs complets de tous les postes peuvent être retirés au Programme National de Lutte contre la Tuberculose (Enceinte des grandes endémies, Boulevard Denis Sassou Nguesso).

**Poste:** Technicien(e) de laboratoire superviseur de la gestion données et de l'assurance qualité et biosécurité.

**Référence du poste:** COG-2024-PNLT-TLSGD/AQ/BS-2022

**Mission:** superviser la gestion des données, l'assurance qualité et la biosécurité.

**Compétences et qualifications exigées:**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de Technicien Supérieur de Laboratoire (TSL);
- Avoir une expérience/expertise dans l'évaluation des structures de diagnostic du secteur santé public ou privé particulièrement celle qui réalisent le dépistage de la tuberculose et ou du VIH,
- Avoir une expérience/expertise dans l'approvisionnement des réactifs et équipements de laboratoire y compris les régulations et procédures d'utilisation;
- Avoir une expérience/expertise des systèmes de l'assurance qualité, de biosécurité, de bio sureté et de contrôle de l'infection;
- Avoir expérience/expertise dans les préparations de réactifs et des milieux de cultures;
- Vous avez de grandes capacités d'analyse et de rédaction;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maitriser les outils Microsoft du pack Office™;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

**Poste:** Technicien(e) de laboratoire superviseur pour la culture et la biologie moléculaire.

**Référence du poste:** COG-2024-PNLT-TLSC/BM-2022

**Mission:** superviser la culture et les examens de biologie moléculaire.

**Compétences et qualifications exigées:**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de Technicien Supérieur de Laboratoire (TSL);
- Avoir une expérience/expertise dans l'évaluation des structures de diagnostic du secteur santé public ou privé particulièrement celle qui réalisent le dépistage de la TB et ou du VIH;
- Avoir une expérience/expertise dans l'approvisionnement des réactifs et équipements de laboratoire y compris les régulations et procédures d'utilisation;
- Avoir une expérience/expertise des systèmes de l'assurance qualité, de biosécurité, de bio sureté et de contrôle de l'infection;
- Avoir expérience/expertise dans les préparations de réactifs et des milieux de cultures;
- Avoir une grande capacité d'analyse et de rédaction;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maitriser les outils Microsoft du pack Office™;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

**Poste:** Technicien(e) de laboratoire superviseur pour la microscopie et le réseau de laboratoire.

**Référence du poste:** COG-2024-PNLT-TLM/RL-2022

**Mission:** superviser la microscopie et le réseau de laboratoire.

**Compétences et qualifications exigées:**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de Technicien Supérieur de Laboratoire (TSL);
- Avoir une expérience/expertise dans l'évaluation des structures de diagnostic du secteur santé public ou privé particulièrement celle qui réalisent le dépistage de la TB et si possible du VIH;
- Avoir une expérience/expertise dans l'approvisionnement des réactifs et équipements de laboratoire y compris les régulations et procédures d'utilisation;
- Avoir une expérience/expertise des systèmes de l'assurance qualité, de biosécurité, de bio sureté et de contrôle de l'infection;
- Avoir expérience/expertise dans les préparations de réactifs et des milieux de cultures;
- Avoir une grande capacité d'analyse et de rédaction;
- Avoir une maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maitriser les outils Microsoft du pack Office™;
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

**Poste:** Technicien(e) de laboratoire Chargé(e) des analyses de Microscopie et de la gestion des échantillons en provenance des LDR est des analyses de microscopies et gestion des échantillons.

**Référence du poste:** COG-2024-PNLT-TL/AM/GE-2022

**Mission:** Réaliser des analyses de microscopies et gérer les échantillons

**Compétences et qualifications exigées:**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de Technicien Laboratoire Qualifié (TLQ);
- Avoir une expérience/expertise dans l'évaluation des structures de diagnostic du secteur santé public ou privé particulièrement celle qui réalisent le dépistage de la TB et ou du VIH
- Avoir une expérience/expertise dans l'approvisionnement des réactifs et équipements de laboratoire y compris les régulations et procédures d'utilisation;
- Avoir une expérience/expertise des systèmes de l'assurance qualité, de biosécurité, de bio sureté et de contrôle de l'infection;
- voir expérience/expertise dans les préparations de réactifs et des milieux de cultures;
- Vous avez de grandes capacités d'analyse et de rédaction;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maitriser les outils Microsoft du pack Office™.
- Être disponible pour voyager régulièrement à l'intérieur du pays.

**Poste:** Technicien(e) de laboratoire chargé(e) des analyses, cultures et DST de Mycobactéries.

**Référence du poste:** COG-2024-PNLT-TLAC/DSTM-2022

**Mission:** est de réaliser des analyses, des cultures et DST de mycobactéries

**Compétences et qualifications exigées:**

- Être un ressortissant congolais ou un résident légal détenant une résidence valide ou un permis de travail;
- Être détenteur d'un diplôme de Technicien Laboratoire Qualifié (TLQ);
- Avoir une expérience/expertise dans l'évaluation des structures de diagnostic du secteur santé public ou privé particulièrement celle qui réalisent le dépistage du VIH, la TB et du paludisme;
- Avoir une expérience/expertise dans l'approvisionnement des réactifs et équipements de laboratoire y compris les régulations et procédures d'utilisation;
- Avoir une expérience/expertise des systèmes de l'assurance qualité, de biosécurité, de bio sureté et de contrôle de l'infection;
- Avoir expérience/expertise dans les préparations de réactifs et des milieux de cultures;
- Vous avez de grandes capacités d'analyse et de rédaction;
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit;
- Maitriser les outils Microsoft du pack Office™

**Dr Franck Hardain OKEMBA-OKOMBI**

Directeur du Programme National de Lutte contre la tuberculose

## HANDBALL

## La petite balle attend ses champions

Le handball vit. Il en fournit en ce moment la preuve, avec les championnats nationaux seniors hommes et dames qui ont pris le relais des championnats départementaux et de la Coupe nationale. Démarrés samedi 16 juillet 2022 à Brazzaville, ils seront clôturés le 24 juillet. Neuf jours de fête, dirait l'autre.

La Fédération congolaise de handball (FECOHAND), en organisant l'édition de cette année, perpétue ainsi une longue tradition. Depuis la 1ère édition, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de la Mfoa. On en est, en effet



Ayessa Ndinga Yengué, président de la FECOHAND

nes réparties en trois groupes de quatre équipes, et huit féminines sont en lice. Il s'agit,

12 Indomptables de Makoua, et du TP de Loutété, logés dans la poule A ; de Caïman, Avenir du rail, NHA Sport et Pro Sport de Madingou dans la poule B ; enfin, de Pétrosport, Patronage Sainte-Anne de Pointe-Noire, Munisport et Tsongolaise, dans la poule C. Dans la version dames, Etoile du Congo, CARA, AS Otohô et Bankosport sont affectés dans le groupe A, DGSP, Inter Club, Patronage Sainte-Anne de Pointe-Noire et US Renaissance, dans le groupe B.

Les premières joutes et la cérémonie d'ouverture ont eu lieu au Gymnase Nicole Oba. Où a résonné la voix du

président de l'instance dirigeante du jeu à sept, Ayessa Ndinga Yengué, exhortant les équipes au fair-play, avant le rituel d'ouverture solennel de la compétition par Gin Clord Samba-Samba, directeur des activités sportives et représentant du ministre en charge des Sports.

Deux autres sites ont accueilli les rencontres de poules: le Gymnase Henri Elendé, en face du rectorat de l'Université Marien Ngouabi, et l'annexe du Gymnase Nicole Oba.

Au moment où ce journal paraît, la compétition a déjà livré au public ses demi-finalistes. Ils sont issus des quarts de finale disputés mercredi 20 juillet au Gymnase Nicole Oba, devenu le temple du jeu à sept congolais: CARA-Patronage Sainte-Anne, Inter Club-Etoile du Congo, AS Otohô-Renaissance et DGSP-Bankosport chez les dames ; Inter Club-Munisport, Patronage Sainte-Anne-Avenir du rail, Pétrosport-Caïman et Etoile du Congo-NHA, dans la version Hommes.

G.-S.M.



Le duel Inter-Club - Etoile du Congo dans la poule 1

, aujourd'hui à la 52e édition. Douze formations masculines chez les hommes, d'Etoile du Congo, d'Inter Club, des

## FOOTBALL

## Super ligue africaine: le grand chantier de la CAF

L'Afrique du football s'ébauche dans l'urgence et s'achemine vers la constitution d'une Super Ligue africaine. D'après le Comité exécutif de la CAF réuni le 3 juillet dernier à Rabat, au Maroc, la nouvelle compétition sera lancée en 2023, qu'elle se vendra bien et fera vivre tout le monde.

Tous les dirigeants qui se succèdent à la tête de CAF disent le même discours. L'argent, ils le voient partout. Et ils le prennent partout où ils le voient. On a l'impression que celui que leur rapportent leur CAN et leur Ligue africaine ne leur suffit pas. Aussi, à son tour, l'actuel président de l'instance dirigeante du football africain, le Sud-Africain Patrice Motsépé, encouragé par Gianni Infantino, président de la FIFA, a réussi à convaincre ses pairs du Comité exécutif et les 54 associations membres de la CAF de la nécessité d'une refonte des compétitions africaines interclubs, avec la création de la Super Ligue africaine. A compter de 2023, elle sera la compétition la plus prestigieuse, devant l'actuelle Ligue des champions. Les différents intérêts financiers



La CAF de Patrice-Motsépé va innover en 2023

qui font mener grand train au football africain le commandent.

**Un pactole de 55 milliards de francs CFA**  
C'est une affaire d'argent, de beaucoup d'argent que vont apporter les chaînes de télévisions internationales, les grands sponsors, sans compter la billetterie. En effet, la Super Ligue africaine aura une dotation de 100 millions de dollars US (environ 55 milliards de francs CFA), somme dont devrait grandement bénéficier l'ensemble du football continental. «Une partie importante

de l'argent de la Super Ligue de la CAF sera réinvesti dans le football africain, et une partie du processus consiste à donner 1 million de dollars US (environ 550 millions de francs CFA) chaque année, à chacune des 54 associations membres de la CAF en tant que contribution au développement du football et de la jeunesse», a précisé le patron de la CAF. Mieux, chaque club obtiendra la somme de 1 million de dollars chaque année, à titre de frais de participation, et le vainqueur de la compétition recevra la somme mirobolante de ...10

millions de dollars US (contre 2,5 millions de dollars US actuellement en Ligue des champions) !

Désormais, plus de matches Les chaînes de télévision qui paieront extrêmement cher le droit de retransmettre les images de la compétition et les sponsors en voudront pour leur argent. Elles exigeront un retour sur investissement. La CAF a anticipé. Elle prévoit plus de matches, d'audimat et de rentrées publicitaires. Chacune des 24 équipes qui devraient participer à la 1ère édition disputera 14 matches, contre 10 actuellement en Ligue africaine. «Des impératifs incompatibles avec le déroulement d'une compétition sportive», regrette un ennemi de la nouvelle compétition.

Mais il ne faut pas condamner exagérément la CAF. Elle est bien obligée de suivre la tendance mondiale, sinon les grands clubs africains pourraient être inspirés par les ceux du foot européen. Ils n'hésiteront pas à créer eux-mêmes un championnat continental...

Jean ZENGABIO

## FOOTBALL FEMININ

## Les qualifiés africains pour le Mondial 2023

La finale de la CAN (Coupe d'Afrique des nations) dames qui se dispute au Maroc depuis le 2 juillet dernier aura lieu ce samedi 17 juillet 2022 à Casablanca. Au-delà du titre, la compétition possède un enjeu de taille, puisqu'elle offre 4 tickets pour la Coupe du monde qui se tiendra du 20 juillet au 20 août 2023 en Australie et en Nouvelle Zélande. On connaît déjà les quatre pays qui représenteront l'Afrique à cette



Les Marocaines

Coupe du monde, à l'issue des quarts de finale âprement disputés le week-end dernier qui les ont propulsés en demi-finales. Il s'agit du Nigeria, championne en titre, du Maroc, de l'Afrique du Sud et de la Zambie.

Deux matchs de barrage ont eu lieu dimanche 17 juillet entre les perdants des quarts de finale (Sénégal-Tunisie et Botswana-Cameroun). Les vainqueurs (Cameroun et Sénégal) sont qualifiés pour un tournoi de barrage intercontinental programmé du 18 au 28 février 2023 en Nouvelle-Zélande.

Les 10 sélections participantes à ce futur tournoi seront réparties en trois groupes sous le format demi-finale puis finale, et le vainqueur de chaque poule validera son billet pour le Mondial.

La CAN féminine 2022 réunissait au départ 12 nations parmi lesquelles 10 ont fait leurs valises. Leur optimisme était sans bornes. Elles avaient promis qu'on les verrait sur la plus haute marche du podium de cette compétition en sa douzième édition en terre marocaine. Hélas! Battues, elles ont été renvoyées dans les gradins. Mission précocement terminée.

G.-S.M.

## FORMATION

## Les arbitres de foot d'élite à l'école du savoir

Du 11 au 15 juillet dernier, la FECOFOOT, sous l'égide de la FIFA, a organisé un cours pour arbitres d'élite. Il a permis aux vingt-cinq arbitres retenus, dont quinze internationaux et dix fédéraux, de revisiter leurs connaissances.



La confrérie des arbitres en formation

Les participants ont été édifiés, entre autres, sur les nouvelles techniques d'arbitrage, particulièrement, les amendements aux lois du jeu, notamment sur les fautes tactiques, les incidents de la surface de réparation, le hors-jeu et bien d'autres modifications de l'International Board qui entreront en vigueur dès le début de cette saison. Aussi, les arbitres congolais ont-ils passé des tests physiques, de vitesse, d'endurance et d'agilité. Outre les aspects techniques et physiques, les vingt-cinq arbitres congolais ont reçu, également, des enseignements sur «comment gérer un match», un des aspects qui font souvent défaut à de nombreux arbitres dans la conduite des rencontres.

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° TX-AON-005/ METP/CGMP/2022  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LYCEE TECHNIQUE MIXTE D'IGNIE**

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction du lycée technique mixte d'Ignie », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment de 3 salles de classe ;
- Construction d'un bloc sanitaire ;
- Construction d'un bloc administratif.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, sis, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de Cinq (5) mois au plus tôt et six (6) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 22 août 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

*Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2022*

Le Ministre,  
Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° TX-AON-007/ METP/CGMP/2022  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CEFA DE MADINGO KAYES  
DANS LE DEPARTEMENT DU KOUILOU**

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un CEFA de Madingo Kayes dans le département du Kouilou », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- Construction d'un bâtiment de 3 salles de classe et un bloc sanitaire

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, sis, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois au plus tôt et cinq (5) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 22 août 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

*Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2022*

Le Ministre,  
Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N° TX-AON-006/ METP/  
CGMP/2022 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CEFA  
DE METIERS RURAUX A YAYA DANS LE DEPARTEMENT  
DU NIARI**

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat, exercice 2022, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un CEFA de métiers ruraux à YAYA dans le département du Niari », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Construction d'un bâtiment de 3 salles de classe et un bloc sanitaire

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, sis, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de quatre (4) mois au plus tôt et cinq (5) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de Cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 22 août 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Cinq cent mille (500 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

*Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2022*

Le Ministre,  
Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES TX-AON-001/ METP/CGMP/2022  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT R+1  
DE SIX (6) SALLES DE CLASSE AU LTC OCH  
DE POINTE NOIRE**

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat exercice 2022, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un bâtiment R+1 de six salles de classe au LTC OCH de Pointe-Noire », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Phase 1 : Travaux préliminaires, terrassement et infrastructures et superstructure.

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appel d'offres.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, et immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand), et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre mois (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent cinquante (150 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 22 août 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de Six cent mille (600 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

*Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2022*

Le Ministre,  
Ghislain Thierry  
MAGUessa EBOMÉ

**AVIS D'APPEL D'OFFRES TX-AON-002/ METP/CGMP/2022  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER INDUSTRIEL  
AU LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL D'OWANDO**

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat exercice 2022, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un atelier industriel au lycée technique industriel d'Owando », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Travaux préliminaires, terrassements et fondations

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de quatre (04) mois au plus tôt et cinq (05) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent-vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 22 août 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cents mille (500 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2022

**Le Ministre,  
Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES TX-AON-003/ METP/CGMP/2022  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER  
INDUSTRIEL AU CET DE KOMONO**

1. Le Ministère de l'Enseignement Technique et Professionnel (METP) a bénéficié d'une allocation au titre du budget de l'Etat exercice 2022, volet investissement, et veut utiliser une partie de celle-ci pour financer les travaux de : « Construction d'un atelier industriel au CET de Komono », et sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

Travaux préliminaires, terrassement et fondations

Les exigences en matière de qualification sont contenues dans le dossier d'appels.

2. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la cellule de gestion des marchés publics du METP (2ème étage, immeuble ex Voix de la Révolution, face stade Marchand) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres du lundi au vendredi de 9 heures à 14 heures 30 minutes.

3. Le délai d'exécution des travaux est de trois (03) mois au plus tôt et quatre (04) mois au plus tard, à compter de la date de démarrage des travaux.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'appel d'offres à l'adresse susmentionnée, contre un paiement en espèces non remboursable de cent-vingt-cinq mille (125 000) francs CFA.

5. Les offres devront être soumises à l'adresse susmentionnée au plus tard le 22 août 2022 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes le même jour à 11 heures, en présence des représentants des candidats.

6. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre sous forme de garantie bancaire ou de chèque certifié d'un montant de cinq cents mille (500 000) Francs CFA.

7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 14 Juillet 2022

**Le Ministre,  
Ghislain Thierry MAGUessa EBOMÉ**

**Assistant Administratif**  
(Republication en français)

Grade: G6

Contractual Arrangement: Fixed-term appointment

Contract Duration (Years, Months, Days) : 2 years

Posting Date Jul 13, 2022, 1:07:39 PM

Closing Date Jul 27, 2022, 10:59:00 PM

Primary Location Congo-Brazzaville

Organization AF/UCN UHC/Communicable and Noncommunicable Diseases

Schedule Full-time

**IMPORTANT NOTICE:**

Please note that the deadline for receipt of applications indicated above reflects your personal device's system settings.

Republication de l'avis de vacance N°2205104 en français. Il n'est plus nécessaire pour les candidats ayant initialement postulés de déposer leurs candidatures.

**OBJECTIVES OF THE PROGRAMME**

Le bureau de gestion du groupe organique a été créé dans la structure organisationnelle pour aider les directeurs de service et les membres du personnel à assumer pleinement leurs responsabilités dans l'environnement du Système mondial de gestion (GSM) et garantir le respect des politiques, procédures, règles et règlements institutionnels sur toutes les questions et transactions administratives et financières dans le contexte d'un progiciel de gestion intégré (ERP).

En sa qualité d'assistant administratif ou de secrétaire au bureau de gestion du groupe organique, le ou la titulaire du poste veillera au bon déroulement des activités administratives, à la coordination des actions avec les autres membres du personnel. - Suivre les demandes de biens et services, en assurant notamment la réception, les paiements et les inventaires.

**DESCRIPTION OF DUTIES**

Le ou la titulaire du poste devra réaliser les tâches suivantes :

**TÂCHES GÉNÉRALES** - Recevoir les visiteurs et les appels téléphoniques avec tact et discrétion, et agir en fonction de la nature et de l'urgence de chacun, notamment en les réorientant le cas échéant. - Fournir des informations contextuelles pour les rendez-vous avec les autorités ou les membres du personnel. - Suivre les demandes de biens et services, en assurant notamment la réception, les paiements et les inventaires.

**CORRESPONDANCE** - Rédiger la correspondance générale ou administrative de sa propre initiative ou sur la base d'instructions ; veiller à ce que les dates et les échéances fixées sont respectées et que des réponses sont apportées à la correspondance et aux requêtes en temps voulu.

**ADMINISTRATION DES RÉUNIONS** - Organiser, coordonner et diriger la préparation administrative des réunions, séminaires et ateliers, y compris les lettres d'invitation, le calcul des coûts et les demandes d'autorisation de voyage ; aider à la préparation des documents, à l'envoi du matériel et à la communication avec les participants et les autres personnes concernées. - Préparer des exposés à l'aide de PowerPoint et d'autres logiciels, de sa propre initiative ou sur la base d'instructions. - Programmer les réunions hebdomadaires de l'équipe et les réunions ad hoc, en fonction du calendrier et des besoins ; prendre des notes et préparer les comptes rendus de réunion. - Obtenir des documents d'information et de référence pour les réunions, séminaires, ateliers, etc. auxquels doivent participer les professionnels de l'équipe, en vérifiant leur disponibilité et en s'assurant qu'ils disposent des dossiers et documents d'information appropriés.

**VOYAGES** - A l'aide du système GSM ou Oracle, préparer les demandes d'autorisation de voyage pour les missions officielles de l'OMS. Effectuer les réservations de vol et d'hôtel, préparer les dossiers de voyage et traiter d'autres questions connexes sur demande ou de sa propre initiative.

**AUTRES TÂCHES** - Effectuer d'autres tâches connexes selon les besoins ou les instructions, notamment apporter du soutien dans d'autres domaines de travail.

**REQUIRED QUALIFICATIONS**

**Education**

**Essential** : Un diplôme de fin d'études secondaires ou une formation technique ou commerciale équivalente.

**Desirable** : Une formation aux tâches de secrétariat ou dans un domaine administratif est souhaitable.

Assistant Administratif (Republication en français)

**Experience**

**Essential** : Au moins huit (8) années d'expérience pertinente.

**Desirable** : Une expérience à des postes d'appui administratif à l'OMS ou dans une autre institution du système des Nations Unies serait un atout.

Une expérience de l'utilisation d'Oracle ou d'un autre progiciel de gestion intégré serait un avantage.

**Skills**

Le ou la titulaire du poste maintient et tient à jour ses compétences en informatique par le biais de cours internes, de formation en cours d'emploi ou d'autoformation. Il ou elle doit suivre de près l'évolution des procédures et pratiques, règles et règlements, et les changements apportés à la structure organisationnelle au sein du département, du groupe organique et de l'OMS, afin de pouvoir présenter cette structure à ses collègues et d'expliquer les procédures.

**WHO Competencies**

Favoriser l'intégration et le travail en équipe

Respecter et promouvoir les différences individuelles et culturelles.

Communiquer de manière crédible et efficace

Produire des résultats.

**Use of Language Skills**

**Essential** : Niveau d'expert en Français requis.

**Desirable** : Niveau Intermédiaire en Anglais.

**REMUNERATION**

L'OMS offre un régime de rémunération attrayant comprenant entre autres le salaire annuel net XAF 11,368,000 (assujéti aux déductions relatives à la contribution à la pension et à l'assurance maladie), les prestations pour les dépendants, le plan de pension, l'assurance maladie, et les 30 jours de congé annuel.

**ADDITIONAL INFORMATION**

\* Cette vacance de poste pourra être utilisée pour pourvoir un poste similaire, au même grade

\* Seules seront contactées les personnes dont la candidature est sérieusement prise en considération.

\* Un test écrit pourrait servir comme forme de screening.

\* Dans le cas où votre candidature est retenue pour un entretien, il vous sera demandé de produire à l'avance une copie numérisée de l'attestation, du diplôme ou du certificat requis pour le poste. L'OMS considère uniquement les diplômes d'enseignement supérieur obtenus dans une institution accréditée ou reconnue dans la base de données mondiale des institutions d'enseignement supérieur (WHED), la liste des institutions reconnues étant actualisée par l'Association internationale des universités (IAU) ou par l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO). La liste en question est accessible sur le lien <http://www.whed.net/>. Certaines attestations ou des brevets professionnels pourraient ne pas figurer dans la WHED, et seront de ce fait examinés au cas par cas.

Tout engagement/toute prolongation d'engagement doit être conforme au Statut du Personnel, au Règlement du Personnel et au Manuel de l'OMS.

\* Pour toute information sur les opérations de l'OMS, veuillez visiter : <http://www.who.int>

\* L'OMS s'engage en faveur de la diversité au sein de son personnel.

\* L'OMS est un espace non-fumeur. L'Organisation ne recrute pas de consommateurs de tabac sous quelque forme que ce soit.

**Les candidatures féminines sont particulièrement encouragées.**

\* L'OMS est fière de disposer d'un personnel qui adhère aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées et qui s'engage à mettre en pratique la Charte des valeurs de l'OMS.

\* L'OMS applique une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels (EAS), du harcèlement sexuel et d'autres types de comportement abusif (c'est-à-dire la discrimination, l'abus d'autorité et le harcèlement). Tous les membres du personnel de l'OMS ont un rôle à jouer dans la promotion d'un lieu de travail sûr et respectueux et doivent signaler à l'OMS tout cas réel ou présumé d'EAS, de harcèlement sexuel et d'autres types de comportement abusif. Pour s'assurer que les personnes ayant des antécédents avérés d'EAS, de harcèlement sexuel ou d'autres types de comportement abusif ne sont pas embauchées par l'Organisation, celle-ci procédera à une vérification des antécédents des candidats finaux.

**Etude de Maître Salomon LOUBOULA**

Notaire titulaire d'office à Brazzaville, Résidence les Flamboyants  
Place de la Fontaine ex camp 15 Août  
Boîte Postale 2927, Brazzaville, République du Congo Téléphone : (00242) 06 677 89 61  
E-mail : salomonlouboula@gmail.com  
salomonlouboula@etudes-notaires.com

**ANNONCE LEGALE**

**SOCIETE DE TOURISME DE LOISIRS ET  
DECOUVERTES DU CONGO EN ABREGE « T.L.D.C. SARL »**

Société A Responsabilité Limitée au capital de 10.000.000 FCFA  
Siège social est fixé à Brazzaville (CONGO), 04, Rue de l'AMITIE, Centre-ville,  
République du CONGO. RCCM : CG-BZV-01-2022-B12-00156.

**CONSTITUTION**

Par acte notarié du 04 Mai 2022 reçu en l'étude de Maître Salomon LOUBOULA, Notaire à Brazzaville, enregistré à Brazzaville, Bacongo, le 17 Mai 2022, sous F°089/10,

N 0853, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

- **Forme** : Société A Responsabilité Limitée.

- **Dénomination** : La société a pour dénomination "SOCIETE DE TOURISME, DE LOISIRS ET DECOUVERTES DU CONGO en abrégé" T.L.D.C

- La société a pour objet en République du Congo :

- L'exploitation en concession des sites Touristiques et réserves naturelles en République du Congo ;

- Le développement du tourisme et de l'éco-tourisme ;

- L'organisation des excursions terrestres et nautiques ;

- Le développement des randonnées pédestres et en véhicules tous terrains ;

- L'organisation et le développement de la chasse et de la pêche ;

- **L'organisation des activités : sportive nautique, ski, jet ski, surf, planche à voiles, parachute et la location des bateaux et hors-bords ;**

- L'organisation des excursions et promenades en bus et en train touristique ;

- L'exploitation des activités hôtelières, des lodges, et des écolodges ;

L'exploitation et la gestion des réserves naturelles forestières etc...

La SOCIETE DE TOURISME, DE LOISIRS ET DECOUVERTES DU CONGO», en

abrégé «T.L.D.C» peut s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de prise en participation, d'intervention financière ou autrement à toutes sociétés, entreprises ayant un objet similaire ou connexe, voire complémentaire à celui-ci-dessus ou de nature à favoriser son objet

L'objet social peut en tout temps être étendu ou restreint mais sans toutefois en altérer l'essence par voie de modification des Statuts.

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter, l'extension ou le développement.

- **Durée** : La SOCIETE DE TOURISME, DE LOISIRS ET DECOUVERTES DU CONGO», en abrégé «T.L.D.C» est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.

- **Siège social** : Le siège social est fixé à Brazzaville, 04, Rue de l'AMITIE, Centre-ville, République du CONGO.

- **Capital** : Le capital social est fixé à 10.000.000 FCFA correspondant à 1.000 parts sociales de 10.000 FCFA chacune ,

- **Déclaration notariée de souscription et de versement** : aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement reçue par Maître Salomon LOUBOULA, Notaire titulaire d'office à Brazzaville, le 04 Mai 2020, enregistrée à Brazzaville, Bacongo, le 17 Mai, sous F0089/2, N 00845, il a été constaté que toutes les parts souscrites en numéraire ont été libérées intégralement ; PAYÉ MERCI

- **Gérance** : aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive en date du 04 Mai 2022 Monsieur MOUYI Serge Laurent, né le 2 Août 1965 à Bruxelles, domicilié à Brazzaville, Rue du 23 Mars 1997, Quartier Cathédrale, République du Congo, titulaire d'un Passeport délivré à Brazzaville, le 10 Janvier 2019, sous le n°0A0343960, de nationalité congolaise, est nommé en qualité de Gérant de la société pour une durée quatre (4) ans.

- Dépôt légal des actes constitutifs a été entrepris le 27 Juin 2022 au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville par les soins du Notaire soussigné.

- **Immatriculation** : La SOCIETE DE TOURISME, DE LOISIRS ET DECOUVERTES DU CONGO, en abrégé « T.L.D.C» a été immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier, le 27 Juin 2022 sous le numéro RCCM : CG-BZV01-2022-B12-00156 par les soins du Notaire soussigné.

Pour insertion légale

Maître Salomon LOUBOULA

**CRÉDIT RENTRÉE SCOLAIRE**

Vivez une rentrée scolaire en toute sérénité.

Bénéficiez jusqu'à  
**4 000 000 F CFA**  
de crédit et assurez  
la scolarité de vos enfants

Suivez-nous sur :



Ecoute - Qualité - Client  
Tél.: 81 88  
Email : eqccongo@bgfi.com  
[www.groupebgfibank.com](http://www.groupebgfibank.com)

  
**BGFI Bank**  
Votre partenaire pour l'avenir